

EMPIRE CHÉRIFIEN

Bulletin Officiel

Abonnements :

		ÉDITION PARTIELLE	ÉDITION COMPLÈTE
Maroc	Un an..	1.100 fr.	2.200 fr.
	6 mois.	700 »	1.400 »
France et Colonies	Un an..	1.350 »	2.700 »
	6 mois.	900 »	1.600 »
Étranger	Un an..	2.300 »	4.000 »
	6 mois.	1.350 »	2.400 »

Changement d'adresse : 25 francs, indiquer l'ancienne adresse ou joindre une bande.

LE « BULLETIN OFFICIEL » PARAÎT LE VENDREDI

L'édition complète comprend :

- 1° Une première partie ou édition partielle : *dahirs, décrets, arrêtés, ordres, décisions, circulaires, avis, informations, statistiques, etc.*
- 2° Une deuxième partie : *publicité réglementaire, légale et judiciaire (immatriculation des immeubles, délimitation des terres domaniales et collectives, avis d'adjudication, d'enquête, etc.)*

Les abonnements sont reçus à l'Imprimerie Officielle, avenue Jean-Mermoz, à Rabat.

Tous règlements doivent être effectués à l'adresse du Régisseur-comptable de l'Imprimerie Officielle (**compte chèques postaux n° 101-16, à Rabat**).

AVIS. — Il n'est pas assuré d'abonnement avec effet rétroactif. Les abonnements partent du 1^{er} de chaque mois.

Prix du numéro :

Première ou deuxième partie..... 35 fr.
Édition complète 55 fr.
Années antérieures :
Prix ci-dessus majorés de 50 %

Prix des annonces :

Annonces légales, réglementaires et judiciaires } La ligne de 27 lettres :
90 francs
(Arrêté du 31 janvier 1952.)

Les tables annuelles, analytique et chronologique, sont délivrées gratuitement aux abonnés de l'année.

Les annonces judiciaires et légales prescrites pour la publicité et la validité des actes, des procédures et des contrats doivent être obligatoirement insérées au « Bulletin officiel ».

SOMMAIRE

TEXTES GÉNÉRAUX

	Pages
Direction des affaires chérifiennes.	
Dahir n° 1-56-103 du 18 ramadan 1375 (30 avril 1956) supprimant la direction des affaires chérifiennes	700
Intérim du ministère des finances.	
Décret n° 2-56-472 du 12 kaada 1375 (21 juin 1956) désignant M° Thami Ouazzani, ministre de la production industrielle et des mines, pour assurer l'intérim du ministre des finances	700
Régime du poisson débarqué dans les ports du Maroc.	
Arrêté interministériel du 26 juin 1956 relatif au régime du poisson débarqué dans les ports du Maroc	700
Warrantage des blés tendres et durs, des céréales secondaires.	
Arrêté du ministre des finances du 27 juin 1956 fixant pour certains produits de la récolte 1956 le pourcentage garanti par l'État sur les avances consenties à l'Union des docks-silos coopératifs agricoles du Maroc, aux coopératives marocaines agricoles et aux sociétés coopératives agricoles marocaines, ainsi que le montant de l'avance par quintal donné en gage	700
Tribunaux régionaux.	
Rectificatif au « Bulletin officiel » n° 2273, du 18 mai 1956, page 459	701
Taxe des prestations.	
Rectificatif au « Bulletin officiel » n° 2278, du 22 juin 1956, page 594	701

TEXTES PARTICULIERS

Agadir. — Emprunt.	
Dahir n° 1-56-089 du 11 kaada 1375 (20 juin 1956) autorisant la ville d'Agadir à contracter un emprunt auprès de la Caisse marocaine des retraites	701

Comité national de secours.

Dahir n° 1-56-130 du 29 chaoual 1375 (9 juin 1956) portant exonération d'impôts en faveur du Comité national de secours aux populations éprouvées du Nord du Maroc ..	701
---	-----

Domaine public. — Rabat-Salé.

Décret n° 12-56-406 du 10 kaada 1375 (20 juin 1956) fixant les limites du domaine public sur la base aérienne de Rabat-Salé	701
---	-----

Marrakech. — Classement du site de la palmeraie.

Décret n° 2-56-400 du 10 kaada 1375 (20 juin 1956) complétant le classement du site de la palmeraie de Marrakech	702
---	-----

Pharmaciens. — Stage officiel.

Arrêté du secrétaire général du Gouvernement du 27 juin 1956 portant agrément de pharmaciens diplômés dans l'officine desquels le stage officiel peut être accompli	702
--	-----

ORGANISATION ET PERSONNEL DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

TEXTES COMMUNS

Dahir n° 1-56-044 du 7 kaada 1375 (16 juin 1956) portant modification des régimes des allocations spéciales et des pensions de retraite des militaires de la garde chérifienne ..	703
---	-----

TEXTES PARTICULIERS

Ministère des travaux publics.

Décret n° 2-56-290 du 19 chaoual 1375 (30 mai 1956) agréant une caisse de retraites, pour l'application du dahir du 13 chaoual 1374 (6 juin 1955) portant obligation aux entreprises chérifiennes de navigation et de travail aérien d'affilier leur personnel navigant professionnel à une caisse de retraites	703
---	-----

Ministère de l'instruction publique et des beaux-arts.

Décret n° 2-56-383 du 9 kaada 1375 (19 juin 1956) fixant les taux de l'indemnité de balayage des locaux scolaires ..	703
--	-----

} G.L.

Arrêté du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts du 18 mai 1956 portant ouverture d'un concours pour sept emplois de sous-intendant universitaire 704

Arrêté du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts du 18 mai 1956 portant ouverture d'un concours pour dix-huit emplois d'adjoint des services économiques .. 704

Arrêté du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts du 7 juin 1956 portant ouverture d'un concours pour le recrutement de quatorze maîtresses ouvrières auxiliaires de l'enseignement technique musulman 705

MOUVEMENTS DE PERSONNEL ET MESURES DE GESTION

Nominations et promotions 705

Honorariat 730

Admission à la retraite 730

Concession de pensions, allocations et rentes viagères 731

Résultats de concours et d'examens 735

Remise de dettes 736

AVIS ET COMMUNICATIONS

Avis de mise en recouvrement des rôles d'impôts directs dans diverses localités 736

TEXTES GÉNÉRAUX

Dahir n° 1-56-103 du 18 ramadan 1375 (30 avril 1956) supprimant la direction des affaires chérifiennes.

LOUANGE A DIEU SEUL !
(Grand sceau de Sidi Mohamed)

Que l'on sache par les présentes — puisse Dieu en élever et en fortifier la teneur !

Que Notre Majesté Chérifienne

A DÉCIDÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE UNIQUE. — La direction des affaires chérifiennes, créée par dahir du 7 kaada 1338 (24 juillet 1920), est supprimée. Ses attributions sont dévolues aux ministères intéressés.

Rabat, le 18 ramadan 1375 (30 avril 1956).

Enregistré à la présidence du conseil
le 23 ramadan 1375 (5 mai 1956) :

BEKKAÏ.

Décret n° 2-56-472 du 12 kaada 1375 (21 juin 1956) désignant M^e Thami Ouazzani, ministre de la production industrielle et des mines, pour assurer l'intérim du ministre des finances.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL

DÉCRÈTE :

ARTICLE UNIQUE. — Pendant l'absence, hors du Maroc, du ministre des finances, l'intérim du ministre des finances sera assuré par M^e Thami Ouazzani, ministre de la production industrielle et des mines.

Fait à Rabat, le 12 kaada 1375 (21 juin 1956).

BEKKAÏ.

Arrêté interministériel du 26 juin 1956
relatif au régime du poisson débarqué dans les ports du Maroc.

LE MINISTRE DES FINANCES,

LE MINISTRE DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT,
DU TOURISME ET DE LA MARINE MARCHANDE,

Vu la décision interdirectoriale du 30 août 1950 portant rétablissement des droits d'entrée sur le poisson de marée débarqué par les chalutiers étrangers non pourvus d'une licence de pêche ;

Considérant l'intérêt d'assurer le développement des entreprises d'armement du Maroc, sur les plans social et économique,

ARRÊTENT :

ARTICLE PREMIER. — Les produits de la pêche en mer débarqués dans les ports du Maroc par les bateaux qui les ont capturés sont réputés avoir la nationalité de ces bateaux.

La franchise des droits de douane et de la taxe spéciale s'applique, en conséquence, aux seuls produits de la pêche des bateaux immatriculés dans les ports de l'Empire chérifien.

ART. 2. — Par dérogation aux dispositions ci-dessus, continuera de bénéficier temporairement de la franchise des droits de douane et de la taxe spéciale le poisson de chalut débarqué des bateaux, attachés effectivement à un port du Maroc, et dont les apports de poisson de chalut ont bénéficié de cette franchise pendant les douze derniers mois précédant la publication du présent arrêté.

Cette dérogation prendra fin à l'expiration d'un délai de deux années à compter de ladite publication.

ART. 3. — Est abrogée la décision susvisée du 30 août 1950.

ART. 4. — Les dispositions du présent arrêté sont applicables à compter du 5 juillet 1956.

Rabat, le 26 juin 1956.

Le ministre des finances,
ABDELKADÈR BENJELLOUN.

Le ministre du commerce,
de l'artisanat, du tourisme
et de la marine marchande,

AHMED LYAZIDI.

Arrêté du ministre des finances du 27 juin 1956 fixant pour certains produits de la récolte 1956 le pourcentage garanti par l'État sur les avances consenties à l'Union des docks-silos coopératifs agricoles du Maroc, aux coopératives marocaines agricoles et aux sociétés coopératives agricoles marocaines, ainsi que le montant de l'avance par quintal donné en gage.

LE MINISTRE DES FINANCES,

Vu le décret du 25 chaoual 1375 (5 juin 1956) relatif au warrantage des blés tendres et durs, des céréales secondaires et des autres produits de la récolte 1956 ;

Après avis du ministre de l'agriculture et des forêts,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — L'État chérifien garantit à concurrence de vingt pour cent (20 %) le remboursement des avances consenties à l'Union des docks-silos coopératifs agricoles du Maroc, aux coopératives marocaines agricoles et aux sociétés coopératives agricoles marocaines sur les produits ci-après désignés de la récolte 1956. Cette garantie portera sur le montant total des avances qui seront consenties au cours de la campagne 1956-1957.

ART. 2. — Pour bénéficier de cette garantie les avances ne devront pas dépasser, par quintal donné en gage :

Pour le blé tendre	2.760 francs
Pour le blé dur	2.760 —
Pour l'orge et le millet	1.500 —
Pour l'avoine	1.200 —
Pour le maïs et le sorgho	1.800 —
Pour l'alpiste	2.500 —
Pour les fèves	1.800 —
Pour les pois ronds verts	2.000 —
Pour les pois chiches et coriandre	2.500 —
Pour les lentilles	2.500 —
Pour le lin	5.000 —
Pour le tournesol	2.800 —
Pour les haricots	4.000 —

ART. 3. — Le chef du service du crédit est chargé de l'application du présent arrêté.

Rabat, le 27 juin 1956.

ABDELKADÈR BENJELLOUN.

Rectificatif au « Bulletin officiel » n° 2273, du 18 mai 1956, page 489.

Dahir n° 1-56-071 du 6 ramadan 1375 (18 avril 1956) portant création de tribunaux régionaux et déterminant leur composition, leur siège et leur ressort.

ARTICLE PREMIER. —

Au lieu de :

« Il est créé huit tribunaux régionaux dont le siège social et la composition sont fixés comme suit : » ;

Lire :

« Il est créé huit tribunaux régionaux dont le siège et la composition sont fixés comme suit : »

Rectificatif au « Bulletin officiel » n° 2278, du 22 juin 1956, page 594.

Décret n° 2-56-197, du 22 chaoual 1375 (2 juin 1956) relatif à la taxe des prestations pour 1956.

Au lieu de :

« ARTICLE PREMIER. — La taxe des prestations sera appliquée, en 1956, dans les régions d'Oujda, de Fès, de Rabat, du Tafilalt, d'Ouarzazate, » ;

Lire :

« ARTICLE PREMIER. — La taxe des prestations sera appliquée, en 1956, dans les régions d'Oujda, de Fès, de Rabat, de Meknès, de Taza, du Tafilalt, d'Ouarzazate, »

TEXTES PARTICULIERS

Dahir n° 1-56-039 du 11 kaada 1375 (20 juin 1956) autorisant la ville d'Agadir à contracter un emprunt auprès de la Caisse marocaine des retraites.

LOUANGE A DIEU SEUL !

(Grand sceau de Sidi Mohamed)

Que l'on sache par les présentes — puisse Dieu en élever et en fortifier la teneur !

Que Notre Majesté Chérifienne

A DÉCIDÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE PREMIER. — La municipalité d'Agadir est autorisée, en vue de financer la construction d'une maison du combattant, à contracter auprès de la Caisse marocaine des retraites un emprunt de quinze millions (15.000.000) de francs.

Cet emprunt sera remboursable en quinze annuités, avec faculté pour la ville de procéder à un remboursement anticipé, suivant les modalités prévues dans un contrat qui sera approuvé par le président du conseil.

Le taux de l'intérêt est fixé à 7 % l'an.

ART. 2. — Le Gouvernement chérifien accorde sa garantie au prêt envisagé.

ART. 3. — Le service de cet emprunt (intérêts, amortissement et, le cas échéant, intérêts de retard) sera gagé :

en premier lieu, sur le versement à la municipalité par l'Office marocain des anciens combattants et victimes de la guerre, vingt jours avant la date prévue pour l'échéance de chaque annuité due par la ville à la Caisse marocaine des retraites, d'une somme égale au montant de cette annuité ;

en second lieu, sur la part revenant à la municipalité sur le produit de la taxe sur les transactions par préférence et antériorité à tous autres créanciers.

Fait à Rabat, le 11 kaada 1375 (20 juin 1956).

Enregistré à la présidence du conseil,
le 11 kaada 1375 (20 juin 1956) :

BEKKAÏ.

Dahir n° 1-56-130 du 29 chaoual 1375 (9 juin 1956) portant exonération d'impôts en faveur du Comité national de secours aux populations éprouvées du Nord du Maroc.

LOUANGE A DIEU SEUL !

(Grand sceau de Sidi Mohamed)

Que l'on sache par les présentes — puisse Dieu en élever et en fortifier la teneur !

Que Notre Majesté Chérifienne,

Vu le dahir du 18 chaoual 1375 (29 mai 1956) portant création d'un « Comité national de secours aux populations éprouvées du Nord du Maroc »,

A DÉCIDÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE PREMIER. — Sont exonérés des droits d'enregistrement et de timbre les écrits, actes de toute espèce et mutation concernant la création et, éventuellement, la dissolution du Comité national de secours aux populations éprouvées du Nord du Maroc, ainsi que l'activité dudit organisme, telle qu'elle est prévue par le dahir susvisé.

ART. 2. — Les marchandises importées par le Comité de secours aux populations éprouvées du Nord du Maroc seront admises en franchise de tous droits perçus à l'importation.

ART. 3. — Les activités dudit Comité sont également exonérées de tous impôts directs et indirects susceptibles de leur être appliqués.

Fait à Rabat, le 29 chaoual 1375 (9 juin 1956).

Enregistré à la présidence du conseil,
le 29 chaoual 1375 (9 juin 1956) :

BEKKAÏ.

Décret n° 2-56-406 du 10 kaada 1375 (20 juin 1956) fixant les limites du domaine public sur la base aérienne de Rabat-Salé.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL,

Vu le dahir du 24 jourmada I 1375 (6 janvier 1956) relatif aux pouvoirs du président du conseil ;

Vu le dahir du 7 chaabane 1332 (1^{er} juillet 1914) sur le domaine public et les dahirs qui l'ont modifié ou complété ;

Vu le dossier de l'enquête ouverte du 8 novembre au 9 décembre 1954 dans l'ex-circonscription de contrôle civil de Salé ;

Sur la proposition du ministre des travaux publics,

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. — Les limites du domaine public sur la base aérienne de Rabat-Salé sont fixées suivant un contour polygonal figuré par un liséré rose sur le plan parcellaire au 1/5.000 annexé à l'original du présent décret.

Sont exclues de la délimitation les deux parcelles, figurées par une teinte bleue sur le même plan, constituant une enclave de l'Etat français (air).

ART. 2. — Un exemplaire de ce plan sera déposé dans les bureaux de la Conservation foncière de Rabat et au siège de la circonscription de Salé.

ART. 3. — Le ministre des travaux publics est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Rabat, le 10 kaada 1375 (20 juin 1956).

BEKKAÏ.

Décret n° 2-56-400 du 10 kaada 1375 (20 juin 1956)
complétant le classement du site de la palmeraie de Marrakech.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL,

Vu le dahir du 11 chaabane 1364 (21 juillet 1945) relatif à la conservation des monuments historiques et des sites, des inscriptions, des objets d'art et d'antiquité et à la protection des villes anciennes et des architectures régionales, tel qu'il a été modifié par le dahir du 26 chaoual 1373 (28 juin 1954) ;

Vu le dahir du 13 chaoual 1347 (25 mars 1929) portant classement de la palmeraie de Marrakech ;

Vu le dahir du 22 rejeb 1360 (16 août 1941) complétant le dahir du 13 chaoual 1347 (25 mars 1929) portant classement de la palmeraie de Marrakech ;

Vu le dahir du 7 kaada 1374 (30 juillet 1952) relatif à l'urbanisme ;

Vu l'arrêté viziriel du 27 rebia I 1374 (24 novembre 1954) ordonnant une enquête en vue de compléter le classement du site de la palmeraie de Marrakech,

DÉCRÈTE :

ARTICLE UNIQUE. — Le classement du site de la palmeraie de Marrakech a pour effet d'interdire l'abattage des palmiers non morts et leur destruction par le feu.

Fait à Rabat, le 10 kaada 1375 (20 juin 1956).

BEKKAÏ.

Références :

- Dahir du 21-7-1945 (B.O. n° 1713, du 24-8-1945, p. 571) ;
- du 28-6-1954 (B.O. n° 2177, du 16-7-1954, p. 1006) ;
- du 25-3-1929 (B.O. n° 860, du 16-4-1929, p. 1026) ;
- du 16-8-1941 (B.O. n° 1507, du 12-9-1941, p. 907) ;
- du 30-7-1952 (B.O. n° 2083, du 26-9-1952, p. 1338) ;
- Arrêté viziriel du 24-11-1954 (B.O. n° 2201, du 21-12-1954, p. 1684).

Arrêté du secrétaire général du Gouvernement du 27 juin 1956 portant agrément de pharmaciens diplômés dans l'officine desquels le stage officinal peut être accompli.

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU GOUVERNEMENT,

Vu le dahir du 15 chaoual 1351 (10 février 1933) réorganisant le stage officinal et notamment son article 2 ;

Sur la proposition du ministre de la santé (inspection des pharmacies),

ARRÊTE :

ARTICLE UNIQUE. — Sont agréés pour recevoir dans leur officine des élèves en pharmacie accomplissant leur stage officinal au cours de l'année scolaire 1956-1957 les pharmaciens ci-après désignés :

Agadir :

M^{me} Quinsac Andrée, épouse Lansade ;

Casablanca :

MM. Battino Armand ;

Battino Moïse ;

Blandinières Charles ;

M^{me} Camus, née Boichut ;

MM. Chiche Dévy Roger ;

Counillon Léon ;

M^{me} Dašpremont, née Aubineau Marthe ;

MM. Lévy Jacques ;

Lévy Pierre ;

Mézi Georges ;

Minuit Henri ;

M^{me} Sabbah, née Salomon Charlotte ;

M. Zagury Jacques ;

Fès :

MM. Bajat René ;

Ben Hammo Joseph ;

Preud'homme Jean-Gervais ;

Kasba-Tadla :

M. Casanova Jean-Baptiste ;

Marrakech :

M. Vinay Roger ;

Mazagan :

M. Mainetti Jean ;

Meknès :

MM. Clamer Jean ;

Djmeri Taïeb ;

M^{me} Fouquet Jeanne, épouse Nida ;

Mogador :

M. Marrie Émile ;

Oujda :

MM. Abrous Abdellatif ;

Ansellem Nathan ;

M^{lle} Baillet Simone ;

MM. Charbit Albert ;

Sebbag Charles ;

Port-Lyautey :

MM. Castellano Albert ;

Jeanroy Charles ;

Mégy Pierre ;

Rabat :

MM. Abitbol Léon ;

Boumendil Haïem ;

Boumendil René ;

Chabert Jean ;

Felzinger Alfred ;

Le Roy-Liberge Fernand ;

Rieu Jean ;

M^{me} Simonot Marie-Thérèse, épouse Vallée ;

Safi :

M. Mari André ;

Salé :

M. Hassar Larbi ;

Settat :

M. Hayot Raphaël ;

Souk-el-Arba-du-Rharb :

M. Garlot Pierre ;

Taza :

M^{me} Choize Georgette, née Flavigny.

Rabat, le 27 juin 1956.

BAHINI.

ORGANISATION ET PERSONNEL DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

TEXTES COMMUNS

Dahir n° 1-56-044 du 7 kaada 1375 (16 juin 1956) portant modification des régimes des allocations spéciales et des pensions de retraite des militaires de la garde chérifienne.

LOUANGE A DIEU SEUL !

(Grand sceau de Sidi Mohamed)

Que l'on sache par les présentes — puisse Dieu en élever et en fortifier la teneur !

Que Notre Majesté Chérifienne,

Vu le dahir du 14 hija 1349 (2 mai 1931) instituant un régime d'allocations spéciales en faveur de certaines catégories d'agents des cadres spéciaux des administrations du Protectorat et les textes subséquents qui l'ont complété ou modifié ;

Vu le dahir du 7 rebia II 1370 (16 janvier 1951) portant réforme du régime des allocations spéciales ;

Vu le dahir du 29 chaabane 1348 (30 janvier 1930) portant attribution de pensions de retraite aux militaires de la garde chérifienne et les textes subséquents qui l'ont complété ou modifié ;

Vu le dahir du 1^{er} chaabane 1370 (8 mai 1951) portant réforme du régime des pensions de retraite des militaires de la garde chérifienne,

A DÉCIDÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE PREMIER. — L'article premier du dahir du 7 rebia II 1370 (16 janvier 1951) portant réforme du régime des allocations spéciales institué par le dahir du 14 hija 1349 (2 mai 1931) est modifié comme suit :

« *Article premier.* — Le montant des allocations spéciales annuelles à concéder aux bénéficiaires de ce régime est fondé sur la durée des services civils et militaires accomplis (et éventuellement des bénéfices de campagne de guerre) et sur le dernier salaire afférent à l'emploi et classe ou grade et échelon occupés effectivement depuis six mois au moins par l'agent au moment de sa radiation des cadres ou, dans le cas contraire, sur le salaire afférent à l'emploi et classe ou au grade et échelon antérieurement occupés.

« L'allocation d'ancienneté ou proportionnelle est fixée à 2 % du salaire de base par annuité liquidable.

« Dans le décompte final des annuités liquidables la fraction de semestre égale ou supérieure à trois mois est comptée pour six mois. La fraction de semestre inférieure à trois mois est négligée. »

ART. 2. — L'article premier du dahir du 1^{er} chaabane 1370 (8 mai 1951) portant réforme du régime des pensions de retraite des militaires de la garde chérifienne institué par le dahir du 29 chaabane 1348 (30 janvier 1930) est modifié comme suit :

« *Article premier.* — Le montant des pensions annuelles à concéder aux sous-officiers, maouns et gardes est fondé sur la durée des services et sur la dernière solde afférente à l'emploi et classe ou grade et échelon occupés effectivement depuis six mois au

« moins par le militaire au moment de sa radiation des cadres ou, dans le cas contraire, sur la solde afférente à l'emploi et classe ou grade et échelon antérieurement occupés.

« La pension d'ancienneté ou proportionnelle est fixée à 2 % de la solde de base par annuité liquidable.

« Dans le décompte final des annuités liquidables, la fraction de semestre égale ou supérieure à trois mois est comptée pour six mois. La fraction de semestre inférieure à trois mois est négligée. »

ART. 3. — L'application des dispositions du présent dahir ne pourra entraîner, en aucun cas, le paiement d'arrérages d'un montant inférieur à celui qui résulterait d'une liquidation effectuée conformément aux dispositions antérieurement en vigueur.

ART. 4. — Le présent dahir prendra effet à compter du 1^{er} janvier 1955.

Fait à Rabat, le 7 kaada 1375 (16 juin 1956).

Enregistré à la présidence du conseil
le 7 kaada 1375 (16 juin 1956) :

BEKKAÏ.

TEXTES PARTICULIERS

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

Décret n° 2-56-290 du 19 chaoual 1375 (30 mai 1956) agréant une caisse de retraites, pour l'application du dahir du 13 chaoual 1374 (4 juin 1955) portant obligation aux entreprises chérifiennes de navigation et de travail aérien d'affilier leur personnel navigant professionnel à une caisse de retraites.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL,

Vu le dahir du 13 chaoual 1374 (4 juin 1955) portant obligation aux entreprises chérifiennes de navigation et de travail aérien d'affilier leur personnel navigant professionnel à une caisse de retraites ;
Sur la proposition du ministre des finances,

DÉCRÈTE :

ARTICLE UNIQUE. — Pour l'application du dahir du 13 chaoual 1374 (4 juin 1955) susvisé, la Caisse française des retraites du personnel navigant professionnel de l'aéronautique civile est agréée, à compter du 1^{er} juin 1955, pour l'affiliation du personnel navigant des entreprises de navigation et de travail aérien ayant leur siège social sur le territoire de l'Empire chérifien.

Fait à Rabat, le 19 chaoual 1375 (30 mai 1956).

BEKKAÏ.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS

Décret n° 2-56-383 du 9 kaada 1375 (19 juin 1956) fixant les taux de l'indemnité de balayage des locaux scolaires.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL,

Vu l'arrêté viziriel du 9 rebia II 1365 (13 mars 1946) relatif aux indemnités des personnels de la direction de l'instruction publique, tel qu'il a été modifié, notamment par l'arrêté viziriel du 20 rebia II 1372 (7 janvier 1953) ;

Sur la proposition du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, après avis du ministre des finances,

DÉCRÈTE :

ARTICLE UNIQUE. — L'article 7 de l'arrêté viziriel susvisé du 9 rebia II 1365 (13 mars 1946), tel qu'il a été modifié, notamment par l'arrêté viziriel du 20 rebia II 1372 (7 janvier 1953), est remplacé par les dispositions suivantes :

« Article 7. — Les taux des indemnités de balayage et d'entretien des locaux scolaires allouées aux membres du personnel enseignant chargés d'assurer la direction des écoles, sont fixés à 2.400 francs par mois pour une classe et à 1.200 francs par mois pour chaque classe au-delà de ce nombre, à compter du 1^{er} janvier 1956. Ces indemnités seront payables trimestriellement à la fin du premier mois de chaque trimestre. »

Fait à Rabat, le 9 kaada 1375 (19 juin 1956).

BEKKAÏ.

Arrêté du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts du 18 mai 1956 portant ouverture d'un concours pour sept emplois de sous-intendant universitaire.

LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
ET DES BEAUX-ARTS,

Vu l'arrêté viziriel du 5 février 1952 formant statut du personnel des services économiques,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Un concours pour sept emplois de sous-intendant sera ouvert à Rabat, les 15 et 16 octobre 1956, pour les épreuves écrites, la date des épreuves orales devant être fixée ultérieurement. Pourront y participer les candidats français et marocains.

Sur ces sept emplois, deux seront attribués aux candidats du sexe féminin et cinq aux candidats du sexe masculin.

ART. 2. — Les conditions d'admission à ce concours sont celles qui sont fixées à l'article 8 de l'arrêté viziriel susvisé du 5 février 1952.

ART. 3. — La liste d'inscription sera close le 6 octobre 1956. Les demandes d'admission à ce concours devront être adressées à M. le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts (bureau des internats), accompagnées des pièces suivantes :

- 1° un extrait d'acte de naissance ;
- 2° un extrait de casier judiciaire ayant moins de trois mois de date ;
- 3° un certificat médical (imprimé fourni par le ministère de l'instruction publique et des beaux-arts) ;
- 4° une copie des diplômes ;
- 5° un état des services, le cas échéant.

Les candidats déjà employés dans une administration feront parvenir leur demande par la voie hiérarchique.

Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts arrête la liste des candidats admis à concourir.

ART. 4. — Le concours comprendra les épreuves écrites suivantes, en langue française :

- 1° une épreuve sur un sujet d'ordre général, destinée à justifier de la culture du candidat (coefficient : 2 ; durée : 4 heures) ;
- 2° une composition sur l'organisation politique et administrative du Maroc et l'administration des établissements d'enseignement public au Maroc (coefficient : 1 ; durée : 3 heures) ;
- 3° une composition sur l'organisation financière et la comptabilité publique au Maroc (coefficient : 1 ; durée : 3 heures).

Les épreuves orales d'admission comportent quatre interrogations :

- a) sur l'organisation politique et administrative du Maroc et sur l'administration des établissements d'enseignement public au Maroc (coefficient : 1) ;

b) sur l'organisation financière et économique au Maroc et sur la législation du travail au Maroc (coefficient : 1) ;

c) sur l'organisation générale de l'enseignement et de la vie scolaire au Maroc (coefficient : 1) ;

d) sur l'hygiène (coefficient : 1).

Les candidats peuvent, en outre, sur leur demande, subir une épreuve d'arabe dialectal.

ART. 5. — Le jury du concours, dont les membres sont désignés par le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, établit le classement des candidats.

Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts arrête la liste des candidats admis définitivement.

Rabat, le 18 mai 1956.

EL FASSI.

Arrêté du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts du 18 mai 1956 portant ouverture d'un concours pour dix-huit emplois d'adjoint des services économiques.

LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
ET DES BEAUX-ARTS,

Vu l'arrêté viziriel du 5 février 1952, formant statut du personnel des services économiques des établissements du second degré,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Un concours pour dix-huit emplois d'adjoint des services économiques sera ouvert à Rabat, le 17 octobre 1956, pour les épreuves écrites, la date des épreuves orales devant être fixée ultérieurement. Sur ces dix-huit emplois, douze seront attribués aux candidats du sexe masculin et six aux candidats du sexe féminin.

ART. 2. — Les conditions d'admission à ce concours sont celles qui sont fixées à l'article 8 de l'arrêté viziriel susvisé du 5 février 1952.

ART. 3. — La liste d'inscription sera close le 6 octobre 1956. Les demandes d'admission à ce concours devront être adressées à M. le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts (bureau des internats), accompagnées des pièces suivantes :

- 1° un extrait d'acte de naissance ;
- 2° un extrait de casier judiciaire ayant moins de trois mois de date ;
- 3° un certificat médical (imprimé fourni par le ministère de l'instruction publique et des beaux-arts) ;
- 4° une copie des diplômes ;
- 5° un état des services, le cas échéant.

Les candidats déjà employés dans une administration feront parvenir leur demande par la voie hiérarchique.

Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts arrête la liste des candidats admis à concourir.

ART. 4. — Le concours comprendra les épreuves écrites suivantes, en langue française :

- 1° une composition sur un sujet d'ordre général destiné à justifier de la culture du candidat (coefficient : 2 ; durée : 3 heures) ;
- 2° une composition sur l'organisation générale de l'enseignement et de la vie scolaire au Maroc ou sur l'administration des établissements d'enseignement public au Maroc (coefficient : 1 ; durée : 2 heures).

Les épreuves orales d'admission comportent quatre interrogations :

- a) sur l'organisation politique, administrative et financière du Maroc (coefficient : 1) ;
- b) sur l'administration des établissements d'enseignement public au Maroc (coefficient : 1) ;

c) sur l'organisation générale de l'enseignement et de la vie scolaire au Maroc (coefficient : 1) ;

d) sur l'hygiène (coefficient : 1).

Les candidats peuvent, en outre, sur leur demande, subir une épreuve facultative de dactylographie et une épreuve d'arabe dialectal.

ART. 5. — Le jury du concours, dont les membres sont désignés par le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, établit le classement des candidats.

Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts arrête la liste des candidats admis définitivement.

Rabat, le 18 mai 1956.

EL FASSI.

Arrêté du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts du 7 juin 1956 portant ouverture d'un concours pour le recrutement de quatorze maîtresses ouvrières auxiliaires de l'enseignement technique musulman.

LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
ET DES BEAUX-ARTS,

Vu l'arrêté viziriel du 16 rebia I 1358 (6 mai 1939) formant statut du personnel auxiliaire chargé d'un service permanent d'enseignement professionnel, tel qu'il a été modifié ou complété,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Un concours pour le recrutement de quatorze maîtresses ouvrières auxiliaires de l'enseignement technique musulman aura lieu le 1^{er} octobre 1956, au collège de jeunes filles musulmanes de Rabat.

ART. 2. — Le concours est ouvert :

1° aux élèves de la section normale des maîtresses ouvrières des écoles de fillettes musulmanes, ayant accompli une année de stage pédagogique ;

2° aux maîtresses ouvrières suppléantes âgées de dix-huit ans au moins et de trente ans au plus au 1^{er} janvier 1955, en fonction depuis au moins deux ans dans une école de fillettes musulmanes, et autorisées par le ministre de l'instruction publique à subir les épreuves du concours.

ART. 3. — Les candidates doivent adresser leur demande au ministre de l'instruction publique (service de l'enseignement technique).

Le dossier d'inscription comprend :

une chemise-dossier fournie, sur demande, par le ministère de l'instruction publique ;

une demande d'inscription rédigée sur papier libre et dans laquelle l'autorisation de se présenter est sollicitée (pour les candidates maîtresses ouvrières suppléantes seulement) ;

ART. 4. — Le concours comprend les épreuves suivantes :

une composition française sur un sujet d'ordre général intéressant la pédagogie ou le fonctionnement des écoles de fillettes musulmanes (il est tenu compte de l'orthographe) (durée : 3 heures ; coefficient : 3) ;

une composition de calcul portant sur des questions professionnelles (durée : 1 h. 30 ; coefficient : 2) ;

une épreuve de dessin de broderie (durée : 2 heures ; coefficient : 2) ;

une épreuve pratique de broderie (durée : 2 heures ; coefficient : 2) ;

une épreuve de dessins de tapis (durée : 2 heures ; coefficient : 2) ;

une épreuve pratique de tapis (durée : 2 heures ; coefficient : 2) ;

une épreuve pratique de coupe-couture (durée : 3 heures ; coefficient : 4) ;

une épreuve pratique de tricot ou de raccommodage (durée : 3 heures ; coefficient : 2) ;

une interrogation orale sur les techniques se rapportant aux arts féminins marocains (coefficient : 2) ;

une épreuve facultative d'arabe ou de berbère donnant lieu à la majoration du nombre de points obtenus au-dessus de la moyenne.

ART. 5. — Les épreuves sont notées de 0 à 20. Toute candidate ayant obtenu une note inférieure à 5 aux épreuves de français ou de calcul, inférieure à 12 pour l'ensemble des épreuves pratiques sans note particulière inférieure à 5 est éliminée. Aucune candidate ne peut prendre rang dans le classement, si elle n'a obtenu pour l'ensemble des épreuves, compte tenu des coefficients applicables, un total d'au moins 210 points.

ART. 6. — Le jury comprend :

Le ministre de l'instruction publique ou son délégué, président ;

Le chef du service de l'enseignement musulman ou son représentant ;

Le chef du service de l'enseignement technique ou son représentant ;

L'inspectrice de l'enseignement technique féminin ;

Le chef du service des métiers et arts marocains ou son représentant ;

La directrice du collège de jeunes filles musulmanes de Rabat ;

Quatre professeurs de l'enseignement technique ;

Quatre professeurs techniques adjoints de l'enseignement technique ;

Quatre membres de l'enseignement technique musulman (deux institutrices et deux maîtresses ouvrières).

ART. 7. — Le jury établit le classement des candidates. Le ministre de l'instruction publique arrête la liste d'admission.

ART. 8. — La liste d'inscription ouverte au ministère de l'instruction publique (service de l'enseignement technique) sera close le 1^{er} septembre 1956.

Rabat, le 7 juin 1956.

EL FASSI.

MOUVEMENTS DE PERSONNEL ET MESURES DE GESTION

Nominations et promotions.

SECRETARIAT GÉNÉRAL DU GOUVERNEMENT.

Par arrêté du président du conseil du 12 juin 1956 les administrateurs civils du secrétariat d'État aux affaires économiques en service au Maroc, dont les noms suivent, sont promus dans la hiérarchie d'administration centrale marocaine prévue par l'arrêté du 10 novembre 1948, conformément au tableau ci-après :

NOM ET PRÉNOMS	GRADE ET CLASSE	DATE D'EFFET de la mesure
MM. Alessi Fernand.	Chef de service adjoint de 2 ^e classe (ind. 565).	21 juillet 1952.
	Chef de service adjoint de 1 ^{re} classe (ind. 600).	1 ^{er} juillet 1953.
Blanc Jean	Chef de service adjoint de 2 ^e classe (ind. 565).	21 juillet 1952.
	Chef de service adjoint de 1 ^{re} classe (ind. 600).	18 octobre 1953.

NOM ET PRENOMS	GRADE ET CLASSE	DATE D'EFFET de la mesure
MM. Basset Roger ...	Chef de service adjoint de 2 ^e classe (ind. 565). Chef de service adjoint de 1 ^{re} classe (ind. 600).	21 juillet 1952. 24 décembre 1953.
Bertin Bernard.	Chef de service adjoint de 1 ^{re} classe (ind. 600).	26 janvier 1954.
Ferdani Michel.	Chef de service adjoint de 1 ^{re} classe (ind. 600).	28 janvier 1954.
Landry Roger ..	Chef de service adjoint de 2 ^e classe (ind. 565). Chef de service adjoint de 1 ^{re} classe (ind. 600).	21 juillet 1952. 14 juin 1954.
Caze André	Chef de bureau de 2 ^e cl. (indice 470). Chef de bureau de 1 ^{re} cl. (indice 500).	21 juillet 1952. 1 ^{er} mars 1953.
Rouquet André.	Chef de bureau de 2 ^e cl. (indice 470). Chef de bureau de 1 ^{re} cl. (indice 500).	21 juillet 1952. 5 juin 1953.
Gaugé René ...	Chef de bureau de 1 ^{re} cl. (indice 500).	21 juillet 1952.
Naud Henri	Chef de bureau de 1 ^{re} cl. (indice 500).	21 juillet 1952.
Pinta Roger	Chef de bureau de 1 ^{re} cl. (indice 500).	21 juillet 1952.
Rol Paul	Chef de bureau de 1 ^{re} cl. (indice 500).	21 juillet 1952.

Est acceptée, à compter du 1^{er} juin 1956, la démission de son emploi de M^{me} Bernard Hélène, dactylographe, 3^e échelon. (Arrêté du 6 juin 1956.)

Est nommée, après concours, *secrétaire d'administration stagiaire* du 1^{er} décembre 1955 : M^{me} Couston Françoise, commis de 2^e classe. (Arrêté du 18 juin 1956.)

Est placée, sur sa demande, dans la position de disponibilité du 1^{er} juin 1956 : M^{lle} Couprie Françoise, secrétaire d'administration de 2^e classe (2^e échelon). (Arrêté du 13 juin 1956.)

Est réintégré dans son emploi du 1^{er} avril 1956 : M. Raucoules Urbain, commis de 1^{re} classe, en disponibilité. (Arrêté du 17 avril 1956.)

Est nommée, après concours, *sténodactylographe stagiaire* du 1^{er} novembre 1955 : M^{lle} Plichon Simone, sténodactylographe temporaire. (Arrêté du 24 mai 1956.)

Est nommée, après concours, *dactylographe, 1^{er} échelon* du 1^{er} novembre 1955 : M^{me} Perrin Raymonde, sténodactylographe journalière. (Arrêté du 28 mai 1956.)

Est nommée, après concours, *dactylographe, 1^{er} échelon* du 1^{er} novembre 1955 : M^{me} Bensussan Arlette, dactylographe temporaire. (Arrêté du 18 juin 1956.)

Est reclassé, en application du dahir du 4 décembre 1954, *secrétaire d'administration de 2^e classe, 2^e échelon*, avec ancienneté du 29 octobre 1950, et nommé au 3^e échelon du 29 octobre 1952 : M. Maillet Robert. (Arrêté du 15 mai 1956.)

IMPRIMERIE OFFICIELLE.

Sont nommés :

Chef des ateliers, 5^e échelon du 1^{er} juin 1956, avec ancienneté du 1^{er} juin 1954, et promu au 6^e échelon à la même date : M. Achour René, sous-chef des ateliers, 7^e échelon ;

Sous-chef des ateliers, 7^e échelon du 1^{er} juin 1956 : M. Châtelier Ernest, correcteur principal, 7^e échelon ;

Correcteur principal en langue française, 4^e échelon du 1^{er} juin 1956 : M. Rousselot André, lecteur d'épreuves, 9^e échelon ;

Chef mécanicien linotypiste, 5^e échelon du 1^{er} janvier 1956, avec ancienneté du 1^{er} janvier 1954 : M. Scannapiégo Louis, ouvrier principal qualifié linotypiste, 9^e échelon ;

Sont promus :

Contremaitre, 7^e échelon du 19 mai 1956 : M. Luyckx Marcel, contremaitre, 6^e échelon ;

Contremaitre, 5^e échelon du 1^{er} juillet 1956 : M. Meillon Paul, contremaitre, 4^e échelon ;

Lecteur d'épreuves, 5^e échelon du 5 décembre 1954 : M. Dejou Maurice, lecteur d'épreuves, 4^e échelon ;

Ouvrier qualifié linotypiste, 5^e échelon du 25 avril 1956 : M. Astoul Henri, ouvrier qualifié linotypiste, 4^e échelon ;

Ouvrier qualifié linotypiste, 5^e échelon du 5 mai 1956 : M. Casanovas Jacques, ouvrier qualifié linotypiste, 4^e échelon ;

Ouvrier qualifié autre que linotypiste et metteur en pages, 4^e échelon du 28 juillet 1956 : M. Carabasse Constant, ouvrier qualifié autre que linotypiste et metteur en pages, 3^e échelon ;

Sont nommés :

Ouvrier qualifié autre que linotypiste et metteur en pages du cadre principal, 6^e échelon du 1^{er} janvier 1956 : M. Ouzhara Abdelkrim, ouvrier autre que linotypiste et correcteur du cadre secondaire, 9^e échelon ;

Ouvrier autre que linotypiste et correcteur du cadre secondaire, 9^e échelon du 1^{er} mars 1956 et nommé *ouvrier qualifié autre que linotypiste et metteur en pages du cadre principal, 6^e échelon* du 1^{er} juin 1956 : M. Allal Jirari, ouvrier autre que linotypiste et correcteur du cadre secondaire, 8^e échelon ;

Ouvrier autre que linotypiste et correcteur du cadre secondaire, 1^{er} échelon du 1^{er} juin 1956 : M. Mellak Lahoucine, demi-ouvrier autre que linotypiste et correcteur, 2^e échelon ;

Sont promus :

Ouvrier autre que linotypiste et correcteur, 5^e échelon du 1^{er} juillet 1956 : M. Tamoro Boubekeur, ouvrier autre que linotypiste et correcteur, 4^e échelon ;

Aide-mécanicien, 3^e échelon du 1^{er} janvier 1956 : M. Jirari Houssein, aide-mécanicien, 2^e échelon ;

Sont titularisés :

Demi-ouvriers autres que linotypistes et correcteurs, 1^{er} échelon du 1^{er} avril 1956 : MM. Abderrazak Fatah et Cherkaoui Hamadi, demi-ouvriers stagiaires ;

Demi-ouvrier linotypiste et correcteur, 1^{er} échelon du 23 mai 1956 et nommé *ouvrier linotypiste et correcteur, 1^{er} échelon* à la même date : M. Belkaïd Mohamed, demi-ouvrier stagiaire ;

Aide-mécanicien, 1^{er} échelon du 1^{er} juillet 1956 et nommé *demi-ouvrier autre que linotypiste et correcteur, 1^{er} échelon* à la même date : M. Amazal Saïd Houssine, aide-mécanicien stagiaire ;

Aides-manutentionnaires, 1^{er} échelon du 1^{er} juillet 1956 : MM. Akiki Abdeslem et Mohamed ben Allal Jirari, aides-manutentionnaires stagiaires.

(Arrêtés du 11 juin 1956.)

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

Est reclassé, en application de l'arrêté viziriel du 28 octobre 1952, *secrétaire administratif de 2^e classe, 3^e échelon* du 1^{er} janvier 1950, avec ancienneté du 28 juin 1948, *4^e échelon* du 27 septembre 1951, avec ancienneté du 20 juillet 1950, et *5^e échelon* du 20 juillet 1952 : M. Nemoz Michel. (Arrêté du 25 juin 1956.)

Sont titularisés et nommés :

Agent public hors catégorie, 1^{er} échelon du 1^{er} juillet 1955 : M. Cellier Louis, chef d'atelier de plus de 50 ouvriers ;

Agents publics de 1^{re} catégorie, 1^{er} échelon :

Du 1^{er} septembre 1955 : M. Terrasson Georges, contremaître ;

Du 1^{er} novembre 1955 : M. Padilla Juste, contremaître ;

Du 1^{er} décembre 1955 : MM. Massot Gaston et Vinent Jean, contremaîtres ;

Agents publics de 2^e catégorie, 1^{er} échelon :

Du 1^{er} avril 1955 : M. Domecq René, surveillant de marchés ;

Du 1^{er} mai 1955 : M. Ould Bessi Rabah, ouvrier qualifié ;

Agents publics de 3^e catégorie, 1^{er} échelon :

Du 1^{er} octobre 1954 : M. El Oufir Abdelkadèr, ouvrier ;

Du 1^{er} décembre 1954 : M. Mansour Mustapha, préposé-peseur ;

Du 1^{er} janvier 1955 : M. Manzanarès Emmanuel, surveillant de chantier ;

Du 1^{er} février 1955 : M^{me} Gomez Amélie, concierge d'un groupe de bâtiments ;

Du 1^{er} mars 1955 : M. Laurenson Jean-Louis, téléphoniste-standardiste (plus de 50 postes) ;

Du 1^{er} juin 1955 : M. Ben Tahar Mohamed, chauffeur de poids lourds ou de voitures de tourisme ;

Agent public de 4^e catégorie, 1^{er} échelon du 1^{er} janvier 1955 : M. Merzouki Thami, teneur de carnets.

(Arrêtés des 7, 22 et 25 juin 1956.)

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SÛRETÉ NATIONALE.

Sont recrutés en qualité de :

Gardiens de la paix stagiaires :

Du 23 juin 1955 : M. Pusceddo Julien ;

Du 25 juin 1955 : M. Martin Édouard ;

Gardiens de la paix-élèves :

Du 25 juillet 1955 : MM. Fourcade Georges, Gapin Gérard, Gimez Jean, Oliver Joseph, Salinas François et Vernhes Albert ;

Du 26 juillet 1955 : MM. Battesti Ange, Boronat André, Caparos Antoine, Carmona Emmanuel, Dunogier Marcel, Navarro Antoine, Suanez Sylvestre et Toulza Roland ;

Du 27 juillet 1955 : MM. Bertrand André, Brunet Jacques, Bufort Alfred, Cazeaux Guy, Loubradou Fernand, Ors François, Pérez Ferdinand, Santucci Pierre, Tourte Roger et Turbier Henri ;

Du 29 juillet 1955 : MM. Colombani Raymond et Garcia Manuel ;

Du 31 juillet 1955 : M. Moran Joseph ;

Du 2 août 1955 : MM. Borel Michel et Viotti Louis ;

Du 8 août 1955 : M. Pastor Antoine ;

Du 13 août 1955 : M. Blanquier André ;

Du 14 août 1955 : M. Biales Hubert ;

Du 22 août 1955 : M. Escodemaison Élisée ;

Du 15 septembre 1955 : MM. Anglade Clément, Ferracci Jérôme et Guerrero Alberto ;

Du 19 septembre 1955 : M. Oustry Roger.

(Arrêtés des 25 novembre, 30 décembre 1955 et 20 janvier 1956.)

Est nommée *sténodactylographe de 7^e classe* du 1^{er} décembre 1955 : M^{me} Laborde Christiane. (Arrêté du 7 janvier 1956.)

Sont titularisés et reclassés :

Gardien de la paix, 6^e échelon du 19 août 1954 (bonification pour services militaires : 8 ans) : M. Vidal Jean-Marie ;

Gardiens de la paix, 5^e échelon du 17 août 1954 :

Avec ancienneté du 27 novembre 1952 (bonification pour services militaires : 7 ans 8 mois 20 jours) : M. Kehl Gabriel ;

Avec ancienneté du 20 septembre 1953 (bonification pour services militaires : 6 ans 10 mois 27 jours) : M. Brisson Georges ;

Gardiens de la paix, 4^e échelon :

Du 30 août 1954, avec ancienneté du 30 juin 1954 (bonification pour services militaires : 5 ans 2 mois) : M. Bridou Jacques ;

Du 13 septembre 1954 (bonification pour services militaires : 4 ans 3 mois 20 jours) : M. Lopez Michel ;

Du 1^{er} octobre 1954 :

Avec ancienneté du 5 novembre 1953 (bonification pour services militaires : 5 ans 10 mois 26 jours) : M. Bonnel Maurice ;

Avec ancienneté du 13 août 1954 (bonification pour services militaires : 5 ans 1 mois 18 jours) : M. Jacquet Louis ;

Gardiens de la paix, 3^e échelon :

Du 1^{er} août 1954 (bonification pour services militaires : 2 ans 1 mois 29 jours) : M. Farnarier Marcel ;

Du 17 août 1954 (bonification pour services militaires : 2 ans 9 mois 16 jours) : M. Castro-Garcia Ramon ;

Du 17 août 1954 (bonification pour services militaires : 3 ans 24 jours) : M. Gaillard René ;

Du 2 novembre 1954 (bonification pour services militaires : 3 ans 2 mois 10 jours) : M. Losguardi Philippe ;

Gardiens de la paix, 1^{er} échelon :

Du 14 février 1954 (bonification pour services militaires : 9 mois 1 jour) : M. Kavlakas Panayotis ;

Du 25 mai 1954, avec ancienneté du 25 novembre 1953 (bonification pour services militaires : 1 an 6 mois) : M. Azzopardi Yves ;

Du 27 juillet 1954, avec ancienneté du 18 avril 1954 (bonification pour services militaires : 1 an 3 mois 9 jours) : M. Deleu Louis ;

Du 8 août 1954 (bonification pour services militaires : 1 an) : M. Lannes Robert ;

Du 16 août 1954 (bonification pour services militaires : 1 an 5 mois 21 jours) : M. Garcia Antoine ;

Du 17 août 1954 :

Avec ancienneté du 17 février 1954 (bonification pour services militaires : 1 an 6 mois) : MM. Di Giovanni Marcel, Formoso Siaba Ramon et Vidal Gaspard ;

Avec ancienneté du 18 février 1954 (bonification pour services militaires : 1 an 5 mois 29 jours) : M. Lafleur Christian ;

Avec ancienneté du 19 février 1954 (bonification pour services militaires : 1 an 5 mois 28 jours) : M. Garcia Jean-Pierre ;

Avec ancienneté du 23 février 1954 (bonification pour services militaires : 1 an 5 mois 24 jours) : MM. Fernandez Pierre et Lopez Jocelyn ;

Avec ancienneté du 5 mars 1954 (bonification pour services militaires : 1 an 5 mois 12 jours) : M. Garcia Lucien ;

Avec ancienneté du 24 mars 1954 (bonification pour services militaires : 1 an 4 mois 23 jours) : M. Griscelli Louis ;

Avec ancienneté du 26 mai 1954 (bonification pour services militaires : 1 an 2 mois 21 jours) : M. Canizarès Marcel ;

Avec ancienneté du 16 juin 1954 :

Bonification pour services militaires : 1 an 2 mois 1 jour : M. Lafont Yves ;

Bonification pour services militaires : 1 an : M. Le Manchec Marcel ;

Du 19 août 1954, avec ancienneté du 15 juillet 1954 :

Bonification pour services militaires : 1 an 1 mois 4 jours : M. Farrera Joseph ;

Bonification pour services militaires : 1 an : M. Ducarme Roger ;

Du 21 août 1954 (bonification pour services militaires : 1 an) : M. Longro Charles ;

Du 30 août 1954 :

Avec ancienneté du 2 février 1954 (bonification pour services militaires : 1 an 6 mois 28 jours) : M. Cortès Charles ;

Avec ancienneté du 28 mai 1954 (bonification pour services militaires : 1 an 3 mois 2 jours) : M. Baudichet Georges ;

Avec ancienneté du 10 août 1954 (bonification pour services militaires : 1 an 20 jours) : M. Faure François ;

Du 1^{er} septembre 1954, avec ancienneté du 15 mars 1954 (bonification pour services militaires : 1 an 5 mois 16 jours) : M. Horde Hubert ;

Du 2 septembre 1954 (bonification pour services militaires : 15 jours) : M. Gauthier Lucien ;

Du 8 septembre 1954 (bonification pour services militaires : 11 mois 16 jours) : M. Fédérici César ;

Du 10 septembre 1954 (bonification pour services militaires : 1 an 5 mois 1 jour) : M. Jalbaut Denis ;

Du 17 septembre 1954, avec ancienneté du 20 mars 1954 (bonification pour services militaires : 1 an 5 mois 27 jours) : M. Carlotti Jean ;

Du 21 septembre 1954, avec ancienneté du 16 avril 1954 (bonification pour services militaires : 1 an 5 mois 5 jours) : M. Durand Hervé ;

Du 22 septembre 1954, avec ancienneté du 30 mars 1954 (bonification pour services militaires : 1 an 5 mois 22 jours) : M. Langlais Robert ;

Du 26 septembre 1954 (bonification pour services militaires : 11 mois 17 jours) : M. Goury Roger ;

Du 28 septembre 1954 (bonification pour services militaires : 11 mois 26 jours) : M. Buche Robert ;

Du 29 septembre 1954 :

Avec ancienneté du 9 avril 1954 (bonification pour services militaires : 1 an 5 mois 20 jours) : M. Lafoi Albert ;

Avec ancienneté du 17 août 1954 (bonification pour services militaires : 1 an 1 mois 12 jours) : M. Azema Aimé ;

Du 1^{er} octobre 1954 (bonification pour services militaires : 1 an) : M. Fernandez Jean ;

Du 4 octobre 1954, avec ancienneté du 4 avril 1954 (bonification pour services militaires : 1 an 6 mois) : M. Mothes Yvan ;

Du 2 novembre 1954, avec ancienneté du 27 août 1954 (bonification pour services militaires : 1 an 2 mois 5 jours) : M. Voirin Lucien ;

Du 9 novembre 1954 :

Avec ancienneté du 12 mai 1954 (bonification pour services militaires : 1 an 5 mois 27 jours) : M. Billes Francis ;

Avec ancienneté du 14 mai 1954 (bonification pour services militaires : 1 an 5 mois 25 jours) : M. Vagny Paul ;

Du 12 novembre 1954, avec ancienneté du 25 juillet 1954 (bonification pour services militaires : 1 an 5 mois 17 jours) : M. Breton Aimé ;

Du 5 décembre 1954 (bonification pour services militaires : 9 mois 28 jours) : M. Lopez Augustin ;

Du 6 décembre 1954 (bonification pour services militaires : 9 mois 7 jours) : M. Luciani Jacques ;

Du 17 décembre 1954 (bonification pour services militaires : 8 mois 2 jours) : M. Tine Simon ;

Du 22 janvier 1955 (bonification pour services militaires : 8 mois 9 jours) : M. Dudognon Jean ;

Du 27 janvier 1955 (bonification pour services militaires : 7 mois 27 jours) : M. Julia Vincent ;

Du 28 janvier 1955 (bonification pour services militaires : 8 mois 3 jours) : M. Lopez René ;

Du 29 janvier 1955 (bonification pour services militaires : 7 mois 25 jours) : M. Bufante Albert.

(Arrêtés des 28, 30 novembre, 5, 23, 29 décembre 1955, 6, 12 et 18 janvier 1956.)

Sont reclassés, en application de l'arrêté résidentiel du 27 juin 1955 :

Inspecteur de police principal, 1^{er} échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} avril 1951 : M. Barck ben Mohamed ben Kachen ;

Inspecteur de police de 1^{re} classe (1^{er} échelon) du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} mars 1952, et *inspecteur de police principal, 1^{er} échelon* du 1^{er} janvier 1955 : M. Souidi Belkheir ;

Inspecteurs de police principaux, 1^{er} échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} avril 1951 : MM. El Wardi Harti et Himdi Moktar ;

Inspecteur de police de 2^e classe (7^e échelon) du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} août 1951, et *inspecteur de police de 1^{re} classe (1^{er} échelon)* du 1^{er} octobre 1953 : M. Hamdaoui Bouchaïb ;

Inspecteurs de police de 2^e classe (7^e échelon) du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} juillet 1952, et *inspecteurs de police de 1^{re} classe (1^{er} échelon)* du 1^{er} juillet 1954 : MM. Temmar Bouchaïb et Ahmed ben Mezian ben Zekri ;

Inspecteur de police de 2^e classe (5^e échelon) du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} avril 1951, et *7^e échelon* du 1^{er} janvier 1955 : M. Bouharira Ahmed ;

Inspecteurs de police de 2^e classe (5^e échelon) du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} mai 1951, et *7^e échelon* du 1^{er} janvier 1954 : MM. Farihi Larbi et Mohammed ben El Kbir ben Mohammed ;

Inspecteurs de police de 2^e classe (5^e échelon) du 1^{er} avril 1953 : Avec ancienneté du 1^{er} avril 1951 : MM. Senhadji Abdesselam, Mostafi Kacem et Mohamed ben Hamou ben Madani ;

Avec ancienneté du 1^{er} janvier 1953 : M. Mislah Kebir ;

Gardien de la paix, 5^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} août 1952, *sous-brigadier, 2^e échelon* du 1^{er} janvier 1954 et *inspecteur de police de 2^e classe (3^e échelon)* du 1^{er} octobre 1954, avec ancienneté du 1^{er} janvier 1954 : M. Maghari Mohamed ;

Gardien de la paix, 3^e échelon du 1^{er} avril 1953, *sous-brigadier, 2^e échelon* du 1^{er} novembre 1953 et *inspecteur de police de 2^e classe (3^e échelon)* du 1^{er} octobre 1954, avec ancienneté du 1^{er} novembre 1953 : M. Ali ben Arbi ben Ali ;

Gardien de la paix, 5^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} mai 1951, *6^e échelon* du 1^{er} novembre 1953 et *inspecteur de police de 2^e classe (3^e échelon)* du 1^{er} juillet 1955 : M. Ali ben Hamou ben Allal ;

Gardien de la paix, 5^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} janvier 1952, *6^e échelon* du 1^{er} février 1954, *sous-brigadier, 2^e échelon* du 1^{er} janvier 1955 et *inspecteur de police de 2^e classe (3^e échelon)* du 1^{er} janvier 1955 : M. Bouazza ben El Arbi ben Bouazza ;

Gardien de la paix, 5^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} janvier 1952, *6^e échelon* du 1^{er} mars 1954 et *inspecteur de police de 2^e classe (3^e échelon)* du 1^{er} décembre 1954 : M. El Ouarradi Ahmed ;

Gardien de la paix, 6^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} avril 1952, et *inspecteur de police de 2^e classe (3^e échelon)* du 1^{er} décembre 1954 : M. Mounjid Mohammed ;

Gardien de la paix, 4^e échelon du 1^{er} avril 1953, *5^e échelon* du 1^{er} août 1954 et *inspecteur de police de 2^e classe (2^e échelon)* du 1^{er} octobre 1954, avec ancienneté du 27 avril 1954 : M. Besbasse Benaïssa ;

Inspecteur de police de 2^e classe (1^{er} échelon) du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} septembre 1951, et *2^e échelon* du 1^{er} septembre 1953 : M. Mostafa ben Ahmed ben Saïd ;

Gardien de la paix, 4^e échelon du 1^{er} avril 1953, *5^e échelon* du 1^{er} septembre 1954 et *inspecteur de police de 2^e classe (2^e échelon)* du 1^{er} octobre 1954, avec ancienneté du 2 janvier 1954 : M. Laskouri Otmane ;

Gardien de la paix, 4^e échelon du 1^{er} avril 1953, *5^e échelon* du 1^{er} août 1954 et *inspecteur de police de 2^e classe (2^e échelon)* du

1^{er} octobre 1954, avec ancienneté du 23 mai 1954 : M. Mohammed ben Hammadi ben Hammou ;

Brigadier-chef, 2^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} janvier 1951 : M. Ahmed ben Feddal el Ftoh ;

Brigadier, 3^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} novembre 1952, et *brigadier-chef*, 1^{er} échelon du 1^{er} janvier 1954 : M. Loqmane Mohamed ;

Brigadier, 2^e échelon du 1^{er} avril 1953, 3^e échelon du 1^{er} août 1954 et *brigadier-chef*, 1^{er} échelon du 1^{er} janvier 1955 : M. Htiti Karrouss ;

Brigadiers, 1^{er} échelon du 1^{er} avril 1953 :

Avec ancienneté du 1^{er} janvier 1953 : MM. Abd Saïd, Dahou Yazid, Ghezouani Gouchi Sayeh, Iboukarne Hassan, Karroum Bahloul et Orche Driss ;

Avec ancienneté du 1^{er} juillet 1952 : M. Chetaïbi Azzouz ;

Sous-brigadier, 3^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} janvier 1950, et *brigadier*, 1^{er} échelon du 1^{er} juin 1953 : M. Fekkak ben Mohamed ben Fadel ;

Sous-brigadier, 2^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} août 1951, et *brigadier*, 1^{er} échelon du 1^{er} juin 1953 : M. Bakasse Mohamed ;

Sous-brigadiers, 2^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} janvier 1952, et *brigadiers*, 1^{er} échelon du 1^{er} juin 1953 : MM. Ouahid Lahsèn et Taki Thami ;

Sous-brigadier, 2^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} juillet 1952, et *brigadier*, 1^{er} échelon du 1^{er} juin 1953 : M. Abououbaïda Mohamed ;

Sous-brigadier, 3^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} juillet 1950, et *brigadier*, 1^{er} échelon du 1^{er} janvier 1954 : M. Abbassi Madani ;

Sous-brigadier, 3^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} novembre 1950, et *brigadier*, 1^{er} échelon du 1^{er} janvier 1954 : M. Charki Ali ;

Sous-brigadiers, 3^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} mars 1952, et *brigadiers*, 1^{er} échelon du 1^{er} janvier 1954 : MM. Allem Ahmed et Laïd Belaïd ;

Sous-brigadiers, 2^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} août 1951, *sous-brigadiers*, 3^e échelon du 1^{er} août 1953 et *brigadiers*, 1^{er} échelon du 1^{er} janvier 1954 : MM. Babakheï Hamou, Benkemmoun Rachid, Elomari Larbi, Fakrouni Mohamed, Hila Bouchaïb, Kassem ben M'Barek ben X..., Maroufi Kassem, Moufid Bouchta, Taouil Mohamed, Yadouni Ahmed, Zouity Mouloud, Moulay Dris Mohamed ben Larrechy et Tassaout Ahmed ;

Sous-brigadiers, 2^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} janvier 1952, et *brigadiers*, 1^{er} échelon du 1^{er} janvier 1954 : MM. Ameer Abdesslam, Attab ben Miloudi ben Ammar, El Arbi ben Feddou ben El Jilali, Haïel Lahcèn, Lahrech Ahmed, Mehdaoui Lahsèn, Mejdoubi Ahmed, Mougari Larbi, Najih Bouchaïb, Nassim Sabah et Quebouche Kaddour ;

Sous-brigadier, 2^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} juillet 1952, et *brigadier*, 1^{er} échelon du 1^{er} janvier 1954 : M. Hammar Brahim ;

Sous-brigadier, 2^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} janvier 1953, et *brigadier*, 1^{er} échelon du 1^{er} janvier 1954 : M. Omar ben Kaddour ben M'Hammed ;

Sous-brigadiers, 2^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} juillet 1952, et *brigadiers*, 1^{er} échelon du 1^{er} juillet 1954 : MM. Aïssaoui Benaïssa, Aït Salah Lahsèn, Bouyahyaoui Mohamed, El Assadi Mhammed, Gorad Ali, Hou Lahcèn et Khanza Regragui ;

Sous-brigadiers, 2^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} janvier 1953, et *brigadiers*, 1^{er} échelon du 1^{er} décembre 1954 : MM. Bourmani, Jilali et Mouziane Ahmed ;

Sous-brigadier, 3^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 8 mars 1949, et *brigadier*, 1^{er} échelon du 1^{er} janvier 1955 : M. El Khadraoui Kaddour ;

Sous-brigadier, 3^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} janvier 1950, et *brigadier*, 1^{er} échelon du 1^{er} janvier 1955 : M. Rahman Kaddour ;

Sous-brigadier, 3^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} janvier 1951, et *brigadier*, 1^{er} échelon du 1^{er} janvier 1955 : M. Rahoui Mohamed ;

Sous-brigadiers, 2^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} août 1951, *sous-brigadiers*, 3^e échelon du 1^{er} août 1953 et *brigadiers*, 1^{er} échelon du 1^{er} janvier 1955 : MM. Mhammed ben Ahmed ben Hammadi et Nouali Zoubir ;

Sous-brigadiers, 2^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} janvier 1953, et *brigadiers*, 1^{er} échelon du 1^{er} janvier 1955 : MM. Amri Salah et Merzora Bouziane Driss ;

Gardien de la paix, 4^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} décembre 1952, *sous-brigadier*, 2^e échelon du 1^{er} décembre 1953 et *brigadier*, 1^{er} échelon du 1^{er} janvier 1955 : M. Lahsèn ben Mohammed ben Lahsèn ;

Sous-brigadier, 3^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 8 mai 1946 : M. Abida Kaddour ;

Sous-brigadiers, 2^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} août 1951, et *sous-brigadiers*, 3^e échelon du 1^{er} août 1953 : MM. Alahiane Aomar, Akouri Lahsèn, Ghougdali Mohamed, Hammadi ben Mohamed ben Bouazza et Majdi Ameer ;

Sous-brigadiers, 2^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} janvier 1952, et *sous-brigadiers*, 3^e échelon du 1^{er} janvier 1954 : MM. Ahmed ben El Hachmi ben Salah, Ahmed ben Mohamed, Ben Ahmed, Brika Haddou, Boudlal Mohamed, Boukhabia Ahmed, Fourtane Kacem, Kabous Mohamed et Raïhane Abdelkader ;

Sous-brigadiers, 2^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} juillet 1952, et *sous-brigadiers*, 3^e échelon du 1^{er} juillet 1954 : MM. Akif Abdelkader, Bouchaïb ben M'Barek ben Ahmed, Chaïla Lahsèn, Cherkaoui Hassane, Hsik Mahjoub, Miloudi Regragui, Mohammed ben Abdelkader ben Bouchaïb, Cherkaoui Mohamed, Dam-mouch Mohamed et Fareh Mohammed ;

Sous-brigadiers, 2^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} janvier 1953, et *sous-brigadiers*, 3^e échelon du 1^{er} janvier 1955 : MM. Ahmed ben Lahsèn ben X..., Atarrou Slimane, Bellali Salem, Chems Mohamed, Chkih Kaddour, Kandoun el Houssine et Jazouli Omar ;

Sous-brigadier, 2^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} août 1951, *sous-brigadier*, 3^e échelon du 1^{er} août 1953 et remis *sous-brigadier*, 2^e échelon du 23 juin 1955, avec ancienneté du 1^{er} août 1953 : M. Boutouatou Ahmed ;

Gardien de la paix, 6^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} novembre 1945, et *sous-brigadier*, 2^e échelon du 1^{er} janvier 1954 : M. Jabri Abderrahmane ;

Gardien de la paix, 6^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} mars 1946, et *sous-brigadier*, 2^e échelon du 1^{er} janvier 1954 : M. Falah Driss ;

Gardien de la paix, 6^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} octobre 1948, et *sous-brigadier*, 2^e échelon du 1^{er} janvier 1955 : M. Mouksite Rahal ;

Gardien de la paix, 6^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} janvier 1949, et *sous-brigadier*, 2^e échelon du 1^{er} janvier 1954 : M. Iaber Boujemma ;

Gardien de la paix, 6^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} février 1949, et *sous-brigadier*, 2^e échelon du 1^{er} janvier 1954 : M. Bouga M'Hammed ;

Gardien de la paix, 6^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} janvier 1950, et *sous-brigadier*, 2^e échelon du 1^{er} janvier 1954 : M. Charik Belkheïr ;

Gardien de la paix, 6^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 19 février 1950, et *sous-brigadier*, 2^e échelon du 1^{er} novembre 1953 : M. Imitik Brahim ;

Gardien de la paix, 6^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} octobre 1951, et *sous-brigadier*, 2^e échelon du 1^{er} novembre 1953 : M. Ahmed ben Thami ben Hassaïne ;

Gardien de la paix, 5^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} juillet 1952, et *sous-brigadier*, 2^e échelon du 1^{er} novembre 1953 : M. Lahsèn ou Hammou ou Douah ;

Gardien de la paix, 4^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} août 1952, 5^e échelon du 1^{er} août 1953 et *sous-brigadier*, 2^e échelon du 1^{er} novembre 1953 : M. Hammam Ahmed ;

Gardien de la paix, 6^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} octobre 1950, et sous-brigadier, 2^e échelon du 1^{er} janvier 1954 : M. Jarbi Mohamed ;

Gardien de la paix, 6^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} novembre 1950, et sous-brigadier, 2^e échelon du 1^{er} janvier 1954 : M. Azibi Abderrahmane ;

Gardien de la paix, 6^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} décembre 1950, et sous-brigadier, 2^e échelon du 1^{er} janvier 1954 : M. Ouaki Mohammed ben Bella ;

Gardien de la paix, 6^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} avril 1951, et sous-brigadier, 2^e échelon du 1^{er} janvier 1954 : M. Chmiche Daoui ;

Gardien de la paix, 6^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} mai 1951, et sous-brigadier, 2^e échelon du 1^{er} janvier 1954 : M. Derkaoui Mohamed ;

Gardiens de la paix, 6^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} juin 1951, et sous-brigadiers, 2^e échelon du 1^{er} janvier 1954 : MM. Elaïdi Bouchaïb et Naïm Mahjoub ;

Gardien de la paix, 6^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} juillet 1951, et sous-brigadier, 2^e échelon du 1^{er} janvier 1954 : M. Zinad Ahmed ;

Gardiens de la paix, 6^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} août 1951, et sous-brigadiers, 2^e échelon du 1^{er} janvier 1954 : MM. Aoued Mohammed et Maati ben Maati ben Agga ;

Gardien de la paix, 6^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} février 1952, et sous-brigadier, 2^e échelon du 1^{er} janvier 1954 : M. El Bouaïssi Omar ;

Gardien de la paix, 6^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} mai 1952, et sous-brigadier, 2^e échelon du 1^{er} janvier 1954 : M. El Arbi ben Mohammed ben Tahar ;

Gardien de la paix, 6^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} juin 1952, et sous-brigadier, 2^e échelon du 1^{er} janvier 1954 : M. Idrissi Sbaï Ahmed ;

Gardien de la paix, 6^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} juillet 1952, et sous-brigadier, 2^e échelon du 1^{er} janvier 1954 : M. El Mati ben Ej Jilali ben El Arbi ;

Gardien de la paix, 6^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} août 1952, et sous-brigadier, 2^e échelon du 1^{er} janvier 1954 : M. Ziani Amar ;

Gardien de la paix, 6^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} novembre 1952, et sous-brigadier, 2^e échelon du 1^{er} janvier 1954 : M. Mhedden Mohammed ;

Gardien de la paix, 5^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} mars 1951, 6^e échelon du 1^{er} mai 1953 et sous-brigadier, 2^e échelon du 1^{er} janvier 1954 : M. Lahsèn ben Mohammed ben El Arbi ;

Gardien de la paix, 5^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} octobre 1951, 6^e échelon du 1^{er} octobre 1953 et sous-brigadier, 2^e échelon du 1^{er} janvier 1954 : M. Jafari Abderrahmann ;

Gardien de la paix, 5^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} décembre 1951, 6^e échelon du 1^{er} décembre 1953 et sous-brigadier, 2^e échelon du 1^{er} janvier 1954 : M. Moutanabi Rafa ;

Gardiens de la paix, 5^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} avril 1952, et sous-brigadiers, 2^e échelon du 1^{er} janvier 1954 : MM. Daoudi Nejm Mhamed et Makni Mohammed ;

Gardien de la paix, 5^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} mai 1952, et sous-brigadier, 2^e échelon du 1^{er} janvier 1954 : M. Bouchaïb ben Saddek ben Bouchaïb ;

Gardien de la paix, 5^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} juin 1952, et sous-brigadier, 2^e échelon du 1^{er} janvier 1954 : M. Elalami Mohamed ;

Gardien de la paix, 5^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} juillet 1952, et sous-brigadier, 2^e échelon du 1^{er} janvier 1954 : M. Lahsèn ben Mohammed ben Lahsèn ;

Gardiens de la paix, 6^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} janvier 1953, et sous-brigadiers, 2^e échelon du 1^{er} janvier 1954 : MM. Hoummad ben Abderrahmane ben Mohamed et Ridha Mhamed ;

Gardien de la paix, 4^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} avril 1953, 5^e échelon du 1^{er} mai 1953 et sous-brigadier, 2^e échelon du 1^{er} janvier 1954 : M. Himdi Ahmed ;

Gardien de la paix, 4^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} septembre 1952, 5^e échelon du 1^{er} novembre 1953 et sous-brigadier, 2^e échelon du 1^{er} janvier 1954 : M. Khalif Allal ;

Gardien de la paix, 3^e échelon du 1^{er} avril 1953 et sous-brigadier, 2^e échelon du 1^{er} janvier 1954 : M. Asmi Mohammed ;

Gardien de la paix, 6^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} janvier 1950, et sous-brigadier, 2^e échelon du 1^{er} janvier 1955 : M. Rouchi Mohammed ;

Gardien de la paix, 6^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 14 septembre 1950, et sous-brigadier, 2^e échelon du 1^{er} janvier 1955 : M. Elkabli Mohammed ;

Gardien de la paix, 6^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} avril 1951, et sous-brigadier, 2^e échelon du 1^{er} janvier 1955 : M. El Khadid Ahmed ;

Gardien de la paix, 5^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 29 juillet 1951, 6^e échelon du 1^{er} août 1953 et sous-brigadier, 2^e échelon du 1^{er} janvier 1955 : M. Boubouan Abdesselam ;

Gardiens de la paix, 5^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} août 1951, 6^e échelon du 1^{er} août 1953 et sous-brigadier, 2^e échelon du 1^{er} janvier 1955 : MM. Jama ben Salem ben Bellali, Brahim ben Ahmed ben Brahim et Ali ben Mohammed ben Saïd ;

Gardien de la paix, 6^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} novembre 1951, et sous-brigadier, 2^e échelon du 1^{er} janvier 1955 : M. Louakid M'Hamed ;

Gardiens de la paix, 5^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} juillet 1952, 6^e échelon du 1^{er} juillet 1954 et sous-brigadier, 2^e échelon du 1^{er} janvier 1955 : MM. Boujema ben Ahmed ben Haj et Touderti Kebir ;

Gardien de la paix, 4^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} juillet 1952, 5^e échelon du 1^{er} septembre 1954 et sous-brigadier, 2^e échelon du 1^{er} janvier 1955 : M. Aakil Moha ;

Gardien de la paix, 5^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} août 1952, 6^e échelon du 1^{er} août 1954 et sous-brigadier, 2^e échelon du 1^{er} janvier 1955 : M. Ahmed ben Ali ben Brahim ;

Gardien de la paix, 6^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} janvier 1953, et sous-brigadier, 2^e échelon du 1^{er} janvier 1955 : M. Abdelkadèr ben Bousselham ben X... ;

Gardien de la paix, 4^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} janvier 1953, 5^e échelon du 1^{er} février 1954 et sous-brigadier, 2^e échelon du 1^{er} janvier 1955 : M. Azeb Allal ;

Gardien de la paix, 5^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} janvier 1953, et sous-brigadier, 2^e échelon du 1^{er} janvier 1955 : M. Kassem ben Kassem ben Tahar ;

Gardiens de la paix, 6^e échelon du 1^{er} avril 1953 :

Avec ancienneté du 1^{er} avril 1947 : M. Smaïni Bouazza ;

Avec ancienneté du 1^{er} avril 1950 : M. Er Regragui ben Abdallah ;

Avec ancienneté du 1^{er} juillet 1950 : M. Mobarik Mohammed ;

Avec ancienneté du 1^{er} juillet 1951 : M. Wali Omar ;

Avec ancienneté du 28 octobre 1951 : M. Hafiane Mohammed ;

Avec ancienneté du 1^{er} mai 1952 : M. Mohammed ben Lahsèn ben X... el Krafi ;

Avec ancienneté du 1^{er} février 1953 : M. Bennouri Bouchaïb ;

Avec ancienneté du 1^{er} mars 1953 : MM. Arab ben Mohammed ben Moussa et Mohammed ben Amar ben Mimoun ;

Gardien de la paix, 5^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} janvier 1952, et 6^e échelon du 1^{er} mai 1954 : M. Mohammed ben Hammou ben Tahar ;

Gardien de la paix, 5^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} novembre 1952, et 6^e échelon du 1^{er} novembre 1954 : M. Semsdine Salah ;

Gardien de la paix, 5^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} décembre 1952, et 6^e échelon du 1^{er} décembre 1954 : M. Oualiq Abdeslem ;

Gardien de la paix, 4^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} mai 1952, *5^e échelon* du 1^{er} juin 1953 et *6^e échelon* du 1^{er} juin 1955 : M. Mohammed ben Belkassam ben Arbi ;

Gardien de la paix, 4^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} septembre 1952, *5^e échelon* du 1^{er} octobre 1953 et *6^e échelon* du 1^{er} novembre 1955, avec ancienneté du 1^{er} mai 1955 : M. Boujhaïne Benachir ;

Gardien de la paix, 5^e échelon du 1^{er} novembre 1953, avec ancienneté du 12 juillet 1953 : M. Azaro Hassane ;

Gardien de la paix, 4^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} juillet 1952, *5^e échelon* du 1^{er} août 1953, placé en position sans solde du 1^{er} novembre 1953 et réintégré dans son emploi du 1^{er} mai 1954, avec ancienneté du 1^{er} février 1954 : M. Mohammed ben Bouchaïb ben El Arbi ;

Gardien de la paix, 4^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} janvier 1952, et *5^e échelon* du 1^{er} novembre 1953 : M. Ahmed ben Mohammed ben Ahmed ;

Gardien de la paix, 4^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} mars 1948, et *5^e échelon* du 1^{er} janvier 1955 : M. Kabboud Mohammed ;

Gardien de la paix, 4^e échelon du 1^{er} avril 1953 et *5^e échelon* du 1^{er} mai 1955 : M. Faïze Moha ;

Gardien de la paix, 4^e échelon du 1^{er} avril 1953 : M. Mohammed ben Ech Cheab ben Omar ;

Gardien de la paix, 3^e échelon du 1^{er} avril 1953 et *4^e échelon* du 1^{er} septembre 1954 : M. Houssine Ouakka ou Bassou ;

Gardien de la paix, 1^{er} échelon du 8 septembre 1953 et *3^e échelon* du 1^{er} janvier 1955 : M. Ej Jilali ben Omar ben Ali ;

Gardien de la paix, 1^{er} échelon du 12 mai 1955 : M. Mohamed ben Ali ben Abdallah.

(Arrêtés des 30 septembre, 15 octobre, 5, 8, 9, 30 novembre, 1^{er}, 3, 5, 8, 15, 21, 28 décembre 1955, 1^{er}, 2, 4, 7, 14, 20, 24, 26, 28 et 30 janvier 1956.)

Sont recrutés en qualité de :

Inspecteurs de police stagiaires :

Du 18 juin 1955 : M. Bamière Lucien ;

Du 1^{er} juillet 1955 : M. Culioli Guy ;

Du 1^{er} août 1955 : MM. Bartetfe André et Gabeau Julien ;

Gardiens de la paix stagiaires :

Du 16 juin 1955 : M. Oubelaïdi el Houssaine ;

Du 13 juillet 1955 : M. Jary Ahmed ben Tahar ben Thami ;

Du 21 juillet 1955 : M. Tabei Ali

Gardien de la paix-élève du 1^{er} septembre 1955 : M. « Hajjour » el Houssine ben Allal ben Mohamed.

Est incorporé en qualité d'*officier de police, 7^e échelon* du 1^{er} décembre 1955, avec ancienneté du 1^{er} avril 1955 : M. Lachaud Jacques.

(Arrêtés des 30 décembre 1955, 20, 30 janvier, 13 février et 22 mars 1956.)

Sont titularisés et reclassés :

Inspecteur de police de 2^e classe (2^e échelon) du 11 mai 1955, avec ancienneté du 4 février 1953 (bonification pour services militaires : 3 ans 9 mois 7 jours) : M. Devignac Max ;

Gardien de la paix, 4^e échelon du 11 janvier 1955, avec ancienneté du 2 avril 1954 (bonification pour services militaires : 5 ans 9 mois 9 jours) : M. Diaz Louis ;

Gardiens de la paix :

3^e échelon :

Du 19 août 1954 (bonification pour services militaires : 3 ans 2 mois 21 jours) : M. Rigobert Roger ;

Du 24 septembre 1954 (bonification pour services militaires : 2 ans 6 mois 7 jours) : M. Teisseire Roger ;

Du 27 décembre 1954 (bonification pour services militaires : 2 ans 18 jours) : M. Luque Jean ;

1^{er} échelon :

Du 9 mai 1954, avec ancienneté du 9 novembre 1953 (bonification pour services militaires : 1 an 6 mois) : M. Cheier Paul ;

Du 2 janvier 1955, avec ancienneté du 19 juillet 1954 (bonification pour services militaires : 1 an 5 mois 13 jours) : M. Lux Emile ;

Du 11 janvier 1955 :

Avec ancienneté du 30 mai 1954 (bonification pour services militaires : 1 an 7 mois 11 jours) : M. Linot Jean-François ;

Avec ancienneté du 28 août 1954 (bonification pour services militaires : 1 an 4 mois 13 jours) : M. Meillon Pierre ;

Avec ancienneté du 7 septembre 1954 (bonification pour services militaires : 1 an 4 mois 4 jours) : M. Lamy Robert ;

Du 13 février 1955, avec ancienneté du 4 septembre 1954 (bonification pour services militaires : 1 an 5 mois 9 jours) : M. Planelle Francis ;

Du 19 février 1955, avec ancienneté du 6 janvier 1955 (bonification pour services militaires : 1 an 1 mois 13 jours) : M. Ortuno Manuel ;

Dactylographes, 2^e échelon du 1^{er} novembre 1955 :

Avec ancienneté du 11 mars 1954 (bonification pour services civils : 4 ans 7 mois 20 jours) : M^{me} Ottavi Laurette ;

Avec ancienneté du 1^{er} mars 1955 (bonification pour services civils : 3 ans 8 mois) : M^{me} Pérez Huguette ;

Dactylographes, 1^{er} échelon du 1^{er} novembre 1955 :

Avec ancienneté du 1^{er} février 1954 (bonification pour services civils : 1 an 9 mois) : M^{lle} Rousselet Monique ;

Avec ancienneté du 23 août 1953 (bonification pour services civils : 1 an 2 mois 8 jours) : M^{me} Laborde Christiane ;

Dame employée de 7^e classe du 18 novembre 1955, avec ancienneté du 18 décembre 1953 (bonification pour services militaires : 1 an 11 mois 13 jours) : M^{me} Tiran Juliette.

(Arrêtés des 5 décembre 1955, 18, 27, 28 janvier, 2, 6, 9, 27 février, 5 et 7 mars 1956.)

Sont reclassés, en application de l'arrêté résidentiel du 27 juin 1955 :

Commissaire divisionnaire, 2^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} avril 1950 : M. Angeletti Louis ;

Inspecteur de police de 2^e classe (3^e échelon) du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} novembre 1952, *officier de police adjoint de 2^e classe (2^e échelon)* du 1^{er} août 1954, avec ancienneté du 19 septembre 1952, et *officier de police, 3^e échelon* du 11 novembre 1954, avec ancienneté du 19 septembre 1952 : M. Jovet Hubert ;

Inspecteur de police de 2^e classe (3^e échelon) du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 24 octobre 1952, *officier de police adjoint de 2^e classe (2^e échelon)* du 16 juillet 1953, avec ancienneté du 9 avril 1952, et *3^e échelon* du 1^{er} août 1955 : M. Lataillade Jean ;

Inspecteur de police de 2^e classe (3^e échelon) du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} décembre 1952, *officier de police adjoint de 2^e classe (2^e échelon)* du 16 juillet 1953, avec ancienneté du 1^{er} décembre 1952, et *3^e échelon* du 1^{er} août 1955 : M. Rouanet Joseph ;

Inspecteur de police de 2^e classe (2^e échelon) du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} février 1952, *3^e échelon* du 1^{er} mars 1954, et *officier de police adjoint de 2^e classe (2^e échelon)* du 1^{er} août 1954, avec ancienneté du 1^{er} mars 1954 : M. Vitrouil Michel ;

Sous-brigadier, 2^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} janvier 1953, *inspecteur de police de 2^e classe (3^e échelon)* du 16 novembre 1954, avec ancienneté du 1^{er} janvier 1953, et *officier de police adjoint de 2^e classe (2^e échelon)* du 1^{er} décembre 1954, avec ancienneté du 1^{er} janvier 1953 : M. Mokhefi Baghdadi Pierre ;

Gardien de la paix, 5^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} octobre 1952, *inspecteur de police de 2^e classe (2^e échelon)* du 20 juillet 1953, avec ancienneté du 16 mars 1952, *3^e échelon* du 1^{er} avril 1954, et *officier de police adjoint de 2^e classe (2^e échelon)* du 1^{er} décembre 1954, avec ancienneté du 27 juillet 1953 : M. Garet Jean ;

Inspecteur de police de 2^e classe (2^e échelon) du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 13 septembre 1951, 3^e échelon du 1^{er} octobre 1953 et officier de police adjoint de 2^e classe (2^e échelon) du 1^{er} décembre 1954, avec ancienneté du 1^{er} octobre 1953 : M. Leduc David ;

Inspecteurs de police de 2^e classe (2^e échelon) du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} mars 1952, 3^e échelon du 1^{er} mars 1954 et officiers de police adjoints de 2^e classe (2^e échelon) du 1^{er} décembre 1954, avec ancienneté du 1^{er} mars 1954 : MM. Cadène René et Colombani Jean ;

Inspecteur de police de 2^e classe (2^e échelon) du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} août 1952, 3^e échelon du 1^{er} août 1954 et officier de police adjoint de 2^e classe (2^e échelon) du 1^{er} décembre 1954, avec ancienneté du 1^{er} août 1954 : M. Campos Sauveur ;

Inspecteur de police de 2^e classe (2^e échelon) du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} novembre 1952, 3^e échelon du 1^{er} novembre 1954, et officier de police adjoint de 2^e classe (2^e échelon) du 1^{er} décembre 1954, avec ancienneté du 1^{er} novembre 1954 : M. Duffros Louis ;

Inspecteur de police de 2^e classe (3^e échelon) du 1^{er} avril 1953 et officier de police adjoint de 2^e classe (2^e échelon) du 1^{er} juin 1955, avec ancienneté du 1^{er} avril 1953 : M. Lafargue Roland ;

Inspecteur de police de 2^e classe (2^e échelon) du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} mars 1953, 3^e échelon du 1^{er} mars 1955 et officier de police adjoint de 2^e classe (2^e échelon) du 1^{er} juin 1955, avec ancienneté du 1^{er} mars 1955 : M. Soubiran Jean ;

Gardien de la paix, 4^e échelon du 1^{er} avril 1953, inspecteur de police de 2^e classe (2^e échelon) du 20 juillet 1953, avec ancienneté du 28 avril 1953, 3^e échelon du 1^{er} mai 1955, et officier de police adjoint de 2^e classe (2^e échelon) du 1^{er} juin 1955, avec ancienneté du 9 mars 1955 : M. Acchardio Lucien ;

Inspecteur de police de 2^e classe (2^e échelon) du 1^{er} janvier 1954, avec ancienneté du 22 avril 1953, 3^e échelon du 1^{er} mai 1955, et officier de police adjoint de 2^e classe (2^e échelon) du 1^{er} juin 1955, avec ancienneté du 1^{er} mai 1955 : M. Hentz César ;

Inspecteur de police de 2^e classe (1^{er} échelon) du 13 janvier 1954, avec ancienneté du 13 juillet 1951 : M. Sabatier Pierre ;

Commandant principal des gardiens de la paix, 2^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} janvier 1952, et 3^e échelon du 1^{er} avril 1954 : M. Capel Édouard ;

Commandant des gardiens de la paix, 3^e échelon du 1^{er} avril 1953 : M. Lavie Jacques ;

Officier de police principal, 3^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} janvier 1952, et commandant des gardiens de la paix, 3^e échelon du 1^{er} décembre 1953 : M. Dardinier Fernand ;

Officier de police principal, 2^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} janvier 1951, et commandant des gardiens de la paix, 3^e échelon du 1^{er} juillet 1954 : M. Tautil Georges ;

Officier de police principal, 2^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} septembre 1950, et commandant des gardiens de la paix, 3^e échelon du 1^{er} janvier 1955 : M. Boillon Edmond ;

Officier de paix principal, 2^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} juin 1948, et commandant des gardiens de la paix, 1^{er} échelon du 1^{er} juillet 1955 : M. Barrère Emmanuel ;

Officier de paix principal, 2^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} juin 1948, et commandant des gardiens de la paix, 1^{er} échelon du 1^{er} août 1955, avec ancienneté du 1^{er} février 1955 : M. Clausses Georges ;

Officier de paix, 4^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} mai 1952, et officier de paix principal, 1^{er} échelon du 1^{er} mai 1955, avec ancienneté du 1^{er} novembre 1953 : M. Cipriani Étienne ;

Officiers de paix, 4^e échelon du 1^{er} avril 1953 : MM. Blanquier Jacques, Delprat Clément, Domingo Joseph, Durand Félix, Goy Roger, Grandgérard Julien, Inesta Charles et Viallard Alphonse ;

Brigadier-chef, 2^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} avril 1950, et officier de paix, 4^e échelon du 1^{er} décembre 1953 : M. Nayrac Fernand ;

Officiers de paix, 3^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} octobre 1952, et 4^e échelon du 1^{er} octobre 1954 : MM. Mas Gabriel et Saelens Marcel ;

Brigadiers-chefs, 2^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} janvier 1949, et officiers de paix, 4^e échelon du 1^{er} juillet 1955 : MM. Barbe Edmond, Luze Pierre et Luxcey Maurice ;

Brigadier-chef, 1^{er} échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} février 1951, 2^e échelon du 1^{er} février 1954 et officier de paix, 3^e échelon du 11 novembre 1954, avec ancienneté du 1^{er} février 1954 : M. Aublanc Pierre ;

Brigadier-chef, 1^{er} échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} juin 1952, et officier de paix, 3^e échelon du 1^{er} juillet 1955 : M. Henry Georges ;

Gardiens de la paix, 6^e échelon du 1^{er} avril 1953 :

Avec ancienneté du 1^{er} février 1947 : M. Santoni Ange ;

Avec ancienneté du 1^{er} décembre 1952 : M. Labridiya Mohamed ;

Gardien de la paix, 5^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} mai 1952, et 6^e échelon du 1^{er} juin 1954 : M. Kahihli Abdeslem ;

Gardien de la paix, 5^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} juillet 1952, et 6^e échelon du 1^{er} juillet 1954 : M. El Allame Mbareck ;

Gardien de la paix, 5^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} mai 1952, et 6^e échelon du 1^{er} juillet 1954 : M. Lahmiri Brahim ;

Gardien de la paix, 5^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} mars 1952, et 6^e échelon du 1^{er} septembre 1954 : M. Haski Mohamed ;

Gardien de la paix, 5^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} octobre 1952 : M. Calendini René ;

Gardien de la paix, 4^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} juillet 1952 : M. Gauze Dominique ;

Gardien de la paix, 4^e échelon du 1^{er} avril 1953 : M. Kochert Lucien ;

Gardien de la paix, 3^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} mai 1950, et 4^e échelon du 1^{er} mai 1953 : M. Fournie Pierre ;

Gardiens de la paix, 3^e échelon du 1^{er} avril 1953 :

Avec ancienneté du 1^{er} janvier 1952 : M. Moncho Louis ;

Avec ancienneté du 1^{er} février 1952 : M. Mézergues René ;

Sans ancienneté : MM. Torrégrossa Hubert et Pean Auguste ;

Gardien de la paix, 3^e échelon du 1^{er} mai 1954 : M. Pavon Joseph ;

Gardien de la paix, 3^e échelon du 9 mai 1954 : M. Mercader Robert.

(Arrêtés des 2, 4, 24 janvier, 13, 21 février, 10, 14 et 16 mars 1956.)

Est reclassé, en application du dahir du 4 décembre 1954, *inspecteur hors classe* du 1^{er} août 1953, avec ancienneté du 28 juin 1951, *secrétaire de police de 3^e classe* du 1^{er} décembre 1954, *secrétaire de police de classe exceptionnelle* du 1^{er} décembre 1954, avec ancienneté du 28 octobre 1954, *inspecteur-chef de 3^e classe (3^e échelon)* du 11 mai 1955, avec ancienneté du 11 mai 1951, reclassé en application de l'arrêté résidentiel du 27 juin 1955, *inspecteur de police de 2^e classe (5^e échelon)* du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 28 juin 1951, *6^e échelon* du 1^{er} août 1953, avec ancienneté du 28 juin 1953, *officier de police adjoint de 2^e classe (5^e échelon)* du 1^{er} décembre 1954, avec ancienneté du 28 octobre 1954, et *officier de police, 6^e échelon* du 11 mai 1955, avec ancienneté du 28 octobre 1954 : M. Lemesle Victor. (Arrêté du 14 mars 1956.)

Sont titularisés et reclassés :

Gardiens de la paix, 5^e échelon :

Du 5 juillet 1954, avec ancienneté du 15 octobre 1952 (bonification pour services militaires : 8 ans 8 mois 20 jours) : M. Lopez Manuel ;

Du 27 juillet 1954, avec ancienneté du 23 janvier 1954 (bonification pour services militaires : 6 ans 6 mois 4 jours) : M. Aubert Pierre ;

Gardiens de la paix, 4^e échelon :

Du 1^{er} juillet 1954, avec ancienneté du 10 septembre 1953 :

Bonification pour services militaires : 5 ans 9 mois 21 jours : M. Catherine Amédée ;

Bonification pour services militaires : 4 ans 11 mois 12 jours : M. Reig Gabriel ;

Du 2 juillet 1954 (bonification pour services militaires : 4 ans 8 mois 14 jours) : M. Chafer Antoine ;

Du 17 juillet 1954 (bonification pour services militaires : 4 ans 6 mois 6 jours) : M. Cabriol Roger ;

Du 19 juillet 1954 :

Avec ancienneté du 24 janvier 1954 (bonification pour services militaires : 5 ans 5 mois 25 jours) : M. Balu Emmanuel ;

Sans ancienneté (bonification pour services militaires : 4 ans 3 mois 2 jours) : M. Poli Pierre ;

Gardiens de la paix, 3^e échelon :

Du 31 mai 1954 (bonification pour services militaires : 2 ans 11 mois 10 jours) : M. Lay Jean ;

Du 1^{er} juillet 1954 :

Bonification pour services militaires : 2 ans 11 mois 4 jours : M. Miniggio Joseph ;

Bonification pour services militaires : 3 ans 11 mois 14 jours : M. Tonnerieux Jean ;

Bonification pour services militaires : 2 ans 8 mois 23 jours : M. Tossato Lucien ;

Du 2 juillet 1954 :

Bonification pour services militaires : 2 ans : M. Dupeyre Jean ;

Bonification pour services militaires : 2 ans 1 mois 14 jours : M. Forquet Rolland ;

Du 19 juillet 1954 :

Bonification pour services militaires : 3 ans 5 mois 19 jours : M. Delanoue Albert ;

Bonification pour services militaires : 3 ans 2 jours : M. Rogoulot Robert ;

Du 27 juillet 1954 (bonification pour services militaires : 3 ans 3 mois 11 jours) : M. Caliaré Oscar.

(Arrêtés des 24 janvier et 4 février 1956.)

Sont reclassés, en application de l'arrêté résidentiel du 27 juin 1955 :

Commissaires divisionnaires, 2^e échelon du 1^{er} avril 1953 :

Avec ancienneté du 1^{er} octobre 1949 : M. Palmade Léon ;

Avec ancienneté du 1^{er} décembre 1952 : M. Giacometti Constantin ;

Commissaires divisionnaires, 1^{er} échelon du 1^{er} avril 1953 :

Avec ancienneté du 30 décembre 1952 : M. Rolland Charles ;

Sans ancienneté : M. Agneau Pierre ;

Commissaire principal, 3^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} janvier 1952, et 4^e échelon du 1^{er} janvier 1954 : M. Larroque Manuel ;

Commissaire principal, 2^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} juillet 1951, et 3^e échelon du 1^{er} avril 1953 : M. Le Quéré Jean ;

Commissaire de police, 8^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} avril 1951 : M. Mème Gaston ;

Officier de police principal, 3^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} janvier 1952, et commissaire de police, 8^e échelon du 1^{er} avril 1953 : M. Bourgoin Frans ;

Officiers de police principaux, 3^e échelon du 1^{er} avril 1953 :

Avec ancienneté du 1^{er} avril 1950 : MM. Berthoumieux Henri, Guilbert Gaston et Mesanguy André ;

Avec ancienneté du 1^{er} août 1950 : M. Sabourin Kléber ;

Officier de police, 5^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 17 février 1953 : M. Perrin André ;

Officier de police, 4^e échelon du 1^{er} avril 1953 : M. Hacim Abdelkrim ;

Officiers de police adjoints, 3^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} avril 1951 : M. Belle Martial, Benadadji Brahim, Bianquier Pierre, Bocognano Xavier, Boudkil ben Abdelkader ben Lakdar, Calvet Raphaël, Fort André, Munos Alfred, Pouchoir Charles et Raynaud Louis ;

Officier de police adjoint, 1^{er} échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} décembre 1951, et 3^e échelon du 1^{er} décembre 1953 : M. Missoum Abdellah ;

Officier de police adjoint de 2^e classe (4^e échelon) du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} avril 1951 : M. Roubio Dris ben Hadj Mohamed ;

Inspecteurs principaux de police, 3^e échelon du 1^{er} avril 1953 : MM. Hujol Henri et Négroni Lucien ;

Inspecteur principal de police, 2^e échelon du 1^{er} avril 1953 : M. Auret Émile ;

Inspecteur principal de police, 1^{er} échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} septembre 1952 : M. Bergougnieux Lucien ;

Inspecteur de police de 1^{re} classe (1^{er} échelon) du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} janvier 1951, et inspecteur principal de police, 1^{er} échelon du 8 juillet 1953 : M. Filippetti Gabriel ;

Inspecteurs de police de 1^{re} classe (1^{er} échelon) du 1^{er} avril 1953 :

Avec ancienneté du 1^{er} janvier 1945 : M. Jardot Henri ;

Avec ancienneté du 1^{er} janvier 1946 : MM. Bureau Ernest, Fraysse Antoine, Garbes Manuel, Hausser Léon et Rodriguez Antoine ;

Avec ancienneté du 1^{er} avril 1946 : M. Feneyrol Emmanuel ;

Avec ancienneté du 1^{er} août 1947 : M. Bousignes Armand ;

Avec ancienneté du 1^{er} décembre 1947 : M. Ducat Léon ;

Avec ancienneté du 1^{er} juillet 1948 : M. Barrau André ;

Avec ancienneté du 1^{er} janvier 1949 : M. Alfonsi Étienne ;

Avec ancienneté du 1^{er} février 1949 : M. Lopez Louis ;

Avec ancienneté du 1^{er} décembre 1950 : M. Sanguinetti Marcel ;

Avec ancienneté du 1^{er} janvier 1951 : M. Blas Eugène ;

Avec ancienneté du 1^{er} juillet 1951 : M. Chaîne Henri ;

Avec ancienneté du 1^{er} novembre 1951 : M. Vincent Henri ;

Avec ancienneté du 1^{er} janvier 1953 : M. Rochel Paul ;

Sans ancienneté : M. Gleize Henri ;

Inspecteur de police de 2^e classe (7^e échelon) du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} janvier 1952 : M. François Louis ;

Inspecteurs de police de 2^e classe (5^e échelon) du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} avril 1951, et 7^e échelon du 1^{er} janvier 1954 : MM. Grenier Jules et Parenthoux André ;

Inspecteurs de police de 2^e classe (5^e échelon) du 1^{er} avril 1953 :

Avec ancienneté du 1^{er} avril 1951 : MM. Bourgeois Raymond, Haas Louis, Julien Jean, Lacroix Marcel, Pastor Fernand et Tinois Yvon ;

Avec ancienneté du 4 mars 1952 : M. Saltes Yvon ;

Avec ancienneté du 1^{er} février 1953 : M. Talarmin François ;

Inspecteur de police de 2^e classe (3^e échelon) du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} avril 1951, et 5^e échelon du 1^{er} avril 1953 : M. Paillas-Randeou Alphonse ;

Inspecteur de police de 2^e classe (3^e échelon) du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} décembre 1952 : M. Deleu Roger ;

Gardien de la paix, 6^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 5 décembre 1951, sous-brigadier, 2^e échelon du 1^{er} janvier 1954 et inspecteur de police de 2^e classe (3^e échelon) du 16 novembre 1954 : M. Soler Gabriel ;

Inspecteur de police de 2^e classe (2^e échelon) du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} décembre 1952, et 3^e échelon du 1^{er} décembre 1954 : M. Mavdat Albert ;

Inspecteur de police de 2^e classe (2^e échelon) du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} juin 1952 : M. Hubert Roger ;

Inspecteur de police de 2^e classe (5^e échelon) du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} avril 1951, remis au 1^{er} échelon du 30 juin 1954, avec ancienneté du 1^{er} avril 1951, et nommé au 2^e échelon du 30 juin 1954 : M. Briand Louis ;

Brigadiers-chefs, 2^e échelon du 1^{er} avril 1953 :

Avec ancienneté du 1^{er} janvier 1941 : M. Azam Sauveur ;

Avec ancienneté du 1^{er} janvier 1945 : M. Cristofari Ange ;

Avec ancienneté du 1^{er} mai 1947 : M. Puigmal Joseph ;

Avec ancienneté du 1^{er} juin 1947 : M. Tisseyre Louis ;

Avec ancienneté du 1^{er} décembre 1947 : M. Piquemal Joseph ;

Avec ancienneté du 1^{er} janvier 1950 : MM. Delpech Félicien et Lharbaudière Henri ;

Avec ancienneté du 1^{er} mars 1950 : MM. Estève Robert et Lingelbach Armand ;

Brigadiers, 3^e échelon du 1^{er} avril 1953 :

Avec ancienneté du 1^{er} janvier 1946 : MM. Decousset Henri, Giordanino Jean-Baptiste, Lopez Joseph, Maury René et Salveyrou André ;

Avec ancienneté du 1^{er} octobre 1947 : M. Clerc Jean ;

Avec ancienneté du 1^{er} avril 1948 : M. Fraticelli Joseph ;

Avec ancienneté du 1^{er} janvier 1949 : M. Amion Robert ;

Avec ancienneté du 1^{er} février 1951 : M. Schmutz Frédéric ;

Avec ancienneté du 1^{er} avril 1952 : M. Marchand André ;

Avec ancienneté du 1^{er} juillet 1952 : M. Braizat Henri ;

Sous-brigadiers, 3^e échelon du 1^{er} avril 1953 :

Avec ancienneté du 1^{er} janvier 1950 : MM. Gineys Léopold et Vinay Raymond ;

Avec ancienneté du 1^{er} novembre 1950 : M. Germain Maurice ;

Sous-brigadier, 2^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} août 1951, et 3^e échelon du 1^{er} août 1953 : M. Francès Maurice ;

Sous-brigadier, 2^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} janvier 1953 : M. Brotons Louis ;

Gardien de la paix, 6^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} juin 1952, et sous-brigadier, 2^e échelon du 1^{er} juillet 1953 : M. Coulon Roland ;

Gardien de la paix, 6^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} décembre 1950, et sous-brigadier, 2^e échelon du 1^{er} juillet 1953 : M. Migot René ;

Gardien de la paix, 4^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} juillet 1952, 5^e échelon du 1^{er} août 1953 et sous-brigadier, 2^e échelon du 1^{er} janvier 1954 : M. Cornement Camille ;

Gardien de la paix, 6^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} avril 1952, et sous-brigadier, 2^e échelon du 1^{er} janvier 1954 : M. Ferré Marcel ;

Gardien de la paix, 6^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} octobre 1951, et sous-brigadier, 2^e échelon du 1^{er} janvier 1954 : M. Ramon Jean ;

Gardien de la paix, 3^e échelon du 1^{er} avril 1953 et sous-brigadier, 2^e échelon du 1^{er} mars 1955 : M. Nadam Yves ;

Gardiens de la paix, 6^e échelon du 1^{er} avril 1953 :

Avec ancienneté du 1^{er} juillet 1949 : M. Bernat François ;

Avec ancienneté du 1^{er} février 1951 : M. Novellini Pierre ;

Avec ancienneté du 1^{er} avril 1951 : M. Guégan Marcel ;

Avec ancienneté du 1^{er} juin 1951 : M. Amoros Antoine ;

Avec ancienneté du 1^{er} juillet 1951 : M. Mohammed ben Kaddour ben El Arbi ;

Avec ancienneté du 1^{er} août 1951 : M. Christine Joseph ;

Avec ancienneté du 1^{er} novembre 1951 : M. Vinchon Roger ;

Avec ancienneté du 1^{er} mars 1952 : M. Machado Isidoro ;

Avec ancienneté du 1^{er} septembre 1952 : M. Bichet Joseph ;

Avec ancienneté du 1^{er} décembre 1952 : M. Drouyer Georges ;

Avec ancienneté du 1^{er} janvier 1953 : M. Boyreau Charles ;

Gardiens de la paix, 5^e échelon du 1^{er} avril 1953 :

Avec ancienneté du 1^{er} octobre 1951, et 6^e échelon du 1^{er} octobre 1953 : M. Sanquer Joseph ;

Avec ancienneté du 1^{er} mars 1952, et 6^e échelon du 1^{er} mars 1954 : M. Moréno François ;

Avec ancienneté du 16 novembre 1949, et 6^e échelon du 1^{er} octobre 1954 : M. Saliou Georges ;

Avec ancienneté du 1^{er} août 1952, et 6^e échelon du 1^{er} septembre 1954 : M. Del Ré Ange ;

Avec ancienneté du 1^{er} mars 1953, et 6^e échelon du 1^{er} mars 1955 : M. Pelletier Michel ;

Avec ancienneté du 1^{er} mars 1950 : M. Brotons Antoine ;

Avec ancienneté du 1^{er} juin 1950 : M. Micaelli Jules ;

Avec ancienneté du 1^{er} décembre 1950 : MM. Minfray Paul et Nicloux Jean ;

Avec ancienneté du 1^{er} janvier 1953 : M. Tallon Guy ;

Gardiens de la paix, 4^e échelon du 1^{er} avril 1953 :

Avec ancienneté du 1^{er} janvier 1953, et 5^e échelon du 1^{er} janvier 1954 : M. Levieux Jean ;

Avec ancienneté du 1^{er} mars 1953, et 5^e échelon du 1^{er} juin 1954 : M. Casoli Bruno ;

Avec ancienneté du 1^{er} décembre 1951 : M. Colas André ;

Avec ancienneté du 1^{er} septembre 1952 : M. Estivals Henri ;

Avec ancienneté du 1^{er} novembre 1952 : M. Grattarola Jacques ;

Avec ancienneté du 1^{er} décembre 1952 : M. Dore Marcel ;

Sans ancienneté : MM. Beuret Paul, Élaudais Émile, Guitreau Christian, Marconot Jean, Marquès Paul et Tosi Pierre ;

Gardien de la paix, 4^e échelon du 24 septembre 1953 : M. Escaro Jean ;

Gardien de la paix, 3^e échelon du 1^{er} avril 1953 et 4^e échelon du 1^{er} juin 1954 : M. Comparon René ;

Gardien de la paix, 6^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} décembre 1952, et remis au 4^e échelon du 22 janvier 1955, avec ancienneté du 1^{er} janvier 1953 : M. Coudret Pierre ;

Gardiens de la paix, 3^e échelon du 1^{er} avril 1953 :

Avec ancienneté du 1^{er} octobre 1952 : M. Lovichi Pierre ;

Avec ancienneté du 1^{er} mars 1953 : M. Balmigère Lucien ;

Sans ancienneté : MM. Albertini Pierre, Canton René et Piccin Enzo ;

Gardien de la paix, 2^e échelon du 1^{er} avril 1953 et 3^e échelon du 1^{er} mai 1953 : M. Arnould Pierre

Gardiens de la paix, 1^{er} échelon :

Du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 13 juillet 1952, et 3^e échelon du 1^{er} mars 1954 : M. Gras Antoine ;

Du 29 janvier 1954, avec ancienneté du 29 juillet 1953, et 3^e échelon du 1^{er} décembre 1954 : M. Robineau Jacques ;

Du 25 novembre 1953, avec ancienneté du 13 novembre 1953, et 3^e échelon du 1^{er} avril 1955 : M. Ringenbach Arthur ;

Gardien de la paix, 2^e échelon du 1^{er} avril 1953 : M. Hidrio Edmond ;

Gardiens de la paix, 1^{er} échelon du 1^{er} avril 1953 : MM. Arnaldi Jacques et Sanchez Firmin.

(Arrêtés du 13 février 1956.)

Sont recrutés en qualité de :

Secrétaire de police stagiaire du 10 juin 1955 : M. Bernard Claude ;

Inspecteurs de police stagiaires :

Du 16 juin 1955 : MM. Duran André, Pastre Roger, Polo Lucien, Profumo Claude et Vial Émilien ;

Du 15 juillet 1955 : M. Cohen-Solal Georges ;

Du 1^{er} août 1955 : M. Hamouda ben Mohamed el Hasnaoui ;

Du 16 décembre 1955 : M. Courtois Jean ;

Gardiens de la paix stagiaires :

Du 23 septembre 1954 : M. Karra Rahou ;

Du 12 octobre 1954 : M. « Hadrouni » Mimoun ben Allal ben Lahsèn ;

Du 22 décembre 1954 : M. Bounou Mohammed ;
 Du 1^{er} février 1955 : M. Nabalssi Larbi ;
 Du 9 mai 1955 : M. Cochard André ;
 Du 26 mai 1955 : M. Ravasco Gabriel ;
 Du 23 juin 1955 : M. Paro Ophélio ;
 Du 27 juin 1955 : MM. Demange Alfred et Gaboriaux Émile ;
 Du 28 juin 1955 : M. Sancho Christian ;
 Du 1^{er} juillet 1955 : MM. Plaisir Jacques et Mbarek ben Mohammed ben Brahim ;
 Du 11 juillet 1955 : M. Charpentier Jean ;

Gardiens de la paix-élèves :

Du 25 juillet 1955 : MM. Gimenez André, Guillaume Paul, Loewenbruck Eugène, Martinez Émile et Ramon Christian ;
 Du 26 juillet 1955 : MM. Brunet Ulys, Giannucci Jean, Gibaja Pierre, Passicos Jean, Roux René, Sandeau Jean, Ségura Roger et Stievenard Marcel ;
 Du 27 juillet 1955 : MM. Bernard Fernand, Gasparini Bruno, Israël Sylvain, Marinelli Augustin et Tiran Jean ;
 Du 29 juillet 1955 : MM. Demoly René, Fourcade René et Gobin Yves ;
 Du 31 juillet 1955 : MM. Marchetti Jeannot, Nicolai Jean et Orlandi Joseph ;
 Du 2 août 1955 : MM. Caverivière Adrien, Deschanel Maurice, Gaffie Hugues, Guyon Pierre, Hervé Jean, Mignon Robert, Polier Paul et Richou Irénée ;
 Du 4 août 1955 : M. Nicoli Joseph ;
 Du 1^{er} septembre 1955 : MM. « Aguejda » Abderrahmane ben Haddou ben Mohammed, Ahmed ben Abdelkader ben Mohammed, « Chachouaï » Boujema ben Bouhout ben Laraj, El Khiati ben Mohammed ben Hammou, Hachmi ben Ahmed ben Belayd, « Magour » Mohammed ben El Arbi ben Allal, Messaoud ben El Mekki ben Omar, Mohammed ben Nassèr ben Haddou, Mohammed ben Ahmed ben Ech Cherki, Mohammed ben Azzouz ben Mohammed, Rhafroun Mohammed, « Salem » Mohammed ben Ahmed ben Salem et Salem ben El Arbi ben Mohammed ;
 Du 15 septembre 1955 : MM. Larcher Georges et « Tadhak » Mohammed ben Mahjoub ;
 Du 19 septembre 1955 : M. Meslier Jacques ;
 Du 21 septembre 1955 : M. Santoni Toussaint ;
 Du 26 septembre 1955 : M. « Haïda » Rahal ben Mati ben Ahmed ;
 Du 5 octobre 1955 : M. Marillier Yves.
 (Arrêtés des 5, 12 octobre, 2, 25 novembre, 19 décembre 1955, 20, 27 janvier, 13, 14, 16, 21, 27, 29 février, 9, 17 et 20 mars 1956.)

Sont nommés :

Secrétaire de police de classe exceptionnelle (2^e échelon) du 1^{er} juillet 1954 : M. Es-Siari Brahim ;
Inspecteur de police stagiaire du 1^{er} juillet 1955 : M. Hadrouni Mimoun ben Allal ben Lahsèn.
 (Arrêtés des 22 août 1955 et 30 janvier 1956.)

Sont titularisés et reclassés :

Inspecteurs de police de 2^e classe :
 7^e échelon du 16 juin 1955, avec ancienneté du 1^{er} mars 1954 (bonification pour services militaires : 10 ans 8 mois 8 jours) : M. Brezout Robert ;
 3^e échelon du 1^{er} juillet 1955, avec ancienneté du 1^{er} juillet 1953 (bonification pour services militaires : 5 ans 7 mois 27 jours) : M. Miloudi ben Mohamed ben El Kebir ;
 2^e échelon :
 Du 1^{er} janvier 1955, avec ancienneté du 27 août 1954 (bonification pour services militaires : 2 ans 4 mois 4 jours) : M. Brevet Robert ;
 Du 1^{er} juillet 1955, avec ancienneté du 1^{er} juillet 1953 (bonification pour services militaires : 3 ans 6 mois 10 jours) : M. Tahmi ben Aïssa ben Lahsèn ;

1^{er} échelon :

Du 1^{er} janvier 1955, avec ancienneté du 13 novembre 1953 (bonification pour services militaires : 1 an 1 mois 18 jours) : M. Sprang Georges ;
 Du 23 septembre 1955, avec ancienneté du 23 septembre 1954 : M. Rakibi Ahmed ;
 Du 1^{er} décembre 1955, avec ancienneté du 1^{er} décembre 1954 : MM. Cherkaoui Hadj Mohammed et Jilali ben Mahjoub ;
 Du 1^{er} janvier 1956, avec ancienneté du 1^{er} janvier 1955 : M. Ibnfassi el Khayatti ;

*Gardiens de la paix :**6^e échelon :*

Du 8 juillet 1954 :
 Avec ancienneté du 23 janvier 1953 (bonification pour services militaires : 9 ans 5 mois 15 jours) : M. Tayeb ben Mhammed ben Ammara ;
 Avec ancienneté du 5 juin 1954 (bonification pour services militaires : 8 ans 1 mois 3 jours) : M. Haliba Mehdi ;
 Du 12 août 1954, avec ancienneté du 29 juin 1954 (bonification pour services militaires : 8 ans 1 mois 13 jours) : M. Iskazaïn Ahmed ;
 Du 17 août 1954, avec ancienneté du 25 décembre 1953 (bonification pour services militaires : 9 ans 7 mois 22 jours) : M. Driss ben Mohamed ben Houssine ;
 Du 23 septembre 1954, avec ancienneté du 23 août 1953 (bonification pour services militaires : 9 ans 1 mois) : M. Ouairhami Mbarek ;
 Du 8 octobre 1954, avec ancienneté du 22 février 1954 (bonification pour services militaires : 8 ans 7 mois 16 jours) : M. Mahzouli Rahal ;
 Du 11 octobre 1954, avec ancienneté du 14 octobre 1953 (bonification pour services militaires : 8 ans 11 mois 27 jours) : M. Sadky Abderrahmane ;

5^e échelon :

Du 1^{er} mai 1954, avec ancienneté du 16 janvier 1954 (bonification pour services militaires : 6 ans 3 mois 15 jours) : M. Zaoui Yayeb ;
 Du 8 juillet 1954, avec ancienneté du 2 mai 1953 (bonification pour services militaires : 7 ans 2 mois 6 jours) : M. M'Barek Slama ;
 Du 13 septembre 1954, avec ancienneté du 7 juillet 1954 (bonification pour services militaires : 6 ans 2 mois 6 jours) : M. Hassi ben Ajjou ben Brahim ;
 Du 8 octobre 1954, avec ancienneté du 2 août 1954 (bonification pour services militaires : 6 ans 2 mois 6 jours) : M. Medni Cherif ;

4^e échelon :

Du 8 juillet 1954 :
 Avec ancienneté du 28 octobre 1953 (bonification pour services militaires : 5 ans 8 mois 10 jours) : M. Zouine Hoummad ;
 Du 8 juillet 1954 :
 Avec ancienneté du 15 mars 1954 (bonification pour services militaires : 5 ans 3 mois 23 jours) : MM. Elyassini Allal et Ramoudi Mohammed ;

Sans ancienneté (bonification pour services militaires : 4 ans 11 mois 7 jours) : M. Mohamed ben Lahsèn ben Abdesselam ;
 Du 13 septembre 1954, avec ancienneté du 12 août 1954 (bonification pour services militaires : 5 ans 1 mois 1 jour) : M. Moha ou Salah ben Ali ;

Du 23 septembre 1954, avec ancienneté du 17 janvier 1954 (bonification pour services militaires : 5 ans 8 mois 6 jours) : M. Bouirouba Haddou ;

3^e échelon :

Du 13 mai 1954 (bonification pour services militaires : 3 ans 4 mois 3 jours) : M. Chahid Bouchta ;
 Bonification pour services militaires : 3 ans 10 mois 17 jours : M. Ziraoui Jilali ;
 Bonification pour services militaires : 2 ans 11 mois : M. Qarbal Abdesselam ;
 Bonification pour services militaires : 2 ans 29 jours : M. Assou ben Ej Jilali ben Ali ;

Du 19 juillet 1954 (bonification pour services militaires : 2 ans 5 mois 16 jours) : M. Ajebbari Ahmed ben Mohamed ben Mohamed ;

Du 12 août 1954 (bonification pour services militaires : 2 ans 6 mois) : M. Mohamed ben Tahar ben Lahcèn ;

Du 19 août 1954 (bonification pour services militaires : 2 ans 3 mois) : M. Marty Antoine ;

Du 23 septembre 1954 :

Bonification pour services militaires : 2 ans 9 mois 12 jours : M. Ferji Boubkèr ;

Bonification pour services militaires : 2 ans 8 mois 4 jours : M. Taberkant Abdellah ;

Du 11 octobre 1954 (bonification pour services militaires : 2 ans 5 mois 20 jours) : M. Khannar Bouchta ;

Du 11 janvier 1955 :

Bonification pour services militaires : 3 ans 1 mois 24 jours : M. Lemé Jean ;

Bonification pour services militaires : 2 ans 10 mois 12 jours : M. Valéro André ;

Bonification pour services militaires : 2 ans 7 mois 27 jours : M. Vallin Jacques ;

1^{er} échelon :

Du 1^{er} septembre 1954, avec ancienneté du 30 juin 1954 (bonification pour services militaires : 1 an 2 mois 1 jour) : M. Guintini Lucien ;

Du 23 septembre 1954, avec ancienneté du 17 juin 1954 (bonification pour services militaires : 1 an 3 mois 6 jours) : M. Chaabi Ahmed ;

Du 1^{er} octobre 1954, avec ancienneté du 8 avril 1954 (bonification pour services militaires : 1 an 5 mois 23 jours) : M. Coex-Nambotin Jacques ;

Du 9 novembre 1954, avec ancienneté du 26 mai 1954 (bonification pour services militaires : 1 an 5 mois 13 jours) : M. Missoum Abdelkadèr ;

Du 30 novembre 1954 (bonification pour services militaires : 9 mois 23 jours) : M. El Kbir ben El Miloudi ;

Du 11 janvier 1955 :

Avec ancienneté du 20 juillet 1954 (bonification pour services militaires : 1 an 5 mois 21 jours) : M. Rastell Serge ;

Avec ancienneté du 7 août 1954 (bonification pour services militaires : 1 an 5 mois 4 jours) : M. Piccot Albert ;

Du 11 avril 1955 (bonification pour services militaires : 5 mois 12 jours) : M. Hamou ben Addi ou Ahmed ;

Du 8 juillet 1955 : MM. Bouselham ben Mohamed ben Omar et Bouziane ben Allal ben Abdallah ;

Du 12 août 1955 : M. Djedidi Mohamed ben Bouchaïb ;

Du 18 août 1955 : M. Ahmed ben Mohammed ben El Arbi ;

Du 30 août 1955 : M. Brahim ben Mohamed ben Tahmi ;

Du 23 septembre 1955 : M. Bennaceur ben Ali ben Salah ;

Du 1^{er} octobre 1955 : M. Abdelatif ben Mohamed ben Ali ;

Du 21 décembre 1955 : M. Alaoui Omar ben Ahmed ben El Arbi ;

Du 1^{er} janvier 1956 : MM. Haddada Mhammed, Salmi Mohammed, Lahcèn ben Mohammed ben Lahcèn, El Hachimi Sidi Mohamed et El Ouazzani Abdeslam ;

Du 16 janvier 1956 : M. Martinez Albert ;

Du 19 janvier 1956 : M. Nonotte Lucien ;

Du 1^{er} février 1956 : MM. Elarbi ben Ahmed ben Brik et Mohamadi ben Mohamed ben El Araj.

(Arrêtés des 28 novembre, 9, 29 décembre 1955, 12, 18, 24, 27, 28 janvier, 2, 14 février et 7 mars 1956.)

Sont reclassés, en application de l'arrêté résidentiel du 27 juin 1955 :

Commissaire de police, 7^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 16 octobre 1952, et commissaire principal, 1^{er} échelon du 1^{er} novembre 1954, avec ancienneté du 1^{er} novembre 1952 : M. Morel Armand ;

Inspecteur de police de 2^e classe, 5^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} avril 1951, 7^e échelon du 1^{er} janvier 1954 et officier de police, 4^e échelon du 11 novembre 1954 : M. Fritsch Georges ;

Inspecteurs de police de 2^e classe, 5^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} avril 1951, et 7^e échelon du 1^{er} janvier 1955 : MM. Rezgani Brahim et Riahi Djelloul ;

Inspecteur de police de 2^e classe, 5^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} avril 1951 : M. Salih Mohammed ;

Inspecteur de police de 2^e classe, 3^e échelon du 1^{er} avril 1953 : M. Pradines Georges ;

Inspecteur de police de 2^e classe, 2^e échelon du 1^{er} avril 1953 : M. Laurent Pierre ;

Inspecteur de police de 2^e classe, 1^{er} échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} avril 1951, et 2^e échelon du 1^{er} février 1954 : M. Giraudeau Claude ;

Brigadier-chef, 2^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} décembre 1952 : M. Sadiki Mohammed ;

Sous-brigadier, 2^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} août 1951, et 3^e échelon du 1^{er} août 1953 : M. Lahsèn ben Mohammed ben Allal ;

Sous-brigadier, 2^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} janvier 1952, et 3^e échelon du 1^{er} janvier 1954 : M. Mohamed ben Ahmed ben Tahar ;

Sous-brigadiers, 2^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} juillet 1952, et 3^e échelon du 1^{er} juillet 1954 : MM. Magani Mimoun Abdallah et Meskaoui Fatah ;

Gardien de la paix, 6^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} mai 1951, sous-brigadier, 2^e échelon du 1^{er} juin 1953, et 3^e échelon du 1^{er} juin 1955 : M. Larifi Mohamed ;

Gardien de la paix, 3^e échelon du 1^{er} avril 1953 et sous-brigadier, 2^e échelon du 1^{er} janvier 1954 : M. Mohammed ben Brahim ben Bark ;

Gardien de la paix, 5^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 9 septembre 1951, 6^e échelon du 1^{er} octobre 1953 et sous-brigadier, 2^e échelon du 1^{er} janvier 1955 : M. Maroufi Mohammed ;

Gardien de la paix, 6^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} février 1952, et sous-brigadier, 2^e échelon du 1^{er} janvier 1955 : M. Ghisslat Ghalem ;

Gardien de la paix, 6^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} août 1951, et sous-brigadier, 2^e échelon du 1^{er} janvier 1955 : M. Rokni Saïd ;

Gardiens de la paix, 6^e échelon du 1^{er} avril 1953 :

Avec ancienneté du 14 août 1945 : M. Kerichi Ahmed ;

Avec ancienneté du 1^{er} août 1946 : M. Majib Hounmad ;

Avec ancienneté du 1^{er} septembre 1947 : M. Raïs Khalifa ;

Avec ancienneté du 1^{er} décembre 1947 : M. Hamouche Ahmed ;

Avec ancienneté du 1^{er} mai 1950 : M. Abadli Ahmed ;

Avec ancienneté du 1^{er} juillet 1950 : M. Sami Jilali ;

Avec ancienneté du 1^{er} septembre 1950 : MM. Filahi Djillati, Youbi Homammed et Zaazaa Abderrahmane ;

Avec ancienneté du 1^{er} décembre 1950 : M. Taleb Abdelkadèr ;

Avec ancienneté du 1^{er} janvier 1951 : M. Mesnaoui Mohammed ;

Avec ancienneté du 1^{er} mars 1951 : M. El Hamdi Ahmed ;

Avec ancienneté du 1^{er} juin 1951 : MM. El Abdi ben Rahhal ben Mohammed, Guarti Ahmed et Larbi ben Maati ben Larbi ;

Avec ancienneté du 1^{er} juillet 1951 : M. Khayou Mohamed ;

Avec ancienneté du 1^{er} septembre 1951 : M. Tahar ben Bouchaïb ben X... ;

Avec ancienneté du 1^{er} octobre 1951 : MM. Khettab Maati et Laaziri Aomar ;

Avec ancienneté du 1^{er} décembre 1951 : MM. Derouiche Bouchaïb Labjaoui Ahmed et Lakouil Hamou ;

Avec ancienneté du 1^{er} février 1952 : MM. Mehri M'Hamed ben Khelifa et Rezagui Ouassime Ahmed ;

Avec ancienneté du 1^{er} mars 1952 : M. Khyar Allal ;

Avec ancienneté du 1^{er} juin 1952 : M. Kaddour ben Omar ben Boudali ;

Avec ancienneté du 1^{er} octobre 1952 : M. Hachame Mohamed ;
 Avec ancienneté du 1^{er} décembre 1952 : M. Tourab Cherki ;
 Avec ancienneté du 1^{er} février 1953 : M. Mohammed ben Mhammed ben Brahim ;
 Avec ancienneté du 1^{er} mars 1953 : MM. Labsari Salah et Meskellil Mohammed ;

Gardien de la paix, 5^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} novembre 1950, et 6^e échelon du 1^{er} juillet 1953 : M. Miloudi Mohamed ;

Gardien de la paix, 5^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} janvier 1951, et 6^e échelon du 1^{er} juillet 1953 : M. Zakkouri Mohamed ;

Gardien de la paix, 5^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} novembre 1950, et 6^e échelon du 1^{er} août 1953 : M. Houssine ben Omar ben Saïd ;

Gardien de la paix, 5^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} juillet 1951, et 6^e échelon du 1^{er} août 1953 : M. Loutfihi Reddad ;

Gardien de la paix, 5^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} décembre 1950, et 6^e échelon du 1^{er} août 1953 : M. Zeraïbi Mohamed ;

Gardien de la paix, 5^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} juin 1951, et 6^e échelon du 1^{er} septembre 1953 : M. El Greni Ali ;

Gardien de la paix, 5^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} septembre 1951, et 6^e échelon du 1^{er} septembre 1953 : M. Mohamed ben Mhammed ben Bouali ;

Gardien de la paix, 5^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} août 1951, et 6^e échelon du 1^{er} septembre 1953 : M. Nkhlli Mohamed ;

Gardien de la paix, 5^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} novembre 1951, et 6^e échelon du 1^{er} décembre 1953 : M. Dris ben El Houssine ben El Houssine ;

Gardien de la paix, 5^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} septembre 1951, et 6^e échelon du 1^{er} décembre 1953 : M. Ghelimi Khalifa ;

Gardien de la paix, 5^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} décembre 1951, et 6^e échelon du 1^{er} décembre 1953 : M. Mhammed ben Mohammed ben Mhammed ben Marrakchi ;

Gardien de la paix, 5^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} janvier 1952, et 6^e échelon du 1^{er} janvier 1954 : M. Mohammed ben Abdallah ben Ej Jilali ;

Gardien de la paix, 5^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} novembre 1951, et 6^e échelon du 1^{er} février 1954 : M. Rhouari Mohamed ;

Gardien de la paix, 5^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} avril 1952, et 6^e échelon du 1^{er} avril 1954 : M. Sassi Larbi ;

Gardien de la paix, 5^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} février 1952, et 6^e échelon du 1^{er} mai 1954 : M. Larhrabi Ahmed ;

Gardien de la paix, 5^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} mars 1952, et 6^e échelon du 1^{er} septembre 1954 : M. Touhami Lahsèn ;

Gardien de la paix, 5^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} septembre 1952, et 6^e échelon du 1^{er} novembre 1954 : M. Elabouchi el Majoub ;

Gardien de la paix, 5^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} mars 1952, et 6^e échelon du 1^{er} novembre 1954 : M. El Kouli Ahmed ;

Gardien de la paix, 5^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} août 1952, et 6^e échelon du 1^{er} décembre 1954 : M. Cherqi Boumafiah Kebir ;

Gardien de la paix, 5^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} septembre 1952, et 6^e échelon du 1^{er} décembre 1954 : M. Mohammed ben Lahsèn ben Tahar ;

Gardien de la paix, 5^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} janvier 1951, et 6^e échelon du 1^{er} janvier 1955 : M. Abou Saïd Mbark ;

Gardien de la paix, 5^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} mars 1952, et 6^e échelon du 1^{er} janvier 1955 : M. Zitouni Rahal ;

Gardien de la paix, 5^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} janvier 1953, et 6^e échelon du 1^{er} avril 1955 : M. Moutaleb Jilali ;

Gardien de la paix, 5^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} décembre 1952, et 6^e échelon du 1^{er} juin 1955 : M. Mohammed ben Ahmed ben Omar ;

Gardien de la paix, 5^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} novembre 1951 : M. Khaldou Larbi ;

Gardien de la paix, 5^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} décembre 1951 : M. Mouha ben Hammadi ben El Mati ;

Gardien de la paix, 5^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} avril 1952 : M. Salah ben El Mati ben Mohammed ;

Gardien de la paix, 5^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} janvier 1953 : M. Hamzi Bachir ;

Gardien de la paix, 5^e échelon du 1^{er} avril 1953 : M. Oulatto Bouazza ;

Gardien de la paix, 4^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} juin 1952, et 5^e échelon du 1^{er} juillet 1953 : M. Oukali Ali ;

Gardien de la paix, 4^e échelon du 1^{er} avril 1953 : M. Muziotti Joseph ;

Gardiens de la paix, 4^e échelon du 10 mai 1954 : MM. Bourbotte Gaston et Mougeot Jules ;

Gardien de la paix, 3^e échelon du 1^{er} avril 1953 : M. Crès Oswald ;

Gardien de la paix, 1^{er} échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 12 septembre 1952, et 3^e échelon du 1^{er} janvier 1954 : M. Huertas André ;

Gardien de la paix, 3^e échelon du 9 mai 1954 : M. Rodriguez Vincent ;

Gardiens de la paix, 3^e échelon :

Du 10 mai 1954 : M. Mazeyrat Pierre ;

Du 17 mai 1954 : MM. Marquet René et Simonetti Auguste ;

Du 18 mai 1954 : M. Brault Marcel ;

Du 25 mai 1954 : M. Secondi Joseph ;

Du 1^{er} juillet 1954 : MM. Ghnassia Albert, Lorenzo Michel et Sanges Louis.

(Arrêtés des 5 décembre 1955, 26, 30 janvier, 1^{er}, 2, 4, 10, 21 février et 9 mars 1956.)

Sont reclassés, en application du dahir du 4 décembre 1954 :

Sous-brigadier, 2^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 18 octobre 1951, 3^e échelon du 18 octobre 1953 et brigadier, 1^{er} échelon du 1^{er} décembre 1954 : M. Mandine Jean-Marie ;

Gardien de la paix de 2^e classe du 1^{er} juillet 1950, avec ancienneté du 5 août 1948, 1^{re} classe du 14 mai 1951, avec ancienneté du 5 août 1950, classe exceptionnelle du 5 août 1952 et reclassé au 5^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 5 août 1952 : M. Faure Maxime.

(Arrêtés des 9 janvier et 14 mars 1956.)

Rectificatif au Bulletin officiel n° 2256, du 20 janvier 1956, page 72.

Sont reclassés, en application de l'arrêté résidentiel du 27 juin 1955 :

Inspecteur de police de 2^e classe, 2^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} février 1953 et officier de police adjoint de 2^e classe, 2^e échelon :

Au lieu de : « Du 1^{er} novembre 1954 : M. Morère Gilbert » ;

Lire : « Du 1^{er} août 1954 : M. Morère Gilbert. »

Rectificatif au Bulletin officiel n° 2263, du 9 mars 1956, page 251.

Sont reclassés, en application de l'arrêté résidentiel du 27 juin 1955 :

Au lieu de :

« Brigadiers, 2^e échelon du 1^{er} avril 1953 :

« M. Pons Ange ;

« Avec ancienneté du 1^{er} janvier 1953 : MM. Albertini Jean, « Berdillon Pierre et Cascino Victor » ;

Lire :

« Brigadiers, 1^{er} échelon du 1^{er} avril 1953 :

« M. Pons Ange ;

« Avec ancienneté du 1^{er} janvier 1953 : MM. Albertini Jean, « Berdillon Pierre et Cascino Victor » ;

Rectificatif au Bulletin officiel n° 2260, du 17 février 1956, page 186.

Sont reclassés, en application de l'arrêté résidentiel du 27 juin 1955 :

Officier de police adjoint de 2^e classe, 5^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} juin 1952 et :

Au lieu de :

« Officier de police, 1^{er} échelon du 1^{er} octobre 1954 :
« M. Monzon Léonce » ;

Lire :

« Officier de police adjoint, 1^{er} échelon du 1^{er} octobre 1954 :
« M. Monzon Léonce, »

* * *

MINISTÈRE DES FINANCES.

Est reclassé, au service des impôts urbains, en application de l'arrêté viziriel du 28 octobre 1952 et du dahir du 4 décembre 1954, inspecteur adjoint de 2^e classe du 1^{er} janvier 1951, avec ancienneté du 11 février 1949, inspecteur adjoint de 1^{re} classe du 27 septembre 1951, avec ancienneté du 27 mars 1951, et inspecteur de 2^e classe du 1^{er} septembre 1953 : M. Cristiani Jean-Marie, inspecteur de 2^e classe. (Arrêté du 14 avril 1956.)

M. Lalami M'Hammed, fqjh de 7^e classe des impôts ruraux, dont la démission est acceptée, est rayé des cadres du ministère des finances du 8 mai 1956. (Arrêté du 15 juin 1956.)

Est reclassé commis d'interprétariat de 3^e classe du 1^{er} août 1955, avec ancienneté du 26 décembre 1952 (bonification pour services civils : 2 ans 7 mois 5 jours) : M. Fredj Abderrahmane, commis d'interprétariat de 3^e classe des domaines. (Arrêté du 3 mai 1956.)

Est réintégré, sur sa demande, dans son administration d'origine et rayé des cadres du ministère des finances du 1^{er} juin 1956 : M. Freyssenge Jean, inspecteur de 2^e classe de l'enregistrement et du timbre. (Arrêté du 9 juin 1956.)

Sont promus au service des domaines :

Sous-directeur régional de 1^{re} classe du 13 mai 1955 : M. Girard René, sous-directeur régional de 2^e classe

Inspecteur central de 2^e catégorie, 2^e échelon du 26 août 1955 : M. Immarigeon Henri, inspecteur central de 2^e catégorie, 1^{er} échelon.

(Arrêtés du 3 mai 1956.)

Est titularisé et nommé, après concours, au service des domaines, commis de 3^e classe du 26 décembre 1955, avec ancienneté du 26 août 1953 (bonification pour services civils : 3 ans 4 mois) : M. Chabaud Claude, agent temporaire. (Arrêté du 3 mai 1956.)

L'ancienneté de M. Bensoussan Elie, commis stagiaire des domaines, est reportée du 1^{er} octobre 1955 au 16 décembre 1955. (Arrêté du 3 mai 1956.)

Est reclassé, en application de l'arrêté viziriel du 28 octobre 1952 et du dahir du 4 décembre 1954, inspecteur adjoint de 2^e classe, avec ancienneté du 25 février 1951, et inspecteur adjoint de 1^{re} classe du 20 septembre 1953 : M. Biscarrat Jacques, inspecteur adjoint de 3^e classe des domaines. (Arrêté du 3 mai 1956.)

Sont titularisés et nommés chaouchs de 8^e classe du 1^{er} juillet 1955 et reclassés à la même date :

Chaouch de 5^e classe, avec ancienneté du 21 février 1955 (bonifications pour services de temporaire : 2 ans 2 mois, et pour services militaires de guerre : 7 ans 11 mois 10 jours) : M. Belhaj Jilali :

Chaouchs de 6^e classe :

Avec ancienneté du 29 novembre 1954 (bonifications pour services de temporaire : 1 an 5 mois 27 jours, et pour services militaires de guerre : 5 ans 10 mois 5 jours) : M. Handar Salah ;

Avec ancienneté du 15 avril 1955 (bonifications pour services de temporaire : 1 an 4 mois, et pour services militaires de guerre : 5 ans 7 mois 16 jours) : M. Hadour el Arbi ;

Chaouchs de 7^e classe :

Avec ancienneté du 10 septembre 1952 (bonifications pour services de temporaire : 1 an 5 mois 27 jours, et pour services militaires de guerre : 4 ans 3 mois 24 jours), et promu chaouch de 6^e classe du 1^{er} avril 1956 : M. Majdoub el Maati ;

Avec ancienneté du 4 février 1955 (bonifications pour services de temporaire : 1 an 10 mois 19 jours, et pour services militaires de guerre : 2 ans 3 mois 8 jours) : M. Sidine Embark,

chaouchs temporaires de l'enregistrement et du timbre.

Est titularisé et nommé chaouch de 5^e classe du 1^{er} juillet 1955 : M. Amijja Baddi, chaouch temporaire de l'enregistrement et du timbre.)

Arrêtés des 22 et 23 mai 1956.)

Est nommé secrétaire d'administration de 2^e classe (3^e échelon) du 20 décembre 1955 : M. Simon Roger, secrétaire d'administration de 2^e classe (2^e échelon). (Arrêté du 6 juin 1956.)

Est reclassé, en application de l'arrêté viziriel du 28 octobre 1952 et du dahir du 4 décembre 1954, commis principal de 3^e classe du 1^{er} juin 1950, avec ancienneté du 3 juin 1949, et commis principal de 2^e classe du 3 décembre 1951, avec ancienneté du 14 mai 1951 : M. Hébert Yves. (Arrêté du 8 juin 1956.)

Est nommé, après concours, avec dispense de stage, commis de 3^e classe et reclassé commis principal de 3^e classe du 26 décembre 1955, avec ancienneté du 5 mars 1954 : M. Benhamou Roger, commis temporaire. (Arrêté du 12 avril 1956.)

Est reclassé, en application de l'article 8 du dahir du 5 avril 1945, commis de 3^e classe du 15 décembre 1955, avec ancienneté du 1^{er} juin 1955 : M. Benzimra Elie, commis de 3^e classe. (Arrêté du 12 avril 1956.)

Est reclassé commis de 2^e classe du 15 décembre 1954, avec ancienneté du 1^{er} février 1954 : M. Guichet Roger, commis de 3^e classe. (Arrêté du 12 avril 1956.)

Est nommé, après concours, avec dispense de stage, *commis de 3^e classe* et reclassé *commis principal de 3^e classe* du 26 décembre 1955, avec ancienneté du 11 août 1954 : M. Donners William, commis temporaire. (Arrêté du 2 juin 1956.)

Est élevé au 3^e échelon de son grade du 1^{er} janvier 1954 : M. Deis Roger, chef d'atelier, 4^e échelon. (Arrêté du 6 juin 1956.)

Est reclassé, en application du dahir du 4 décembre 1954, *secrétaire d'administration de 1^{re} classe (2^e échelon)* du 1^{er} décembre 1951, avec ancienneté du 26 septembre 1950, 3^e échelon du 26 septembre 1952 et *secrétaire d'administration principal, 1^{er} échelon* du 26 septembre 1954 : M. Taxil Jean. (Arrêté du 22 mars 1956.)

Par décret en date du 2 avril 1956, M. Bansillon Antoine, sous-directeur hors classe (indice 650), est élevé à la classe exceptionnelle de son grade (indice 675) du 1^{er} janvier 1956.

Sont reclassés, pour ordre, dans la 2^e classe de leur grade et nommés :

Sous-chef de bureau de 3^e classe du 1^{er} janvier 1955, avec ancienneté du 1^{er} janvier 1954, et *sous-chef de bureau de 2^e classe* du 1^{er} juillet 1953 : M. Pierre Gilbert ;

Sous-chef de bureau de 3^e classe du 1^{er} janvier 1955, avec ancienneté du 2 mars 1954, et *sous-chef de bureau de 2^e classe* du 2 septembre 1955 : M. Champion Norbert ;

Sous-chef de bureau de 3^e classe du 1^{er} janvier 1955, avec ancienneté du 1^{er} octobre 1954 : M. Raymond Roger ;

Sous-chef de bureau de 3^e classe du 1^{er} octobre 1955 : M. du Pré de Saint-Maur Jean,

administrateurs civils, en service détaché au Maroc.

(Arrêté du 27 mars 1956.)

Est nommé, après concours, commis stagiaire du 26 décembre 1955 : M. Passemard Aimé. (Arrêté du 1^{er} juin 1956.)

Sont reclassés, en application du dahir du 4 décembre 1954 :

Contrôleur principal de comptabilité de classe exceptionnelle (2^e échelon) du 1^{er} mai 1950, avec ancienneté du 4 novembre 1949, *contrôleur principal de comptabilité d'échelon exceptionnel* du 1^{er} décembre 1952, avec ancienneté du 4 juillet 1952, *inspecteur principal de comptabilité de 1^{re} classe* du 1^{er} février 1954, avec ancienneté du 4 septembre 1953, et élevé à la *hors classe* de son grade (indice 500) du 4 septembre 1955 : M. Rossi Jacques ;

Secrétaire d'administration de 2^e classe (3^e échelon) du 1^{er} avril 1952, avec ancienneté du 9 mai 1951, *secrétaire d'administration de 1^{re} classe (1^{er} échelon)* du 9 mai 1953 et *secrétaire d'administration de 1^{re} classe (2^e échelon)* du 9 mai 1955 : M. Rossi Joseph.

(Arrêtés du 11 avril 1956.)

Est nommé, après concours avec dispense de stage, *commis de 3^e classe* du 15 décembre 1955, reclassé au même grade du 15 décembre 1954, avec ancienneté du 6 février 1952, et *commis de 2^e classe* du 6 février 1955 : M. Lessault Gérard, commis temporaire. (Arrêté du 12 avril 1956.)

Est nommé, après concours avec dispense de stage, *commis de 3^e classe* du 26 décembre 1955 et reclassé *commis de 2^e classe* à la même date, avec ancienneté du 27 décembre 1953 : M. Rousseau Jacques, commis temporaire. (Arrêté du 12 avril 1956.)

Est nommé, après concours, *commis stagiaire* du 26 décembre 1955 : M. Coudray Jean, commis temporaire. (Arrêté du 1^{er} juin 1956.)

Est reclassé, en application du dahir du 4 décembre 1954, *chef de bureau de 1^{re} classe* du 1^{er} janvier 1953, avec ancienneté du 22 octobre 1950, et *chef de bureau hors classe* du 22 octobre 1952 : M. Bureau André, chef de bureau de classe exceptionnelle (1^{er} échelon). Arrêté du 29 mai 1956.)

Est reclassée, en application de l'article 8 du dahir du 5 avril 1945, *commis de 3^e classe* du 15 décembre 1955, avec ancienneté du 16 janvier 1955 : M^{me} Demoulin Marthe, commis de 3^e classe (Arrêté du 12 avril 1956.)

Est nommé *commis principal de 2^e classe* du 1^{er} décembre 1955 : M. Rambert Noël, commis principal de 3^e classe. (Arrêté du 6 juin 1956.)

Est confirmée dans son grade du 1^{er} janvier 1956 : M^{me} Ortéga Huguette, agent public de 3^e catégorie, 1^{er} échelon. (Arrêté du 7 juin 1956.)

Sont reclassés, en application du dahir du 27 décembre 1924 et de l'article 8 du dahir du 5 avril 1945 :

Commis de 3^e classe du 15 décembre 1954, avec ancienneté du 1^{er} mars 1954 : M. Folliet Luc ;

Commis de 3^e classe du 15 décembre 1954, avec ancienneté du 13 septembre 1953 : M. Allard Jean, commis de 3^e classe.

(Arrêtés des 6 et 7 juin 1956.)

Est reclassé, en application du dahir du 4 décembre 1954, *contrôleur principal de comptabilité de classe exceptionnelle (2^e échelon)* du 1^{er} juin 1949, avec ancienneté du 4 janvier 1949, et *contrôleur principal de comptabilité (échelon exceptionnel)* du 1^{er} janvier 1953, avec ancienneté du 4 août 1952 : M. Couleuvre Marcel, contrôleur principal de comptabilité. (Arrêté du 26 mai 1956.)

Sont reclassés dans l'administration des douanes et impôts indirects, en application du dahir du 4 décembre 1954 :

Inspecteur principal de 2^e classe du 1^{er} juin 1952, avec ancienneté du 30 janvier 1951, et promu *inspecteur principal de 1^{re} classe* du 1^{er} mai 1953 : M. Courtines Étienne ;

Inspecteur principal de 3^e classe du 1^{er} mai 1951, avec ancienneté du 11 juin 1950, promu *inspecteur principal de 2^e classe* du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 11 juin 1952, et *inspecteur principal de 1^{re} classe* du 1^{er} septembre 1954 : M. Walch Frédéric ;

Inspecteur central de 1^{re} catégorie du 1^{er} novembre 1954, avec ancienneté du 4 juin 1954 : M. Boyer Charles.

(Arrêtés des 30 janvier et 21 mars 1956.)

L'ancienneté de M. Stéphanopoli de Comnene Élie, inspecteur de 1^{re} classe des douanes, est fixée au 8 décembre 1952.

L'intéressé est promu *inspecteur hors classe* du 16 juillet 1955. (Arrêté du 1^{er} février 1956.)

Est nommée, après concours, *contrôleur, 1^{er} échelon (stagiaire) des douanes et impôts indirects* du 30 décembre 1955 : M^{me} Fressier Paule-Marie, agent de constatation et d'assiette stagiaire. (Arrêté du 13 avril 1956.)

Sont reclassés, dans l'administration des douanes et impôts indirects, *agents de constatation et d'assiette, 1^{er} échelon* du 1^{er} avril 1955 :

Avec ancienneté du 11 octobre 1953 (bonification pour services militaires : 1 an 5 mois 20 jours) : M. Faivre Henri ;

Avec ancienneté du 15 avril 1954 (bonification pour services militaires : 11 mois 16 jours) : M. Perrollaz Gaston.

(Arrêtés du 8 février 1956.)

Sont recrutés dans l'administration des douanes et impôts indirects en qualité de *fqjhs de 7^e classe* du 1^{er} septembre 1955 : MM. Kafile Mustapha et Moudir Mustapha. (Arrêtés des 13 et 24 avril 1956.)

Sont rayés des cadres de l'administration des douanes et impôts indirects du 30 décembre 1955 : MM. Huet Henri et Zuida Maurice, agents de constatation et d'assiette, 1^{er} échelon (stagiaires) appelés à d'autres fonctions. (Arrêtés du 13 avril 1956.)

Sont reclassés dans l'administration des douanes et impôts indirects, en application du dahir du 4 décembre 1954 :

Inspecteur hors classe, avec ancienneté du 25 janvier 1948, *inspecteur central de 2^e catégorie, 1^{er} échelon* du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 25 janvier 1950, 2^e échelon du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 25 juin 1952, et 3^e échelon du 1^{er} décembre 1954 : M. Noël André ;

Inspecteur central de 2^e catégorie, 2^e échelon du 1^{er} avril 1952, avec ancienneté du 6 juillet 1951, et 3^e échelon du 21 juillet 1952 : M. Delatour André ;

Inspecteur central de 2^e catégorie, 1^{er} échelon du 1^{er} avril 1951, avec ancienneté du 22 octobre 1950, 2^e échelon du 22 mars 1953 et 3^e échelon du 22 août 1955 : M. Le Boulluec Louis ;

Inspecteur hors classe du 1^{er} avril 1951, avec ancienneté du 12 décembre 1950, *inspecteur central de 2^e catégorie, 1^{er} échelon* du 12 mars 1953 et 2^e échelon du 12 mars 1955 : M. Grall Louis ;

Inspecteur hors classe du 1^{er} janvier 1951, avec ancienneté du 4 juillet 1950, *inspecteur central de 2^e catégorie, 1^{er} échelon* du 4 février 1953 et 2^e échelon du 4 septembre 1955 : M. Rondu Auguste ;

Inspecteur de 2^e classe du 1^{er} juillet 1950, avec ancienneté du 7 janvier 1949, *inspecteur de 1^{re} classe* du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 1^{er} juillet 1951, et *inspecteur hors classe* du 1^{er} novembre 1953 : M. Cure Robert ;

Inspecteur de 1^{re} classe du 1^{er} juin 1952, avec ancienneté du 10 novembre 1951, et *inspecteur hors classe* du 10 avril 1954 : M. Moulin Henri ;

Inspecteur de 2^e classe du 1^{er} janvier 1951, avec ancienneté du 5 juin 1950, *inspecteur de 1^{re} classe* du 5 décembre 1952 et *inspecteur hors classe* du 5 mai 1955 : M. Musquère Alexandre ;

Inspecteur adjoint de 1^{re} classe, avec ancienneté du 4 avril 1949, *inspecteur de 2^e classe* du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 4 avril 1951, *inspecteur-rédacteur de 1^{re} classe* du 4 juin 1953 et *inspecteur-rédacteur hors classe* du 4 août 1955 : M. Poli Jean ;

Inspecteur de 2^e classe du 1^{er} avril 1952, avec ancienneté du 21 octobre 1951, et *inspecteur de 1^{re} classe* du 21 janvier 1954 : M. Texier Paul ;

Inspecteur de 2^e classe du 1^{er} mai 1952, avec ancienneté du 28 mars 1952, et *inspecteur de 1^{re} classe* du 28 octobre 1954 : M. Rafflin Jacques ;

Inspecteur adjoint de 3^e classe du 25 avril 1954, avec ancienneté du 8 septembre 1952, et *inspecteur de 2^e classe* du 14 février 1955 : M. Alikoff Serge ;

Contrôleur principal, 2^e échelon du 1^{er} mai 1951, avec ancienneté du 27 septembre 1950, *contrôleur principal, 3^e échelon* du 27 mars 1953 et *contrôleur principal, 4^e échelon* du 27 août 1955 : M. Corbière René ;

Contrôleur, 5^e échelon du 1^{er} juillet 1952, avec ancienneté du 19 mars 1952, et *contrôleur, 6^e échelon* du 19 août 1954 : M. Znibèr Mohammed ;

Agent de constatation et d'assiette, 4^e échelon du 1^{er} juin 1951, avec ancienneté du 8 février 1951, et *agent de constatation et d'assiette, 5^e échelon* du 8 août 1953 : M. Ducarre Marcel ;

Commis principal de 3^e classe du 30 décembre 1953, avec ancienneté du 18 février 1952, et *commis principal de 2^e classe* du 5 avril 1955 : M. Gouget de Landres Henri ;

Lieutenant de 2^e classe du 1^{er} novembre 1950, avec ancienneté du 4 mai 1949, et *lieutenant de 1^{re} classe* du 21 juillet 1952 : M. Giraud Jean.

(Arrêtés des 26 janvier, 9, 20, 21 février, 3 mars, 13 et 17 avril 1956.)

Sont titularisés et reclassés dans l'administration des douanes et impôts indirects, *inspecteurs adjoints de 3^e classe* du 18 juin 1956, avec ancienneté du 18 décembre 1954 : MM. Reif Auguste, Vic Louis, Fauré Claude, Lunven Michel, Ben Ichou Claude, Mathieu Jean et Leymarie Guy, inspecteurs adjoints stagiaires. (Arrêtés du 6 juin 1956.)

Sont reclassés, dans l'administration des douanes et impôts indirects, *commis de 3^e classe* :

Du 15 décembre 1954, avec ancienneté du 1^{er} janvier 1953 (bonifications pour services militaires : 1 an 3 mois, et pour services de temporaire : 1 an 8 mois 14 jours) : M. Bricout Paul ;

Du 1^{er} avril 1955, avec ancienneté du 4 janvier 1954 (bonifications pour services militaires : 1 an 4 mois 26 jours, et pour services de temporaire : 10 mois 1 jour) : M. Soumet Christian.

(Arrêtés des 23 février et 9 avril 1956.)

Sont recrutés en qualité de *fqjhs de 7^e classe des douanes* du 1^{er} mars 1956 : MM. Bennis Abdelhadi et El Kassimy Kacem. (Arrêtés du 24 mai 1956.)

Sont placés dans la position de disponibilité pour satisfaire à leurs obligations militaires :

Du 7 mars 1956 : M. Le Vasseur Noël, inspecteur adjoint de 3^e classe des douanes ;

Du 2 mai 1956 : M. Lafourcade Paul, inspecteur adjoint de 2^e classe des douanes ;

Du 7 mai 1956 : M. Jacquin Henri, agent de constatation et d'assiette, 1^{er} échelon.

(Arrêtés des 18 avril, 25 et 28 mai 1956.)

Sont reclassés, dans l'administration des douanes et impôts indirects, en application du dahir du 4 décembre 1954 :

Sous-directeur régional adjoint, 1^{er} échelon du 1^{er} janvier 1951, avec ancienneté du 11 novembre 1949, et 2^e échelon du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 11 novembre 1951 : M. Guérin Léon ;

Inspecteur central de 2^e catégorie, 2^e échelon du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 30 avril 1951, et 3^e échelon du 30 avril 1953 : M. Coffe Lucien ;

Inspecteur central de 2^e catégorie, 2^e échelon du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 2 février 1951, et 3^e échelon du 1^{er} mai 1953 : M. Beurier Maurice ;

Inspecteur central de 2^e catégorie, 2^e échelon du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 2 avril 1951, et 3^e échelon du 1^{er} octobre 1953 : M. Buteau François ;

Inspecteur central de 2^e catégorie, 2^e échelon du 1^{er} juin 1952, avec ancienneté du 12 janvier 1952, et 3^e échelon du 12 janvier 1954 : M. Millet Georges ;

Inspecteur central de 2^e catégorie, 1^{er} échelon, avec ancienneté du 4 novembre 1949, 2^e échelon du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 4 mars 1952, et 3^e échelon du 1^{er} juillet 1954 : M. Secondi Nicolas ;

Inspecteur central de 2^e catégorie, 1^{er} échelon du 1^{er} janvier 1952, avec ancienneté du 6 novembre 1950, 2^e échelon du 6 novembre 1952 et 3^e échelon du 6 novembre 1954 : M. Amardeil Paul ;

Inspecteur central de 2^e catégorie, 1^{er} échelon du 1^{er} mai 1951, avec ancienneté du 4 décembre 1950, 2^e échelon du 4 février 1953 et 3^e échelon du 1^{er} avril 1955 : M. Bruno Charles ;

Inspecteur hors classe du 1^{er} janvier 1951, avec ancienneté du 24 janvier 1950, *inspecteur central de 2^e catégorie, 1^{er} échelon* du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 24 janvier 1952, et 2^e échelon du 24 janvier 1954 : M. Idoux Louis ;

Inspecteur hors classe du 1^{er} février 1951, avec ancienneté du 3 juin 1950, *inspecteur central de 2^e catégorie, 1^{er} échelon* du 1^{er} septembre 1952 et 2^e échelon du 1^{er} décembre 1954 : M. Costa Jean-Baptiste ;

Inspecteur hors classe du 1^{er} mai 1951, avec ancienneté du 5 décembre 1950, *inspecteur central de 2^e catégorie, 1^{er} échelon* du 5 décembre 1952 et *2^e échelon* du 5 décembre 1954 : M. Niguez Christophe ;

Inspecteur hors classe du 1^{er} novembre 1951, avec ancienneté du 27 juin 1950, *inspecteur central de 2^e catégorie, 1^{er} échelon* du 1^{er} décembre 1952 et *2^e échelon* du 1^{er} mai 1955 : M. André Valentin ;

Inspecteur hors classe du 1^{er} mai 1952, avec ancienneté du 6 mars 1951, et *inspecteur central de 2^e catégorie, 1^{er} échelon* du 1^{er} septembre 1953 : M. Roman Antoine ;

Inspecteur-rédacteur de 1^{re} classe du 1^{er} août 1951, avec ancienneté du 27 juin 1950, *inspecteur-rédacteur hors classe* du 1^{er} août 1952 et *inspecteur central-rédacteur de 2^e catégorie, 1^{er} échelon* du 1^{er} août 1954 : M. Riso François ;

Inspecteur hors classe du 1^{er} mai 1952, avec ancienneté du 8 août 1951, et *inspecteur central de 2^e catégorie, 1^{er} échelon* du 1^{er} novembre 1953 : M. Ruiz Pascal ;

Inspecteur de 1^{re} classe du 1^{er} janvier 1951, avec ancienneté du 12 octobre 1949, *inspecteur hors classe* du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 1^{er} janvier 1952, et *inspecteur central de 2^e catégorie, 1^{er} échelon* du 1^{er} janvier 1954 : M. Mascaro Jean ;

Inspecteur-rédacteur de 1^{re} classe du 1^{er} avril 1951, avec ancienneté du 5 septembre 1950, *inspecteur-rédacteur hors classe* du 5 septembre 1952 et *inspecteur central-rédacteur de 2^e catégorie, 1^{er} échelon* du 5 septembre 1954 : M. Modica Gaétan ;

Inspecteur de 1^{re} classe du 1^{er} février 1951, avec ancienneté du 12 janvier 1950, *inspecteur hors classe* du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 1^{er} juillet 1952, et *inspecteur central de 2^e catégorie, 1^{er} échelon* du 1^{er} décembre 1954 : M. Michel Félicien ;

Inspecteur de 1^{re} classe du 1^{er} février 1952, avec ancienneté du 1^{er} mars 1951, *inspecteur hors classe* du 1^{er} août 1953 et *inspecteur central de 2^e catégorie, 1^{er} échelon* du 1^{er} décembre 1955 : M. Biscarat André ;

Inspecteur de 2^e classe du 1^{er} avril 1950, avec ancienneté du 19 janvier 1949, *inspecteur de 1^{re} classe* du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 19 août 1951, et *inspecteur hors classe* du 1^{er} mars 1954 : M. Delpuech Adrien ;

Inspecteur de 2^e classe du 1^{er} novembre 1951, avec ancienneté du 28 avril 1950, *inspecteur de 1^{re} classe* du 1^{er} août 1952 et *inspecteur hors classe* du 1^{er} novembre 1954 : M. Colombani Alban ;

Inspecteur de 2^e classe du 1^{er} novembre 1951, avec ancienneté du 16 juin 1950, *inspecteur de 1^{re} classe* du 1^{er} octobre 1952 et *inspecteur hors classe* du 1^{er} février 1955 : M. Leblanc Pierre ;

Inspecteur adjoint de 1^{re} classe du 1^{er} décembre 1951, avec ancienneté du 14 septembre 1950, *inspecteur de 2^e classe* du 1^{er} mars 1953 et *inspecteur de 1^{re} classe* du 1^{er} septembre 1955 : M. Paireaud Jean ;

Inspecteur adjoint de 2^e classe du 16 août 1951, avec ancienneté du 5 novembre 1949, *inspecteur adjoint de 1^{re} classe* du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 1^{er} juin 1952, et *inspecteur de 2^e classe* du 1^{er} décembre 1954 : M. Bendiyani David ;

Contrôleur principal de classe exceptionnelle (1^{er} échelon) du 1^{er} mars 1952, avec ancienneté du 23 octobre 1949, et *2^e échelon* du 23 octobre 1952 : M. Mialle Eugène ;

Contrôleur principal de classe exceptionnelle (1^{er} échelon) du 1^{er} juillet 1950, avec ancienneté du 4 février 1950, et *2^e échelon* du 4 février 1953 : M. Pérez François ;

Contrôleur principal, 2^e échelon du 1^{er} avril 1951, avec ancienneté du 23 septembre 1949, *3^e échelon* du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 1^{er} mars 1952, et *4^e échelon* du 1^{er} juillet 1954 : M. Lama-zouère Jean ;

Contrôleur, 5^e échelon du 1^{er} novembre 1951, avec ancienneté du 13 mai 1950, *6^e échelon* du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 1^{er} juillet 1952, *7^e échelon* du 1^{er} septembre 1954 et *contrôleur principal, 1^{er} échelon* du 1^{er} septembre 1955 : M. Sède Alfred ;

Contrôleur, 4^e échelon du 1^{er} octobre 1950, avec ancienneté du 4 mai 1950, *5^e échelon* du 1^{er} décembre 1952 et *6^e échelon* du 1^{er} juin 1955 : M. Azémard Alban ;

Contrôleur, 5^e échelon du 1^{er} mars 1952, avec ancienneté du 30 novembre 1950, et *6^e échelon* du 1^{er} août 1953 : M. Coutelle Louis ;

Contrôleur, 3^e échelon du 1^{er} octobre 1950, avec ancienneté du 17 septembre 1949, *4^e échelon* du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 1^{er} avril 1952, et *5^e échelon* du 1^{er} octobre 1954 : M. Lévy Joseph ;

Contrôleur, 3^e échelon du 1^{er} octobre 1950, avec ancienneté du 4 mai 1950, *4^e échelon* du 1^{er} octobre 1952 et *5^e échelon* du 1^{er} mars 1955 : M. Boschatel Alexis ;

Agent principal de constatation et d'assiette, 2^e échelon du 1^{er} février 1951, avec ancienneté du 30 septembre 1948, *3^e échelon* du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 30 septembre 1951, et *4^e échelon* du 1^{er} septembre 1954 : M. Titecat Jacques ;

Agent de constatation et d'assiette, 5^e échelon du 1^{er} novembre 1950, avec ancienneté du 8 juillet 1949, *agent principal de constatation et d'assiette, 1^{er} échelon* du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 1^{er} octobre 1951, et *2^e échelon* du 1^{er} juin 1954 : M. Guillotte Marcel ;

Agent principal de constatation et d'assiette, 1^{er} échelon du 1^{er} janvier 1952, avec ancienneté du 12 février 1951, et *2^e échelon* du 1^{er} novembre 1953 : M. Chiarelli Jean ;

Agent de constatation et d'assiette, 5^e échelon du 1^{er} septembre 1951, avec ancienneté du 7 juillet 1950, *agent principal de constatation et d'assiette, 1^{er} échelon* du 1^{er} septembre 1952 et *2^e échelon* du 1^{er} mai 1955 : M. Lantheaume Louis ;

Agent de constatation et d'assiette, 4^e échelon du 1^{er} septembre 1951, avec ancienneté du 12 janvier 1951, *5^e échelon* du 1^{er} juillet 1953 et *agent principal de constatation et d'assiette, 1^{er} échelon* du 1^{er} octobre 1955 : M. Blaya Martin ;

Agent de constatation et d'assiette, 3^e échelon du 1^{er} octobre 1950, avec ancienneté du 20 avril 1950, *4^e échelon* du 1^{er} novembre 1952 et *5^e échelon* du 1^{er} avril 1955 : M. Claquin Jean ;

Agent de constatation et d'assiette, 3^e échelon du 15 février 1952, avec ancienneté du 8 juillet 1951, et *4^e échelon* du 1^{er} janvier 1954 : M. Fideli Dominique ;

Agent breveté, 1^{er} échelon du 1^{er} décembre 1951, avec ancienneté du 28 mai 1949, *2^e échelon* du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 1^{er} mars 1952, *3^e échelon* du 10 mars 1954, avec ancienneté du 28 février 1952, et *4^e échelon* du 1^{er} septembre 1954 : M. Ambroise Lionel ;

Éprouvé-chef, 4^e échelon du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 21 novembre 1951, *commis de 1^{re} classe* du 30 décembre 1953, avec ancienneté du 21 novembre 1951, et *commis principal de 3^e classe* du 1^{er} janvier 1955 : M. Brévilliers Max.

(Arrêtés des 9, 20, 21 février, 21 mars, 13 et 17 avril 1956.)

Sont titularisés et nommés au service des perceptions :

Du 1^{er} février 1955 :

Chaouch de 6^e classe, avec ancienneté du 15 mars 1953 : M. Mas-sous Ahmed ;

Chaouch de 7^e classe, avec ancienneté du 4 janvier 1955 : M. Saïd ben Abdallah ;

Chaouchs de 8^e classe :

Avec ancienneté du 12 juin 1952 : M. Elouahbi Saïd ;

Avec ancienneté du 4 avril 1953 : M. Nour Elhadi Abdelkebir ;

Du 1^{er} mars 1955 :

Chaouch de 6^e classe, avec ancienneté du 10 février 1952 : M. Nemroui Mohamed ;

Chaouchs de 7^e classe :

Avec ancienneté du 27 juillet 1952 : M. Zeddou ou Moha ;

Avec ancienneté du 4 août 1952 : M. Benhamouka Lahoussine ;

Avec ancienneté du 1^{er} février 1954 : M. Douhme Lahsen ;

Chaouch de 8^e classe du 1^{er} avril 1955, avec ancienneté du 28 juillet 1954 : M. El Maïdouni Moulay M'Barek.

(Arrêtés du 16 mai 1956.)

Sont reclassés, au service des perceptions, en application du dahir du 4 décembre 1954 :

Chef de service de 1^{re} classe, 2^e échelon du 1^{er} août 1950, avec ancienneté du 26 mars 1950, et *hors classe* du 26 août 1954 : M. Ollivier René ;

Percepteurs hors classe :

Du 1^{er} juin 1946, avec ancienneté du 4 janvier 1946 : M. Franceschi Jean ;

Du 1^{er} octobre 1946, avec ancienneté du 27 janvier 1946 : M. Thoraval Victor ;

Du 1^{er} novembre 1947, avec ancienneté du 24 août 1946 : M. Laroché Paul ;

Du 1^{er} février 1948, avec ancienneté du 4 septembre 1947 : M. Bordes Louis ;

Du 1^{er} mars 1948, avec ancienneté du 21 février 1947 : M. Claden Césaire ;

Du 1^{er} février 1951, avec ancienneté du 6 septembre 1950 : M. Georgel Auguste.

(Arrêtés des 19, 29 août, 3, 9 septembre 1955 et 22 mai 1956.)

Application du dahir du 5 avril 1945 sur la titularisation des auxiliaires.

Est titularisée et nommée au service de la taxe sur les transactions, *dame employée de 7^e classe* du 28 mars 1948, reclassée *dame employée de 6^e classe* du 28 juin 1951 et *dame employée de 5^e classe* du 28 septembre 1954 : M^{me} Le Marc Gabrielle, *dame employée temporaire*. (Arrêté du 26 mars 1956.)

Est titularisé et nommé *chaouch de 8^e classe* et reclassé *chaouch de 5^e classe* du 1^{er} janvier 1955, avec ancienneté du 10 avril 1953 : M. Kerrachi Mohamed, *chaouch temporaire*. (Arrêté du 20 avril 1956.)

*
* *

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

Est nommé *sous-agent public de 3^e catégorie, 1^{er} échelon (personnel de nettoyage)* du 28 janvier 1955 : M. Ahabchane Ahmed, *agent journalier*. (Arrêté du 9 mai 1956.)

Sont reclassés, en application du dahir du 4 décembre 1954 :

Ingénieur subdivisionnaire de 1^{re} classe du 1^{er} août 1945, avec ancienneté du 27 septembre 1944 : M. Bulle Jacques ;

Ingénieur adjoint de 1^{re} classe du 1^{er} juillet 1951, avec ancienneté du 30 septembre 1950, *ingénieur subdivisionnaire de 4^e classe* du 28 février 1953 et de *3^e classe* du 28 février 1955 : M. Müller Henri ;

Sous-ingénieur hors classe (3^e échelon) du 1^{er} octobre 1949, avec ancienneté du 29 novembre 1948, et *sous-ingénieur de classe exceptionnelle* du 1^{er} décembre 1955, avec ancienneté du 29 janvier 1955 : M. Lauga Roger ;

Adjoint technique principal de 4^e classe du 1^{er} avril 1950, avec ancienneté du 23 novembre 1947, *3^e classe* du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 23 juin 1950, *2^e classe* du 23 janvier 1953 et promu à la *1^{re} classe* du 23 avril 1955 : M. Costet Jean ;

Agent technique principal de classe exceptionnelle (2^e échelon) du 1^{er} novembre 1951, avec ancienneté du 16 février 1951, et *adjoint technique principal de 2^e classe* du 1^{er} janvier 1955, avec ancienneté du 16 avril 1954 : M. Musso Marceau ;

Adjoint technique de 2^e classe du 1^{er} janvier 1952, avec ancienneté du 13 novembre 1950, et *1^{re} classe* du 16 février 1953 : M. Simard Georges ;

Adjoint technique de 3^e classe du 1^{er} août 1954, avec ancienneté du 11 janvier 1954, et promu à la *2^e classe* du 11 avril 1956 : M. Izaute Jacques ;

Agent technique principal de classe exceptionnelle (2^e échelon) du 1^{er} janvier 1952, avec ancienneté du 11 août 1951 : M. Pouret René ;

Agent technique principal, de 2^e classe du 1^{er} juin 1952, avec ancienneté du 27 janvier 1949, *1^{re} classe* du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 27 novembre 1951, et promu *agent technique principal hors classe* du 27 septembre 1954 : M. Lelessier Gaston ;

Agent technique principal de 2^e classe du 1^{er} juillet 1952, avec ancienneté du 26 mai 1951, et *1^{re} classe* du 26 février 1954 : M. Girard Roger ;

Agent technique principal de 3^e classe du 1^{er} juin 1952, avec ancienneté du 16 septembre 1948, *2^e classe* du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 16 mai 1951, et *1^{re} classe* du 16 février 1954 : M. Cheureau Roger ;

Agent technique principal de 3^e classe du 1^{er} avril 1952, avec ancienneté du 14 mars 1951, et *2^e classe* du 14 décembre 1953 : M. Le Part Georges ;

Agent technique de 1^{re} classe du 1^{er} novembre 1950, avec ancienneté du 24 août 1949, et *agent technique principal de 3^e classe* du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 25 mai 1952 : M. Fernandez François ;

Conducteur de chantier de 3^e classe du 27 septembre 1951, avec ancienneté du 11 juin 1950, et *2^e classe* du 26 juin 1953 : M. Carré Jean-Marie ;

Commis principal de 2^e classe du 1^{er} mai 1950, avec ancienneté du 16 juillet 1948, *1^{re} classe* du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 16 février 1951, et *commis principal hors classe* du 16 août 1953 : M. Renou François ;

Chef de bureau d'arrondissement de 1^{re} classe du 1^{er} juin 1955, avec ancienneté du 17 septembre 1954 : M. Renou François.

(Arrêtés des 3 janvier, 31 mars, 4, 6, 10, 24 avril, 4, 15 et 26 mai 1956.)

Sont promus :

Ingénieurs subdivisionnaires de 2^e classe :

Du 1^{er} novembre 1955 : M. Moschetti Albert ;

Du 1^{er} juin 1955 : M. Jarrot Louis ;

Du 1^{er} février 1955 : M. Michel Robert,

ingénieurs subdivisionnaires de 3^e classe ;

Ingénieur subdivisionnaire de 4^e classe du 1^{er} septembre 1955 : M. Grognot Pierre, *ingénieur adjoint de 1^{re} classe* ;

Ingénieur adjoint de 2^e classe du 1^{er} septembre 1955 : M. Vuilherme Claude, *ingénieur adjoint de 3^e classe* ;

Sous-ingénieur hors classe, 1^{er} échelon (avant 2 ans) du 1^{er} mai 1955 : M. Aguillof Guy, *sous-ingénieur de 1^{re} classe* ;

Adjoint technique principal de 1^{re} classe du 1^{er} octobre 1955 : M. Bassaler Robert, *adjoint technique principal de 2^e classe* ;

Adjoint technique principal de 2^e classe du 1^{er} septembre 1955 : M. Peron Achille, *adjoint technique principal de 3^e classe* ;

Adjoint technique de 1^{re} classe du 30 octobre 1955 : M. Loiselet Jacques, *adjoint technique de 2^e classe* ;

Adjoint technique de 2^e classe du 1^{er} juillet 1955 : M. Croux Jean, *adjoint technique de 3^e classe* ;

Agents techniques principaux hors classe :

Du 1^{er} janvier 1955 : M. Nalgrove Eugène ;

Du 1^{er} juin 1955 : M. Tremel Robert,

agents techniques principaux de 1^{re} classe ;

Agents techniques principaux de 3^e classe :

Du 1^{er} décembre 1955 : M. Gomez Georges ;

Du 1^{er} juillet 1955 : M. Scarbonchi Jean,

agents techniques de 1^{re} classe ;

Chef de bureau d'arrondissement de 1^{re} classe du 1^{er} octobre 1955 : M^{me} Skolil Jeanne, *chef de bureau d'arrondissement de 2^e classe* ;

Commis principal hors classe du 1^{er} septembre 1955 : M. Béranger Pierre, *commis principal de 1^{re} classe* ;

Conducteur de chantier principal de 3^e classe du 1^{er} décembre 1955 : M. Gonzales Manuel, *conducteur de chantier de 1^{re} classe*.

(Arrêtés des 3, 7, 8 et 11 mai 1956.)

M. Delabarre Michel, agent technique de 1^{re} classe, dont la démission est acceptée, est rayé du ministère des travaux publics du 1^{er} juin 1956. (Arrêté du 4 mai 1956.)

Sont nommés du 28 janvier 1955 :

Sous-agent public de 2^e catégorie, 1^{er} échelon (caporal de chantier de moins de 20 hommes) : M. Godouar el Houssaïn ;

Sous-agent public de 3^e catégorie, 1^{er} échelon (gardien) : M. Lekhal Bachir,

agents journaliers.

(Arrêtés des 28 novembre 1955 et 22 mars 1956.)

Application du dahir du 5 avril 1945 sur la titularisation des auxiliaires.

Sont titularisés et nommés du 1^{er} janvier 1951, sous-agents publics de 3^e catégorie (manœuvres non spécialisés) :

3^e échelon :

Avec ancienneté du 10 août 1950 : M. Tallouz Omar ;

Avec ancienneté du 10 octobre 1950 : M. Bouraïssi Ali ;

2^e échelon, avec ancienneté du 25 juillet 1950 : M. Al Gamra Mohammed,

agents journaliers.

(Arrêtés des 27 et 29 février 1956.)

Sont titularisés et nommés du 1^{er} janvier 1951 :

Sous-agents publics de 2^e catégorie, 5^e échelon (manœuvres spécialisés) :

Avec ancienneté du 1^{er} mai 1948 : M. Barka el Hadi ;

Avec ancienneté du 1^{er} mai 1950 : M. Zteyat Abdessalem ;

Sous-agents publics de 3^e catégorie (manœuvres non spécialisés) : 2^e échelon, avec ancienneté du 18 novembre 1947 : M. Bouhida Mohammed ;

3^e échelon, avec ancienneté du 1^{er} mars 1950 : M. Zentoual Moha, agents journaliers.

(Arrêtés des 10, 13 et 27 février 1956.)

* *

MINISTÈRE DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE ET DES MINES.

Sont reclassés, en application de l'arrêté viziriel du 28 octobre 1952 :

Géologue de 3^e classe du 1^{er} juin 1950, avec ancienneté du 6 juillet 1949, géologue de 2^e classe du 27 septembre 1951, avec ancienneté du 6 août 1951, et géologue de 1^{re} classe du 6 septembre 1953 : M. Hollard Henri, géologue de 1^{re} classe ;

Agent public de 3^e catégorie, 3^e échelon du 27 septembre 1951, avec ancienneté du 8 juillet 1950, agent public de 2^e catégorie, 3^e échelon du 1^{er} janvier 1953, avec ancienneté du 3 juillet 1949, 4^e échelon du 1^{er} janvier 1953, avec ancienneté du 3 janvier 1952, et 5^e échelon du 3 août 1954 : M. Tucita Etienne, agent public de 2^e catégorie, 5^e échelon.

(Arrêtés du 25 mai 1956.)

* *

MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DES QUESTIONS SOCIALES.

Est nommé contrôleur adjoint du travail stagiaire du 20 avril 1956 : M. Maghraoui Mohamed. (Arrêté du 4 juin 1956.)

Est nommé chaouch de 8^e classe du 1^{er} janvier 1956 : M. Boumedhi Mohammed, agent temporaire. (Arrêté du 4 juin 1956.)

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DES FORÊTS.

Est recruté en qualité d'agent technique stagiaire des eaux et forêts du 1^{er} avril 1956 : M. Ponnelle Pierre. (Arrêté du 26 mars 1956.)

Sont titularisés et nommés cavaliers des eaux et forêts de 8^e classe du 1^{er} janvier 1956 : MM. Gladys Mohannnd, Ibrouri Ahmed et Kerroumi Mbarek, cavaliers temporaires. (Arrêtés des 24, 28 février et 8 mars 1956.)

Est reclassé, par application de l'arrêté viziriel du 28 octobre 1952, agent technique des eaux et forêts hors classe du 1^{er} décembre 1950, avec ancienneté du 28 février 1950 : M. Valéry Alimond, agent technique hors classe. (Arrêté du 13 février 1956.)

Sont rayés des cadres du ministère de l'agriculture et des forêts (administration des eaux et forêts et de la conservation des sols) du 1^{er} juin 1956 : MM. Maisonneuve Georges et Silvent Lucien, agents techniques des eaux et forêts hors classe, et Furet André-Marc, agent technique des eaux et forêts de 1^{re} classe, dont la démission est acceptée. (Arrêtés des 15 février, 26 mars et 9 mai 1956.)

Est révoqué de ses fonctions, sans suspension de ses droits à pension, du 10 mai 1956 : M. Slimane ben Mohammed, cavalier des eaux et forêts de 5^e classe. (Arrêté du 30 avril 1956.)

Sont titularisés et nommés cavaliers des eaux et forêts de 8^e classe du 1^{er} janvier 1956 : MM. Boughou Ahmed et Qrefa Driss, agents journaliers des eaux et forêts. (Arrêtés du 28 mars 1956.)

Sont nommés du 1^{er} juin 1956 :

Cavalier des eaux et forêts de 2^e classe : M. Brik ben Mohammed, cavalier de 3^e classe ;

Cavaliers des eaux et forêts de 5^e classe : MM. El Miloudi ben Mohammed et Kabbouch Moha, cavaliers de 6^e classe ;

Cavalier des eaux et forêts de 6^e classe : M. Mhamed ben Aomar, cavalier de 7^e classe.

(Arrêtés du 16 mai 1956.)

Est reclassé, en application du dahir du 4 décembre 1954, agent technique des eaux et forêts hors classe du 5 avril 1952, avec ancienneté du 16 octobre 1950 : M. Forgues Léon, agent technique hors classe. (Arrêté du 18 mai 1956.)

Sont reclassés, en application du dahir du 4 décembre 1954 : Agents techniques des eaux et forêts de 1^{re} classe :

Du 1^{er} décembre 1954, avec ancienneté du 19 novembre 1952 : M. Gras François ;

Du 1^{er} juillet 1954, avec ancienneté du 9 juin 1953 : M. Collêt Paul,

agents techniques de 3^e classe.

(Arrêtés des 17 et 18 mai 1956.)

Sont reclassés, en application du dahir du 27 décembre 1924 :

Agents techniques des eaux et forêts de 3^e classe :

Du 1^{er} avril 1954, avec ancienneté du 13 septembre 1952 : M. Farfal Yves ;

Du 15 février 1954, avec ancienneté du 22 octobre 1952 : M. Argence Gaston ;

Du 1^{er} septembre 1954, avec ancienneté du 15 décembre 1952 : M. Picon Claude ;

Du 1^{er} mars 1955, avec ancienneté du 30 mai 1953 : M. Puigmal Raymond ;

Du 1^{er} septembre 1954, avec ancienneté du 23 juillet 1953 : M. Chabert René ;

Du 2 novembre 1954, avec ancienneté du 5 septembre 1953 :
M. Nicoli Gualtério,

agents techniques de 3^e classe.

(Arrêtés des 23, 25, 27 avril, 17 et 18 mai 1956.)

M. Fabre René, agent technique de 2^e classe des eaux et forêts dont la démission est acceptée, est rayé des cadres du ministère de l'agriculture et des forêts (administration des eaux et forêts et de la conservation des sols) du 1^{er} juin 1956. (Arrêté du 22 mai 1956.)

Est licencié de son emploi et rayé des cadres du ministère de l'agriculture et des forêts (administration des eaux et forêts et de la conservation des sols) du 1^{er} juin 1956 : M. Parizot Maurice, agent technique stagiaire. (Arrêté du 22 mai 1956.)

Est reclassé *commis de 3^e classe* du 1^{er} mai 1954, avec ancienneté du 7 novembre 1953 (bonification pour services militaires : 1 an 5 mois 24 jours), reclassé en application de l'article 8 du *dahir* du 5 avril 1945, *commis de 3^e classe* du 1^{er} mai 1954, avec ancienneté du 18 décembre 1951, et promu *commis de 2^e classe* du 1^{er} mai 1955 : M. Cervoni Paul, *commis de 3^e classe* du service topographique. (Arrêté du 4 mai 1956.)

Est promu *ingénieur principal des services agricoles, 4^e échelon* du 16 juin 1954 : M. Fouassier Louis, *ingénieur principal, 3^e échelon*. (Arrêté du 5 avril 1956 complétant l'arrêté du 30 septembre 1955.)

Sont promus du 1^{er} avril 1956 :

Infirmiers-vétérinaires hors classe : MM. Mnaouèr Mohamed, m^l 50, et Hadir Ahmed, m^l 5 ;

Infirmiers-vétérinaires de 1^{re} classe : MM. El Yassini el Miloudi, m^l 146, Lahmèr Miloudi, m^l 72, Lakdar ould Mohamed, m^l 6, Hammou Mohamed, m^l 4, Oumali Mohamed, m^l 123, El Baghal Mohamed, m^l 136, et Ben Abderahmane Hassan, m^l 138 ;

Infirmiers-vétérinaires de 2^e classe : MM. El Adel Abdeslam, m^l 3, Yahla Mohamed, m^l 165, et Bendaïf Bouchaïb, m^l 55 ;

Infirmier-vétérinaire de 3^e classe : M. Quibouz Salah, m^l 45.
(Arrêtés du 1^{er} juin 1956.)

Est remis à la disposition de son administration d'origine et rayé des cadres du ministère de l'agriculture et des forêts du 1^{er} avril 1956 : M. Frison Jacques, *ingénieur des services agricoles stagiaire*. (Arrêté du 11 juin 1956.)

Sont reclassés, en application du *dahir* du 4 décembre 1954, au service topographique :

Ingénieurs géomètres principaux de classe exceptionnelle :

Avec ancienneté du 11 mai 1952 : M. Coste Arthur ;

Avec ancienneté du 4 octobre 1949 : M. Delpy Clair ;

Ingénieur géomètre principal de 1^{re} classe, avec ancienneté du 4 novembre 1949 et promu *ingénieur géomètre principal hors classe* du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 4 mars 1952 : M. Toulze Jean ;

Chef dessinateur-calculateur de classe exceptionnelle, avec ancienneté du 4 août 1951 : M. Huguet Lucien ;

Dessinateurs-calculateurs principaux de 1^{re} classe :

Avec ancienneté du 4 octobre 1947 : M. Condemine Marcel ;

Avec ancienneté du 4 juillet 1946 : M. Ivanoff Georges ;

Avec ancienneté du 27 février 1945 : M. Bonname Georges ;

Dessinateur-calculateur principal de 1^{re} classe, avec ancienneté du 18 juin 1941, et promu *chef dessinateur-calculateur de 2^e classe* du 1^{er} décembre 1955, avec ancienneté du 4 juillet 1955 : M. Balzano Louis ;

Dessinateur-calculateur principal de 1^{re} classe, avec ancienneté du 13 juillet 1942, et promu *chef dessinateur-calculateur de 2^e classe* du 1^{er} janvier 1955, avec ancienneté du 13 mai 1952 : M. Borée Léopold ;

Dessinateur-calculateur de 1^{re} classe, avec ancienneté du 26 mars 1946 : M. Mercadal Gabriel ;

Dessinateur-calculateur principal de 2^e classe, avec ancienneté du 18 novembre 1950, et promu *dessinateur-calculateur principal de 1^{re} classe* du 18 août 1953 : M. Le Lardeux Henri ;

Agent public hors catégorie, 7^e échelon, avec ancienneté du 4 novembre 1949, promu au 8^e échelon du 21 février 1952, avec ancienneté du 4 mai 1952, et au 9^e échelon du 4 novembre 1954 : M. Couédor André ;

Agent public de 2^e catégorie, 2^e échelon, avec ancienneté du 12 septembre 1951, et promu au 3^e échelon du 12 juin 1954 : M. Garin Henri.

(Arrêtés du 6 juin 1956.)

Est reclassé *ingénieur géomètre de 3^e classe*, du 1^{er} novembre 1955, avec ancienneté du 1^{er} novembre 1953 (bonification pour services militaires : 1 an 5 mois 25 jours) : M. Amsalem Lucien. (Arrêté du 26 avril 1956.)

Sont réintégrés dans leur emploi :

Du 1^{er} mars 1956 : M. Sauve Jean, adjoint du cadastre de 4^e classe ;

Du 1^{er} mai 1956 : M. Bleuze Fernand, *dessinateur-calculateur de 3^e classe*, en disponibilité pour obligations militaires.

(Arrêtés du 31 mai 1956.)

Sont titularisés et nommés *cavaliers des eaux et forêts de 8^e classe* du 1^{er} janvier 1956 : MM. Elhachami Abdelkadèr, Hallouch Khalla Moha ou Ali, Ibatte Thami, Lhibaoui Lahcèn et Zinba Ahmed, *cavaliers temporaires*. (Arrêtés des 28, 29 février, 7 et 8 mars 1956.)

Est élevé à la 5^e classe de son grade du 1^{er} mai 1956 : M. El Jaddar Hammadi, *cavalier des eaux et forêts de 6^e classe*. (Arrêté du 17 avril 1956.)

Sont reclassés, en application du *dahir* du 4 décembre 1954 :

Chef de district des eaux et forêts de 1^{re} classe du 1^{er} août 1951, avec ancienneté du 4 mai 1951 : M. Santoni Joachim, *chef de district de 1^{re} classe* ;

Agent public de 2^e catégorie, 2^e échelon du 1^{er} octobre 1954, avec ancienneté du 27 décembre 1953, et 3^e échelon du 12 novembre 1954 : M. Martinez Émile, *agent public de 2^e catégorie, 1^{er} échelon* ;

Commis principal de 3^e classe du 1^{er} février 1955, avec ancienneté du 14 février 1954 : M. Frezouls Serge, *commis principal de 3^e classe* ;

Agent technique des eaux et forêts hors classe du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 20 septembre 1952 : M. Tressol Georges, *agent technique hors classe* ;

Agent technique des eaux et forêts de 1^{re} classe du 1^{er} septembre 1951, avec ancienneté du 9 octobre 1950, et *hors classe* du 9 octobre 1952, avec ancienneté du 9 janvier 1952 : M. Vayre Paul, *agent technique hors classe*.

(Arrêtés des 13, 19, 20 et 25 avril 1956.)

Sont titularisés et nommés *cavaliers des eaux et forêts de 8^e classe* du 1^{er} janvier 1956 : MM. Amezzar Ali, Dahi Yaïch, Hammi Saïd, Kebouch ou Kessou, Moha ben Ahmed, Zaba Abdellah et Zarhbouch Ali, *cavaliers temporaires*. (Arrêtés des 28 février, 1^{er}, 2 et 8 mars 1956.)

Sont promus :

Ingénieur des eaux et forêts de 1^{re} classe (2^e échelon) du 1^{er} septembre 1951, et *ingénieur principal (1^{er} échelon)* du 1^{er} mai 1953 : M. Langevin Maurice, ingénieur des eaux et forêts de 1^{re} classe (1^{er} échelon) ;

Cavalier des eaux et forêts de 3^e classe du 1^{er} mai 1956 : M. Mseguem Mohammed, cavalier de 4^e classe ;

Cavalier des eaux et forêts de 4^e classe du 1^{er} mai 1956 : M. Smina Bouaïcha, cavalier de 5^e classe ;

Cavaliers des eaux et forêts de 5^e classe du 1^{er} mai 1956 : MM. Ahmed ben Mohammed ben Mekki, Mohammed ou Saïd, Mohannod ou Ahmed et Mohand ou Bou Ichchou, cavaliers de 6^e classe.

(Arrêtés des 20 mars et 17 avril 1956.)

Est reclassé, par application de l'arrêté viziriel du 28 octobre 1952, *agent technique des eaux et forêts de 2^e classe* du 1^{er} juillet 1952, avec ancienneté du 7 mai 1952, et nommé à la 1^{re} classe du 7 novembre 1954 : M. Arpajou Pierre, agent technique de 2^e classe. (Arrêté du 14 février 1956.)

Sont reclassés, en application du dahir du 4 décembre 1954 :

Ingénieur des eaux et forêts de 1^{re} classe (2^e échelon) du 1^{er} septembre 1951, avec ancienneté du 4 avril 1951, *ingénieur principal des eaux et forêts, 1^{er} échelon* du 1^{er} mai 1953, avec ancienneté du 4 décembre 1952, et 2^e échelon du 4 janvier 1955 : M. Langevin Maurice, ingénieur principal, 2^e échelon ;

Adjoint-forestier de 3^e classe du 1^{er} juillet 1951, avec ancienneté du 21 janvier 1950, et 2^e classe du 21 novembre 1952 : M. Miquel Emile, adjoint-forestier de 2^e classe ;

Chef de district principal des eaux et forêts de 2^e classe du 1^{er} mars 1954, avec ancienneté du 19 décembre 1953 : M. Dordognin Gérard, chef de district principal de 2^e classe ;

Chef de district des eaux et forêts de 1^{re} classe du 1^{er} mars 1952, avec ancienneté du 29 avril 1951 : M. Chassaing Julien, chef de district de 1^{re} classe ;

Sous-chef de district des eaux et forêts de 3^e classe du 1^{er} janvier 1952, avec ancienneté du 4 janvier 1950, 2^e classe du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 4 mai 1952, et 1^{re} classe du 4 décembre 1954 : M. Sanchiz Joseph, sous-chef de district de 1^{re} classe ;

Agent technique des eaux et forêts hors classe du 1^{er} avril 1949, avec ancienneté du 26 septembre 1947 : M. Horna Firmin, agent technique hors classe ;

Agent technique des eaux et forêts hors classe du 1^{er} septembre 1950, avec ancienneté du 3 décembre 1949 : M. Sartori François, agent technique hors classe ;

Agent technique des eaux et forêts de 2^e classe du 21 avril 1951, avec ancienneté du 28 février 1950, 1^{re} classe du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 30 juin 1952, et hors classe du 7 novembre 1954 : M. Giçlat Marcel, agent technique hors classe.

(Arrêtés des 27 janvier, 3, 14 février, 20, 26 mars et 19 avril 1956.)

Est réintégré dans son emploi du 19 janvier 1956 : M. Mohammed ben Sliman, cavalier des eaux et forêts de 5^e classe. (Arrêté du 10 février 1956.)

Sont rayés des cadres du ministère de l'agriculture et des forêts (administration des eaux et forêts et de la conservation des sols) :

Du 15 avril 1956 : M. Leybach Jean, agent technique de 1^{re} classe ;

Du 1^{er} mai 1956 : M. Détré Francis, agent technique stagiaire ;

Du 16 mai 1956 : M. Rami Mohammed, cavalier de 5^e classe,

dont la démission est acceptée.

(Arrêtés des 7, 16 et 19 avril 1956.)

Est acceptée, à compter du 1^{er} juin 1956, la démission de son emploi de M. Duluc Jacques, moniteur agricole de 8^e classe. (Arrêté du 1^{er} juin 1956.)

Sont nommés, après examen professionnel, *ingénieurs géomètres de 3^e classe* :

Du 1^{er} juin 1956 : MM. Darmon Joseph et Morel Bertrand ;

Du 1^{er} juillet 1956 : M. Renard Jack ;

Du 3 juillet 1956 : M. Viale Georges ;

Du 24 juillet 1956 : M. Blancard Raymond ;

Du 3 août 1956 : M. Hodot Yves,

ingénieurs géomètres adjoints.

(Arrêtés du 4 février 1956.)

M. Guezzoul Mohammed, cavalier des eaux et forêts de 5^e classe, dont la démission est acceptée, est rayé des cadres du ministère de l'agriculture et des forêts (administration des eaux et forêts et de la conservation des sols) du 16 janvier 1956. (Arrêté du 21 février 1956 modifiant l'arrêté du 7 décembre 1955.)

Est acceptée, à compter du 1^{er} juillet 1956, la démission de son emploi de M. Aubriet Michel, vétérinaire-inspecteur de 2^e classe (3^e échelon). (Arrêté du 22 juin 1956.)

Application du dahir du 5 avril 1945 sur la titularisation des auxiliaires.

Est titularisé et nommé *cavalier des eaux et forêts de 8^e classe* du 1^{er} août 1955, et reclassé *cavalier de 6^e classe* à la même date, avec ancienneté du 7 juillet 1955 : M. Chebak Driss, agent journalier des eaux et forêts. (Arrêté du 24 octobre 1955.)

Est titularisé et reclassé *commis principal hors classe* du 10 juin 1955, avec ancienneté du 2 avril 1954 : M. Nudelmann Joseph, commis temporaire. (Arrêté du 16 avril 1956.)

Rectificatif au Bulletin officiel n° 2269, du 20 avril 1956, page 367.

Sont reclassées, dans l'administration des eaux et forêts :

Dactylographes, 1^{er} échelon :

Du 1^{er} février 1955 :

Au lieu de : « Avec ancienneté du 1^{er} avril 1954 : M^{me} Trévedy Blanche » ;

Lire : « Avec ancienneté du 16 septembre 1953 : M^{me} Trévedy Blanche. »

* * *

MINISTÈRE DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT, DU TOURISME ET DE LA MARINE MARCHANDE.

Est nommé *directeur du cabinet du ministre du commerce, de l'artisanat, du tourisme et de la marine marchande* du 7 décembre 1955 : M. Benkirane Ahmed ;

Est nommé *chef de cabinet du ministre du commerce, de l'artisanat, du tourisme et de la marine marchande* du 7 décembre 1955 : M. Bennani-Elazizi Abdelaziz ;

Sont nommés *attachés au cabinet du ministre du commerce, de l'artisanat, du tourisme et de la marine marchande* du 1^{er} février 1956 : MM. Benabderrazik Mohamed et Ohana Henri.

(Arrêtés des 21 février, 6 et 7 avril 1956.)

* * *

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS.

Sont nommés :

Du 1^{er} octobre 1955 :

Chargée d'enseignement, 3^e échelon, avec 1 an 22 jours d'ancienneté : M^{me} Cantegril Suzanne ;

Institutrice de 5^e classe, avec 1 an 9 mois 15 jours d'ancienneté : M^{me} Guérin Henriette ;

Instituteurs stagiaires du cadre particulier : MM. Benrabah Bentabet, Kaïcèr Madani M'Hamed et Bencherif Larbi ben Mohamed ;

Mouderrès de 6^e classe : M. Rahmani Mohammed ;

Mouderrès stagiaires : MM. Hazim Mohamed et Loutfi Mohamed ;

Mouderrès stagiaires et mouderrès de 6^e classe du 1^{er} janvier 1956 : MM. Kamal Brahim ben Abbas, Ibnghezala Brahim et Alem Ali ;

Instituteur stagiaire du 1^{er} décembre 1955 : M. Bel Abbès Yahia ;

Du 1^{er} janvier 1956 :

Professeur licencié, 2^e échelon, avec 1 an 8 mois 23 jours d'ancienneté : M. Burg Pierre ;

Institutrice de 6^e classe : M^{me} Capdaspe-Couchet Marguerite ;

Instituteurs de 6^e classe du cadre particulier : MM. Bencherif Larbi, Kaïcèr Madani et Benrabah Bentabet ;

Sous-agent public de 2^e catégorie, 1^{er} échelon : M. Nouar Mohammed ;

Instituteur de 6^e classe du cadre particulier du 16 mars 1956 : M. Lassouque Norbert ;

Dame employée de 7^e classe du 1^{er} avril 1956 : M^{me} Rolland Irène.

(Arrêtés des 13, 19 mars, 16 avril, 15, 25, 26, 28, 29 mai et 3 juin 1956.)

Sont promus :

Instituteur de 3^e classe du 1^{er} novembre 1953 : M. Lazon Maurice ;

Institutrice de 5^e classe du 1^{er} juillet 1954 : M^{me} Debise Luce ;

Du 1^{er} octobre 1954 :

Institutrice de 3^e classe : M^{me} Mengue Anne-Marie ;

Institutrice (cadre particulier) de 5^e classe : M^{me} Maret Henriette ;

Moniteurs de 4^e classe : MM. Hadaj Ahmida, Kessar Moulay Abdallah et Moulay Abdelali Omar ;

Moniteurs de 5^e classe : MM. Rahimi Mohamed, Jamali Mustapha et Kadiri Moulay Ahmed ;

Du 1^{er} novembre 1954 :

Institutrice de 5^e classe : M^{me} Ratinaud Arlette ;

Institutrice de 1^{re} classe : M^{me} Bubeck Régine ;

Du 1^{er} décembre 1954 :

Instituteur de 2^e classe : M. Giannoli Georges ;

Instituteur (cadre particulier) de 2^e classe : M. Nigon Pierre ;

Du 1^{er} janvier 1955 :

Institutrice de 3^e classe : M^{me} Géninet Jeanine ;

Institutrice de 4^e classe : M^{me} Kersenti Odette ;

Instituteur et institutrice de 5^e classe : M. Bastien Joël et M^{me} Ganancia Georgette ;

Mouderrès de 5^e classe : M. Hossaini Sidki Mohamed ;

Moniteur de 5^e classe : M. Lyazouli Ahmed ;

Institutrice de 5^e classe du 6 janvier 1955 : M^{me} Grand Madeleine ;

Du 1^{er} février 1955 :

Instituteur de 1^{re} classe : M. Bernard Auguste ;

Institutrice de 4^e classe : M^{me} Ciccoli Marie-Antoinette ;

Instituteur (cadre particulier) de 5^e classe : M. Puech Alfred ;

Moniteur de 3^e classe : M. Fkira Abdelouahad ;

Instituteur et institutrice de 2^e classe du 1^{er} mars 1955 : M. Pelofi François et M^{me} Henry Suzanne ;

Instituteur de 5^e classe du 26 mars 1955 : M. Arnould Jean ;

Du 1^{er} avril 1955 :

Instituteur de 2^e classe : M. Benaïoun Claude ;

Institutrice de 4^e classe : M^{me} Allène Madeleine ;

Institutrice de 5^e classe : M^{me} Benhamou Simone ;

Instituteur et institutrice (cadre particulier) de 5^e classe : M. Gherbi Omar et M^{me} Rieth Cécile ;

Moniteurs de 4^e classe : MM. Baammi Mimoun et Soufiane Mohamed ;

Moniteur de 4^e classe du 1^{er} juin 1955 : M. El Khattabi Ahmed ;

Du 1^{er} juillet 1955 :

Instituteur de 1^{re} classe : M. Lerouge Jacques ;

Institutrice de 5^e classe : M^{me} Lespinasse Gabrielle ;

Du 1^{er} août 1955 :

Institutrice de 4^e classe : M^{me} Quenot Marthe ;

Instituteur (cadre particulier) de 2^e classe : M. Thomas Jean ;

Instituteur (cadre particulier) de 5^e classe : M. Néaud Gaston ;

Moniteur de 1^{re} classe : M. Moulehiawy Ballouk ;

Moniteurs de 4^e classe : MM. Bounja M'Hamed et Chafik el Mahdi ;

Du 1^{er} septembre 1955 :

Instituteurs et institutrice :

De 1^{re} classe : M^{me} Le Flem Gilberte ;

De 2^e classe : MM. Darmon Sylvain et Membre Jean ;

De 3^e classe : M. Touati Fernand ;

Moniteur de 3^e classe : M. El Faiz Lahsèn ;

Du 1^{er} octobre 1955 :

Institutrice de 4^e classe : M^{me} Bouvier Charlotte ;

Instituteurs et institutrice du cadre particulier :

De 2^e classe : M. Corvizier Robert ;

De 3^e classe : M. Gallière Jean ;

De 4^e classe : M^{me} Rahoul Louise ;

Moniteurs de 4^e classe : MM. Belhassan Mokhtar et Smouni Salah ;

Du 1^{er} novembre 1955 :

Institutrice de 4^e classe : M^{me} Morato Simone ;

Instituteur (cadre particulier) de 2^e classe : M. M'Hadji Moulay Ahmed ;

Du 1^{er} janvier 1956 :

Instituteurs et institutrices de 1^{re} classe : MM. Vigier Pierre, Lajami Camille, Bisbis Larbi, Scotto di Ligor Joseph et Cazanova Pierre ; M^{mes} Perros Camille, Béchet Marguerite, Fernandez Andrée, Dosnon Claire, Debray Bertine, Davre Irène et Lacheny Suzanne ;

Instituteurs et institutrices de 2^e classe : MM. Escande Jacques, Pitois Lucien, Le Noc Joseph, Barbet Robert, Escourou Maurice, Parachini Frédéric et Montigny Raymond ; M^{mes} Guimont Madeleine, Hébrard Andrée, Serra Denise, Quemener Pierrette, Pirlot Fortunée, Germond Renée, Rolet Marthe et Cosnard Jeanne ;

Instituteurs et institutrices de 3^e classe : MM. Chauveau René, Vacher Marcel, Benziane M'Hamed, Géraud René, Yche Jean et Lagrifout Jean ; M^{mes} ou M^{lles} Mozziconacci Gilberte, Monange Pierrette, Morand Andrée, Lazerini Monique, Hervet Régine, Gros Georgette, Fesquet Line, Delmas Simone et Tisserand Odette ;

Instituteurs et institutrices de 4^e classe : MM. Ben Lahsèn Abderahman, Marty Paul, Frappart Jean, Gentier Michel, Fourgeaud Claude et Devidas Claude ; M^{mes} ou M^{lles} Lahitte Andrée, Tonioli Yvette, Hemmert Émilienne, Bernadas Suzanne, Brunet Rolande et Bisgambiglia Anne-Marie ;

Instituteurs et institutrice de 5^e classe : MM. Duguet Jean, Portet Maurice, Hubert Alain, Lapart Maurice, Hennioui Mohamed et Amblard Guy ; M^{me} Agènes Micheline ;

Du 1^{er} février 1956 :

Instituteur et institutrice de 1^{re} classe : M. Saint-Martin Louis et M^{me} Bouyer Jeanine ;

Instituteur et institutrices de 2^e classe : M. Pain Roland ; M^{mes} Rocca-Serra Jeanne et Godefroy Léonine ;

Institutrices de 3^e classe : M^{mes} Quint Renée et Adnet Jeanne ;

Instituteur de 4^e classe : M. Casoli Antoine ;

Instituteurs de 5^e classe : MM. Larrieu Gabriel et Arduin Gilbert ;

Du 1^{er} mars 1956 :

Instituteur et institutrices de 2^e classe : M. Pons-Martinet Gabriel ; M^{me} Quéré Paule et Ballesti Marie ;

Instituteur et institutrice de 3^e classe : M. Adnet Roger et M^{me} Scarbonchi Toussainte ;

Instituteur de 4^e classe : M. Navaille Emile ;

Du 1^{er} avril 1956 :

Instituteurs et institutrices de 1^{re} classe : MM. Abaroudi Mokhtar et Bois Maurice ; M^{me} Miton Madeleine, Vidoudez Thérèse et Le Bossier Bertha ;

Instituteur de 2^e classe : M. France Yves ;

Instituteur et institutrices de 3^e classe : M. Mortes André ; M^{me} Borrás Rosa, Le Couédic Eliane et Marchal Jeanine ;

Instituteurs et institutrices de 4^e classe : MM. Bédard Marcel et Cros Lucien ; M^{me} Berthomé Michèle et Kermel Gabrielle ;

Du 1^{er} mai 1956 :

Institutrice de 1^{re} classe : M^{me} Riehl Simone ;

Instituteur de 2^e classe : M. Lucchini Jean-Pierre ;

Instituteur et institutrice de 3^e classe : M. Schotter François et M^{me} Mondoloni Eugénie ;

Du 1^{er} juin 1956 :

Instituteur de 1^{re} classe : M. Vergeau André ;

Institutrice de 2^e classe : M^{me} Monier Albertino ;

Instituteurs de 5^e classe : MM. Arambel Bernard et Morvant Roland.

(Arrêtés des 19 et 23 mai 1956.)

Est promu *institutrice de 2^e classe* du 1^{er} janvier 1952 et *institutrice de 1^{re} classe* du 1^{er} janvier 1955 : M^{me} Gourmelon Henriette. (Arrêté du 19 mai 1956.)

Est reclassé *météorologiste de 3^e classe* du 27 septembre 1951, avec 2 ans 6 mois 23 jours d'ancienneté, promu à la 2^e classe de son grade à la même date et reclassé, en application du dahir du 4 décembre 1954, *météorologiste de 2^e classe* du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 27 octobre 1950 : M. de Brettes Raymond. (Arrêté du 27 janvier 1956.)

Sont reclassés :

Maître de travaux manuels de 4^e classe (cadre normal, 2^e catégorie) du 1^{er} octobre 1955, avec 6 ans 3 mois 22 jours d'ancienneté : M. Farjon Paul ;

Professeur licencié, 9^e échelon du 21 juillet 1952, avec 11 ans 4 mois 27 jours d'ancienneté : M. Marçais Jean ;

Maître de travaux manuels de 4^e classe du 21 juillet 1952, avec 2 ans 1 mois 5 jours d'ancienneté, et promu à la 3^e classe de son grade du 1^{er} octobre 1953 : M. Gabriel Roger ;

Institutrice de 6^e classe du 1^{er} janvier 1955, avec 1 an d'ancienneté : M^{me} Roch Lucienne.

(Arrêtés des 16 avril, 16 et 25 mai 1956.)



MINISTÈRE DE LA SANTÉ.

Est recrutée en qualité d'*adjointe de santé de 5^e classe (cadre des diplômés d'Etat)* du 4 décembre 1954 : M^{me} Saut Thérèse. (Arrêté du 16 avril 1956 modifiant l'arrêté du 25 octobre 1955.)

Est réintégré en qualité d'*infirmier de 1^{re} classe* du 1^{er} novembre 1954, avec ancienneté du 6 juin 1953 : M. El Hannaoui Mohamed, infirmier stagiaire. (Arrêté du 6 février 1956.)

Sont nommés *infirmières et infirmiers de 3^e classe* :

Du 1^{er} janvier 1956 : M^{me} Assayag Messoda, Edéry Reina, Mejdoul Kebira, Sikel Saadia, Tiremsane Ijhou, MM. Bouhaddi Saïd, Chorra Mohamed, El Alami Abderrahim, Fenniri Bouchaïb, Ferhout Ahmed, Khaldi Mohamed et M^{me} Syah Mohammed ;

Du 1^{er} avril 1956 : M^{me} Aïcha bent Moulay Ahmed, M^{me} Cherrad Saadia, El Madani Fatma, MM. Alami Hassani Abdeljahir, Ayad ben Mohamed, Ali ben Ahmed, Betahi M'Hammed, Barka Ahmed, Chehabi Driss, Dmingo Driss, El Bahloul el Hadj, Hamidou Mohamed, Labar Bassou, Kerrouach Mohamed, Moussaff Rahal, Oulahcèn Mohamed, Ouzaa Jilali, Oulad el Haj Homnadi Bouchaïb, Sab Lahcèn et Yaffito Mahjoub,

infirmières et infirmiers stagiaires.

(Arrêtés des 13, 14, 16 et 17 avril 1956.)

Sont intégrés dans le cadre des *sous-agents publics* :

Du 1^{er} février 1955 :

2^e catégorie, 1^{er} échelon : MM. Assari Lahoussine et Enmay Hassan ;

3^e catégorie, 1^{er} échelon : MM. Hafdi Larbi, Fanjani Lahoussine, Lahoussine ben Larbi, Naïla M'Bark, Ralf Boujema et Rmiki Jilali ;

3^e catégorie, 1^{er} échelon du 1^{er} janvier 1956 : M. El Ghazi ben Abdesselam, personnel de service.

(Arrêtés des 11 et 18 avril 1956.)

Est reclassé, en application de l'article 8 du dahir du 5 avril 1946, *infirmier de 3^e classe* du 1^{er} novembre 1953, avec ancienneté du 23 juin 1949, et promu *maître infirmier de 3^e classe* du 1^{er} mars 1955 : M. Chahoua ou Bassou, infirmier de 3^e classe. (Arrêté du 1^{er} février 1956.)

Sont recrutés en qualité de :

Médecin de 3^e classe du 8 février 1956 : M. Six Jean ;

Adjoint de santé de 5^e classe (cadre des non diplômés d'Etat) :

Du 1^{er} mars 1956 : M. Meerschart Jean ;

Du 1^{er} avril 1956 : M. Kernreuter Johann.

(Arrêtés des 11 février et 13 avril 1956.)

Sont titularisés et nommés :

Médecin principal de 1^{re} classe du 1^{er} janvier 1956, avec ancienneté du 1^{er} juillet 1954 : M. Catta Jacques ;

Médecin principal de 3^e classe du 1^{er} janvier 1956 : M^{me} Le Papo Jetty,

médecins à contrat ;

Administrateur-économiste de 3^e classe du 1^{er} juillet 1956 : M. Bouayad Abdelhaq, administrateur-économiste stagiaire.

(Arrêtés des 20 mars et 9 avril 1956.)

Sont nommés :

Administrateur-économiste stagiaire du 1^{er} avril 1956 : M. Amsellem Elie, commis principal de 2^e classe ;

Adjointes et adjoint de santé de 5^e classe (cadre des non diplômés d'Etat) :

Du 1^{er} janvier 1956 : M^{me} Barrot Liliane ;

Du 1^{er} février 1956 : M^{me} Lancino Edmée ;

Du 1^{er} avril 1956 : M. Brignone Pierre,

adjointes et adjoint de santé temporaires, non diplômés d'Etat.

(Arrêtés des 29 février, 17 mars, 23 et 27 avril 1956.)

Sont promus :

Médecin de 1^{re} classe du 1^{er} janvier 1956 : M. Dubreuil Roger, médecin de 2^e classe ;

Adjoint spécialiste de santé hors classe (1^{er} échelon) du 1^{er} juin 1955 : M. Martin Raymond, adjoint spécialiste de santé de 1^{re} classe ;

Surveillante générale de 1^{re} classe du 1^{er} juin 1955 : M^{me} Berlioz Louise, surveillante générale de 2^e classe ;

Adjoint de santé de 1^{re} classe (cadre des diplômés d'Etat) du 1^{er} décembre 1955 : M. Pérignon François, adjoint de santé de 1^{re} classe, diplômé d'Etat ;

Adjoints de santé de 2^e classe (cadre des diplômés d'Etat) :

Du 1^{er} mai 1955 : M. Milhau Germain ;

Du 1^{er} juin 1955 : M. Winschel Maurice,

adjoints de santé de 2^e classe, diplômés d'Etat ;

Adjoint et adjointe de santé de 4^e classe (cadre des diplômés d'Etat) :

Du 1^{er} août 1955 : M. Mas Pierre ;

Du 1^{er} octobre 1955 : M^{me} Maisonneuve Anne-Marie,

adjoint et adjointe de santé de 4^e classe, diplômés d'Etat ;

Adjointe et adjoints de santé de 4^e classe (cadre des non diplômés d'Etat) :

Du 1^{er} février 1955 : M. Dellale Michel ;

Du 1^{er} mars 1955 : M^{me} Maximoff Antoinette ;

Du 1^{er} juin 1955 : M. Desruos André ;

Du 1^{er} novembre 1955 : M. Bertrand Pierre,

adjointe et adjoints de santé de 4^e classe, non diplômés d'Etat ;

Commis principal de 3^e classe du 1^{er} juin 1955 : M. Gressier Pierre, commis de 1^{re} classe.

(Arrêtés des 26 mars, 6, 9 et 10 avril 1956.)

Sont confirmés dans leurs fonctions et reclassés agents publics :
De 3^e catégorie, 1^{er} échelon (concierge d'un groupe de bâtiments) du 1^{er} mai 1956 : M. Bellières Henri ;

De 3^e catégorie, 2^e échelon (chauffeur de poids lourds et voitures de tourisme) du 1^{er} octobre 1954, avec ancienneté du 8 août 1953 : M. Dix Gabriel ;

De 3^e catégorie, 1^{er} échelon (chauffeur de poids lourds et voitures de tourisme) du 1^{er} février 1956 : M. Soufja Mohamed ;

De 3^e catégorie, 4^e échelon (magasinier jusqu'à 10 ouvriers) du 19 août 1955 : M. Filippi Charles,

agents publics de 3^e catégorie ;

De 4^e catégorie (lingères) :

2^e échelon du 1^{er} octobre 1955, avec ancienneté du 2 mai 1954 : M^{me} Lopez Adèle ;

1^{er} échelon du 1^{er} octobre 1955, avec ancienneté du 15 novembre 1953 : M^{me} Bibi Marie.

(Arrêtés des 26 mars, 3 et 15 mai 1956.)

Sont reclassés, en application du dahir du 4 décembre 1954 :

Médecin de 1^{re} classe du 1^{er} janvier 1952, avec ancienneté du 28 novembre 1948, et promu médecin principal de 2^e classe du 1^{er} décembre 1953 : M. Esun Claude, médecin principal de 2^e classe ;

Lieutenant de santé maritime de 2^e classe, avec ancienneté du 13 novembre 1948, et promu lieutenant de santé maritime de 1^{re} classe du 21 juillet 1952 : M. Taudin Jean, lieutenant de santé maritime de 1^{re} classe ;

Lieutenant de santé de 3^e classe du 1^{er} avril 1954, avec ancienneté du 5 décembre 1951 : M. Giacomini Jean-Baptiste, lieutenant de santé maritime de 3^e classe ;

Administrateur-économiste principal de 3^e classe (A.H.) du 1^{er} août 1951, avec ancienneté du 1^{er} août 1950, et classé dans la nouvelle hiérarchie des administrateurs-économistes, en qualité d'administrateur-économiste principal de 5^e classe du 1^{er} janvier 1954, avec ancienneté du 1^{er} novembre 1952 : M. Foulquier Lucien, administrateur-économiste principal de 5^e classe ;

Adjoint spécialiste de santé hors classe, 2^e échelon, avec ancienneté du 4 septembre 1939 : M. Dibinger Henri, adjoint spécialiste de santé hors classe, 2^e échelon ;

Adjoint spécialiste de santé de 1^{re} classe, avec ancienneté du 1^{er} janvier 1951, et promu adjoint spécialiste de santé hors classe, 1^{er} échelon du 1^{er} novembre 1953 : M. Parody Ernest, adjoint spécialiste de santé hors classe, 1^{er} échelon ;

Adjoint principal de santé de 3^e classe, avec ancienneté du 4 novembre 1950, et promu adjoint principal de santé de 2^e classe du 1^{er} septembre 1953 : M. Gaillard Abel, adjoint principal de santé de 2^e classe ;

Adjoint de santé de 2^e classe (cadre des diplômés d'Etat), avec ancienneté du 22 mai 1948, et promu adjoint principal de santé de 3^e classe du 1^{er} août 1954 : M. Guillard Xavier, adjoint principal de santé de 3^e classe, diplômé d'Etat ;

Adjoint de santé de 2^e classe (cadre des diplômés d'Etat), avec ancienneté du 29 novembre 1950, et promu adjoint de santé de 1^{re} classe du 1^{er} février 1954 : M. Ménard Remy, adjoint de santé de 1^{re} classe, diplômé d'Etat ;

Adjointe de santé de 5^e classe (cadre des diplômés d'Etat), avec ancienneté du 13 juin 1949, et promu adjointe de santé de 3^e classe du 1^{er} septembre 1953 : M^{me} d'Abbadie de Barrau Christiane, adjointe de santé de 3^e classe, diplômée d'Etat ;

Adjoint de santé de 5^e classe (cadre des non diplômés d'Etat), avec ancienneté du 24 juin 1947, et adjoint de santé de 4^e classe, non diplômé d'Etat, du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 24 décembre 1949 : M. Péro Henri, adjoint de santé de 5^e classe, non diplômé d'Etat ;

Adjointe de santé de 4^e classe, avec ancienneté du 27 septembre 1951, et promu adjointe de santé de 3^e classe, non diplômée d'Etat, du 1^{er} juin 1954 : M^{me} Chatenay Hélène, adjointe de santé de 3^e classe, non diplômée d'Etat ;

Adjoint de santé de 5^e classe (cadre des non diplômés d'Etat), avec ancienneté du 28 janvier 1947, et adjoint de santé de 3^e classe, non diplômé d'Etat, du 1^{er} décembre 1952, avec ancienneté du 28 janvier 1951 : M. Cathary René, adjoint de santé de 4^e classe, non diplômé d'Etat.

(Arrêtés des 18, 29 février, 20 mars, 7, 10, 16, 17, 24 avril et 3 mai 1956.)

Est reclassé, en application du dahir du 27 décembre 1954, *adjoint de santé de 3^e classe (cadre des non diplômés d'Etat) du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 12 avril 1950, et promu adjoint de santé de 2^e classe, non diplômé d'Etat, du 1^{er} mai 1953* : M. Pirone Joseph, adjoint de santé de 5^e classe, non diplômé d'Etat. (Arrêté du 1^{er} février 1956.)

Est réintégré pour ordre et mis à la disposition de l'autorité militaire du 1^{er} mai 1956 : M. Benoit Roland, adjoint de santé de 5^e classe (cadre des diplômés d'Etat), en disponibilité pour satisfaire à ses obligations militaires. (Arrêté du 14 avril 1956.)

Sont rayés des cadres du ministère de la santé :

Du 1^{er} avril 1956 : M^{me} Assoum Josette, sage-femme de 5^e classe ;

Du 1^{er} juin 1956 : M^{me} Roche Odette, adjointe de santé de 5^e classe, diplômée d'Etat,

dont la démission est acceptée.

(Arrêtés des 17 avril et 8 mai 1956.)

Sont placées dans la position de disponibilité pour convenances personnelles :

Du 1^{er} mai 1956 : M^{me} Vidou Renée et M^{me} Lebas Monique ;

Du 8 mai 1956 : M^{me} Bourgignon d'Herbigny Chantal, adjointes de santé de 5^e classe, diplômées d'Etat.

(Arrêtés des 25 avril et 8 mai 1956.)

Sont recrutées en qualité d'adjointes de santé de 5^e classe (cadre des diplômées d'Etat) :

Du 15 avril 1956 : M^{me} Brulfert Ginette ;

Du 10 mai 1956 : M^{lle} Chain Denise.

(Arrêtés des 16 avril et 16 mai 1956.)

Sont titularisés et nommés médecins de 2^e classe :

Du 26 juin 1955 : M. Pech-Gourg René ;

Du 30 septembre 1955 : M. Ayache Claude ;

Du 16 novembre 1955 : M. Mougeot Bernard ;

Du 16 mars 1956 : M. Périé Pierre ;

Du 10 avril 1956 : M. Carlotti Paul,
médecins stagiaires.

(Arrêtés des 16 mars et 9 avril 1956.)

Sont confirmées dans leur grade d'agents publics de 4^e catégorie (monitrices), 1^{er} échelon :

Du 1^{er} avril 1956 : M^{me} Clément Françoise ;

Du 1^{er} mai 1956 : M^{lle} Malterre Andrée.

(Arrêtés du 2 mai 1956.)

Est nommée sage-femme de 5^e classe du 1^{er} mai 1956 : M^{me} Colin Emmeline, sage-femme temporaire. (Arrêté du 29 avril 1956.)

Sont promus :

Médecin principal de 1^{re} classe du 1^{er} novembre 1955 : M. Candille Léon, médecin principal de 2^e classe ;

Médecin principal de 3^e classe du 1^{er} mai 1956 : M. Baumes Jean, médecin de 1^{re} classe ;

Médecins et pharmacien de 1^{re} classe :

Du 1^{er} janvier 1956 : MM. Descourtis Jean et Gabillon Jacques ;

Du 1^{er} mars 1956 : M. Guy Yves ;

Du 1^{er} mai 1956 : MM. Monsarrat Christian, Vigouroux Jean et Verges Jacques,

médecins et pharmacien de 2^e classe ;

Pharmacienne et médecins de 2^e classe :

Du 1^{er} janvier 1956 : M^{me} Pawlowski Magalie et M. Bouteille Roger ;

Du 1^{er} mai 1956 : M. Cloatre Paul,

pharmacienne et médecins de 3^e classe ;

Capitaine de santé de classe exceptionnelle du 1^{er} octobre 1955 : M. Citerne Edouard, capitaine de santé hors classe ;

Adjointe principale de santé de 3^e classe du 1^{er} mai 1952 et adjointe principale de santé de 2^e classe du 1^{er} juin 1955 : M^{me} Vautier Jeanine, adjointe de santé de 1^{re} classe, diplômée d'Etat ;

Adjoint principal de santé de 2^e classe du 1^{er} avril 1955 : M. Chautard Antoine, adjoint principal de santé de 3^e classe ;

Adjoints principaux de santé de 3^e classe :

Du 1^{er} janvier 1954 : M. Pasquet Georges ;

Du 1^{er} janvier 1955 : M. Lambert Armand ;

Du 1^{er} février 1955 : M. Grivet Jean ;

Du 1^{er} novembre 1955 : M. Boirin Henri,

adjoints de santé de 1^{re} classe, diplômés d'Etat ;

Sages-femmes de 4^e classe :

Du 1^{er} mars 1954 : M^{me} Blakely Andrée ;

Du 1^{er} août 1955 : M^{me} Vigerie Marie-Jeanne,

sages-femmes de 5^e classe ;

Adjointe et adjoint de santé de 3^e classe (cadre des diplômées d'Etat) :

Du 1^{er} mars 1955 : M^{lle} Salmat Marie-Bernadette ;

Du 1^{er} septembre 1955 : M. Ortéga Jean,

adjointe et adjoint de santé de 4^e classe, diplômés d'Etat ;

Adjointe de santé de 4^e classe (cadre des non diplômées d'Etat) du 1^{er} juillet 1952, et adjointe de santé de 3^e classe (cadre des non diplômées d'Etat) du 1^{er} juin 1955 : M^{me} Coussot Jacqueline, adjointe de santé de 5^e classe, non diplômée d'Etat ;

Adjointes et adjoints de santé de 4^e classe (cadre des non diplômés d'Etat) :

Du 1^{er} juin 1953 : M^{me} Charton Francine ;

Du 1^{er} novembre 1954 : MM. Rambeau Marc et Rambeau Serge ;

Du 1^{er} juillet 1955 : M. Le Garzic Jacques ;

Du 1^{er} septembre 1955 : M. Paly André ;

Du 1^{er} octobre 1955 : M^{lle} Soumille Juliette,

adjointes et adjoints de santé de 5^e classe, non diplômés d'Etat ;

Agent public de 3^e catégorie, 6^e échelon du 1^{er} janvier 1955 : M. Carlu Siméon, agent public de 3^e catégorie, 5^e échelon.

(Arrêtés des 26 mars, 6, 9, 10 et 25 avril 1956.)

Sont reclassés, en application du dahir du 4 décembre 1954 :

Médecin principal de classe exceptionnelle du 1^{er} janvier 1948, avec ancienneté du 19 juillet 1947, et promu médecin divisionnaire de 1^{re} classe du 1^{er} juin 1955 : M. Secret Edmond, médecin divisionnaire de 1^{re} classe ;

Médecin principal de 2^e classe du 1^{er} octobre 1950, avec ancienneté du 24 juillet 1950, et promu médecin principal de classe exceptionnelle du 1^{er} octobre 1954 : M. Ninard Bernard, médecin principal de classe exceptionnelle ;

Médecin principal de 1^{re} classe du 1^{er} juillet 1952, avec ancienneté du 4 février 1952, et promu médecin divisionnaire de 1^{re} classe du 1^{er} mars 1956 : M. Jacques Louis, médecin divisionnaire de 2^e classe ;

Médecin principal de 3^e classe du 1^{er} juillet 1951, avec ancienneté du 18 juillet 1950, et promu médecin principal de 1^{re} classe du 1^{er} octobre 1955 : M. Abbadie Jacques, médecin principal de 2^e classe ;

Médecin de 3^e classe du 1^{er} novembre 1954, avec ancienneté du 7 janvier 1950, et promu médecin de 1^{re} classe du 1^{er} avril 1956 : M. Acquaviva Raphaël, médecin de 2^e classe ;

Adjoint de santé de 5^e classe (cadre des non diplômés d'Etat), avec ancienneté du 17 juillet 1947, et adjoint de santé de 3^e classe, non diplômé d'Etat, du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 17 juillet 1952 : M. Billet Pierre, adjoint de santé de 5^e classe, non diplômé d'Etat.

(Arrêtés des 29 septembre 1955, 9 avril, 4 et 7 mai 1956.)

Sont reclassés, en application du dahir du 27 décembre 1924 :

Médecin de 3^e classe du 1^{er} mars 1954, avec ancienneté du 12 octobre 1951, et médecin de 2^e classe du 1^{er} mars 1954, avec ancienneté du 12 octobre 1953 : M. Casanova Charles, médecin de 3^e classe ;

Adjoint de santé de 4^e classe (cadre des non diplômés d'Etat) du 1^{er} août 1953, avec ancienneté du 2 mars 1953 : M. Bourdel Camille, adjoint de santé de 5^e classe, non diplômé d'Etat ;

Adjoint de santé de 5^e classe (cadre des non diplômés d'Etat) du 2 mai 1954, avec ancienneté du 2 mai 1952 : M. Vollet Claude, adjoint de santé de 5^e classe, non diplômé d'Etat.

(Arrêtés des 7 et 8 mars 1956.)

Est reclassé, en application de l'arrêté viziriel du 2 décembre 1952, médecin stagiaire du 23 décembre 1953, avec ancienneté du 7 février 1953, et promu médecin de 3^e classe du 7 février 1955 : M. Leroy Jean, médecin de 3^e classe. (Arrêté du 9 avril 1956.)

Est réintégrée dans son emploi du 26 mars 1956, avec ancienneté du 26 mai 1955 : M^{me} Manificat Renée, adjointe de santé de 4^e classe, diplômée d'Etat, en position de disponibilité. (Arrêté du 13 avril 1956.)

Est réintégré dans son emploi du 1^{er} mars 1956 : M. Poisson Céleste, adjoint de santé de 5^e classe, non diplômé d'Etat, en position de disponibilité pour satisfaire à ses obligations militaires. (Arrêté du 7 mai 1956.)

Est placée en position de disponibilité d'office du 9 avril 1956 : M^{me} Laure Emilienne, adjointe de santé de 4^e classe, diplômée d'Etat. (Arrêté du 8 mai 1956.)

Est considéré comme démissionnaire et rayé des cadres du ministère de la santé du 1^{er} décembre 1954 : M. Zinat Albert, médecin principal de 3^e classe, en position de disponibilité. (Arrêté du 9 mai 1956.)

*
*
*

TRÉSORERIE GÉNÉRALE.

Est nommé, après concours, *contrôleur stagiaire* du 1^{er} mars 1956 : M. Zuida Maurice. (Arrêté du 5 juin 1956.)

Honorariat.

Est nommé *inspecteur principal honoraire* : M. Taffard François, inspecteur principal de classe exceptionnelle des plans de villes, en retraite. (Arrêté du président du conseil du 8 juin 1956.)

Est nommé *ingénieur des travaux ruraux honoraire* : M. Legrand André, ingénieur des travaux ruraux de classe exceptionnelle, en retraite. (Arrêté du président du conseil du 22 juin 1956.)

Admission à la retraite.

M. Dupouy Jean, inspecteur central de 1^{re} catégorie des douanes, est admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite et rayé des cadres du ministère des finances (administration des douanes et impôts indirects) du 1^{er} juillet 1956. (Arrêté du 25 avril 1956.)

Sont admis, sur leur demande, à faire valoir leurs droits à la retraite, au titre des dispositions transitoires prévues à l'article 10 du dahir du 26 janvier 1955, et rayés des cadres du ministère des finances (administration des douanes et impôts indirects) du 1^{er} août 1956 :

M^{me} Arami Ida, agent principal de constatation et d'assiette, 5^e échelon ;

M. Arami Georges, contrôleur principal de classe exceptionnelle (2^e échelon) ;

M. Chape Alexis, contrôleur principal, 3^e échelon.
(Arrêtés des 8, 22 mai et 1^{er} juin 1956.)

M. Ximay Charles, commis chef de groupe de 4^e classe, est admis, au titre de la limite d'âge, à faire valoir ses droits à la retraite et rayé des cadres du ministère des finances du 1^{er} juillet 1956. (Arrêté du 22 mai 1956.)

M. Coyo Georges, dessinateur-calculateur principal de 1^{re} classe, est admis à faire valoir ses droits à la retraite et rayé des cadres du ministère de l'agriculture et des forêts (service topographique) du 1^{er} avril 1956. (Arrêté du 4 juin 1956.)

M. Cherkou Larbi, cavalier des eaux et forêts de 4^e classe, est admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite et rayé des cadres du ministère de l'agriculture et des forêts (administration des eaux et forêts et de la conservation des sols) du 1^{er} juin 1956. (Arrêté du 4 avril 1956.)

M. Brilewsky Waldémar, agent public de 3^e catégorie, 6^e échelon, est admis, au titre de la limite d'âge, à faire valoir ses droits à la retraite et rayé des cadres du ministère de l'agriculture et des forêts (administration des eaux et forêts et de la conservation des sols) du 1^{er} juin 1956. (Arrêté du 17 avril 1956.)

M. Dordognin Gérard, chef de district principal des eaux et forêts de 2^e classe, est admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite et rayé des cadres du ministère de l'agriculture et des forêts (administration des eaux et forêts et de la conservation des sols) du 1^{er} juin 1956. (Arrêté du 16 janvier 1956.)

M. Grès Emile, secrétaire d'administration principal de classe exceptionnelle, est admis à faire valoir ses droits à la retraite au titre des dispositions transitoires prévues à l'article 10 du dahir du 26 janvier 1955 et rayé des cadres de l'administration chérifienne du 1^{er} août 1956. (Arrêté du 13 juin 1956.)

Sont admis à faire valoir leurs droits à la retraite et rayés des cadres du ministère de l'intérieur :

Du 1^{er} mai 1956 : M. Dousset Jean, contrôleur principal, 2^e échelon des régies municipales ;

Du 1^{er} juillet 1956 : M. Poiret Eugène, contrôleur principal, 2^e échelon des régies municipales ;

Du 1^{er} août 1956 : M. Bager Jérôme, secrétaire administratif de municipalité de 1^{re} classe (3^e échelon).

(Arrêtés des 9 avril, 17 et 29 mai 1956.)

M. Lamrhisli Aïssa, cavalier des eaux et forêts de 1^{re} classe, est admis, au titre de la limite d'âge, à faire valoir ses droits à la retraite et rayé des cadres du ministère de l'agriculture et des forêts (administration des eaux et forêts et de la conservation des sols) du 1^{er} avril 1956. (Arrêté du 14 février 1956.)

Sont admis à faire valoir leurs droits à la retraite et rayés des cadres du ministère de l'agriculture et des forêts (service de la conservation foncière) :

Du 1^{er} juin 1956 : M. Nadal Gaston, contrôleur principal de classe exceptionnelle ;

Du 1^{er} août 1956 : M. Chaintrier René, contrôleur principal hors classe.

(Arrêtés du 7 mai 1956.)

M. Ouhaddaj el Arbi, m^{lo} 122, infirmier-vétérinaire de 2^e classe, est admis à faire valoir ses droits à l'allocation spéciale et rayé des cadres du ministère de l'agriculture et des forêts du 1^{er} mai 1956. (Arrêté du 25 avril 1956.)

M. Huguet Lucien, chef dessinateur-calculateur de classe exceptionnelle, est admis à faire valoir ses droits à la retraite et rayé des cadres du ministère de l'agriculture et des forêts (service topographique) du 1^{er} juin 1956. (Arrêté du 7 mai 1956.)

M. Ouchil Mimoun ould Ahmed ben Kaddour, chef chaouch de 1^{re} classe, est admis à faire valoir ses droits à l'allocation spéciale et rayé des cadres du ministère de l'agriculture et des forêts (service topographique) du 1^{er} mai 1956. (Arrêté du 8 mai 1956.)

M. Lasri Ahmed, chaouch de 5^e classe au service des perceptions, est admis à faire valoir ses droits à l'allocation spéciale et rayé des cadres du ministère des finances du 1^{er} juin 1956. (Arrêté du 30 mai 1956.)

Concession de pensions, allocations et rentes viagères.

Par décret du 6 juin 1956 sont concédées et inscrites au grand livre des pensions civiles chérifiennes les pensions énoncées au tableau ci-après :

NOM ET PRÉNOMS du retraité	ADMINISTRATION grade, classe, échelon	NUMÉRO d'inscription	POURCENTAGE des pensions		MAJORATION pour enfants	CHARGES DE FAMILLE Rang des enfants	EFFET
			Princip.	Compl.			
M ^{me} Botella Mathilde, veuve Barberet Alexandre.	Le mari, ex-inspecteur-chef principal de 1 ^{re} classe (sécurité publique) (indice 390).	15937	47/50	33			1 ^{er} décembre 1955.
M. Belen Ernest.	Inspecteur de 1 ^{re} classe, 1 ^{er} éche- lon (sécurité publique) (indi- ce 305).	15938	80	33	25	1 enfant (7 ^e rang).	1 ^{er} décembre 1955.
M ^{mes} Belle, née Gallix Marie- Louise.	Chargée d'enseignement C.U., 8 ^e échelon (instruction publi- que) (indice 430).	15939	80	33			1 ^{er} octobre 1955.
Khadija bent Benachir ben Driss, veuve Bena- chir Bennaceur.	Le mari, ex-khalifa de 5 ^e caté- gorie (affaires chérifiennes) (indice 420).	15940	75/50			P.T.O. 6 enfants.	1 ^{er} décembre 1955.
Fathma bent Sid Bouazza, veuve Ben Abderrahma- ne Abderrahmane.	Le mari, ex-commis principal de classe exceptionnelle (con- servation foncière) (indice 240).	15941	61/50	33		P.T.O. 1 enfant.	1 ^{er} mai 1955.
Fatouma bent Mohamed el Ouzania, veuve Benbrik Boujema.	Le mari, ex-sous-brigadier après 2 ans (sécurité publique) (in- dice 141).	15942	76/50		10	P.T.O. 3 enfants.	1 ^{er} juin 1955.
M. Binet René-Gaston-Fran- çois-Pierre.	Contrôleur principal, 2 ^e échelon (P.T.T.) (indice 290).	15943	52	33			1 ^{er} janvier 1955.
M ^{lle} Blesson Yvonne-Berthe- Françoise.	Commis principal de classe exceptionnelle (douanes) (in- dice 240).	15944	55	31,41			1 ^{er} mai 1955.
M ^{me} Bossuyt, née Lopez Angèle.	Dactylographe, 5 ^e échelon (inté- rieur) (indice 163).	15945	36	33			1 ^{er} juin 1955.
M ^{lle} Brailly Marie-Christine- Agnès, oprheline de Brailly, née Mellot Ma- rie-Hélène.	La mère, ex-agent d'exploitation, 4 ^e échelon (P.T.T.) (indice 153).	15946	8/50	33			1 ^{er} septembre 1955.
MM. Brice Louis.	Agent principal de classe excep- tionnelle après 3 ans (finan- ces-perceptions) (indice 360).	15947	47	33			1 ^{er} septembre 1955.
Brun Léopold-Florentin.	Agent public de 3 ^e catégorie, 9 ^e échelon (travaux publics) (indice 220).	15948	80	33			1 ^{er} octobre 1955.
Carbonnières Paul.	Ingénieur principal de 1 ^{re} clas- se (travaux publics) (indice 510).	15949	80	33			1 ^{er} septembre 1955.
M ^{me} Not Elise, veuve Chausse- dent Louis-Eugène.	Le mari, ex-agent principal de recouvrement, 3 ^e échelon (per- ceptions) (indice 226).	15950	28/50				1 ^{er} décembre 1955.
MM. Cohen-Zagouri Salomon.	Rabbin-juge de 1 ^{re} classe (affai- res chérifiennes) (indice 340).	15951	20			3 enfants (1 ^{er} à 3 ^e rang).	1 ^{er} mai 1955.
Coisset Pierre-Camille-Jo- seph.	Chimiste en chef de 1 ^{re} classe (production industrielle et mines) (indice 550).	15952	70	33		3 enfants (3 ^e , 5 ^e et 6 ^e rangs).	1 ^{er} octobre 1954.
Creton Léonce-Henri.	Chef de division, 4 ^e échelon (in- térieur) (indice 500).	15953	72				1 ^{er} juillet 1955.
Dexidour Edouard-Henri- Valmont.	Agent public de 2 ^e catégorie, 7 ^e échelon (agriculture) (indi- ce 222).	15954	26	33		1 enfant (6 ^e rang).	1 ^{er} mai 1955.
M ^{me} veuve Doucet, née Dupré Marguerite.	Adjointe des services économi- ques de classe exceptionnelle (instruction publique) (indice 350).	15955	48				1 ^{er} octobre 1954.

NOM ET PRÉNOMS du retraité	ADMINISTRATION grade, classe, échelon	NUMÉRO d'inscription	POURCENTAGE des pensions		MAJORATION pour enfants	CHARGES DE FAMILLE Rang des enfants	EFFET
			Princip.	Compl.			
M ^{mes} El Khazzari Fettouma bent El Khadir, 1 ^{re} veuve El Allam M'Barek, ex-M'Ba- reck ben Mohamed ben Kachem.	Le mari, ex-inspecteur principal hors classe (sécurité publique) (indice 156).	15956	80/25	%	%		1 ^{er} juillet 1955.
El Mhargui Mahjouba bent Mohamed, 2 ^e veuve El Allam M'Barek, ex-M'Ba- reck ben Mohamed ben Kachem.	Le mari, ex-inspecteur principal hors classe (sécurité publique) (indice 156).	15956 bis	80/25				1 ^{er} juillet 1955.
MM. El Adnani M'Bark, ex-Em- bark ben Faradji.	Gardien de la paix hors classe (sécurité publique) (indice 136).	15957	48			2 enfants (1 ^{er} et 2 ^e rangs).	1 ^{er} janvier 1955.
Ettori Jean-Antoine.	Secrétaire d'administration principal, 2 ^e échelon (finan- ces) (indice 335).	15958	80	32,31			1 ^{er} juillet 1952.
Fadad Ahmed.	Gardien de la paix hors classe (sécurité publique) (indice 136).	15959	31				1 ^{er} janvier 1955.
M ^{mes} Gatelier Berthe-Georgette, veuve Fischbacher Char- les-André.	Le mari, ex-médecin principal de 2 ^e classe (santé publique) (indice 510).	15960	75/50	33			1 ^{er} septembre 1955.
Garcia Encarnacion-Made- leine, veuve Garrigue Jo- seph.	Le mari, ex-inspecteur-chef principal de 1 ^{re} classe (sécu- rité publique) (indice 390).	15961	54/50	33			1 ^{er} décembre 1955.
M. Guehria Mohammed.	Agent public hors catégorie, 7 ^e échelon (S.G.) (indice 320).	15962	42	33	20	4 enfants (5 ^e à 8 ^e rang).	1 ^{er} novembre 1951.
M ^{me} Fatima bent Ali Labza, veuve Lakkam Mohamed.	Le mari, ex-gardien de la paix hors classe (sécurité publique) (indice 136).	15963	47/25			P.T.O. 4 enfants.	1 ^{er} février 1955.
Orphelins (2) Lakkam Mo- hamed.	Le père, ex-gardien de la paix hors classe (sécurité publique) (indice 136).	15963 bis	47/25			P.T.O. 1 enfant.	1 ^{er} février 1955.
MM. Leclerc Louis-Mathieu-An- dré.	Contrôleur financier de 3 ^e classe (finances) (indice 550)	15964	80	33	10		1 ^{er} mars 1956.
Ledieu Maurice-René.	Agent public de 1 ^{re} catégorie, 9 ^e échelon (municipalités) (indice 290).	15965	80	33			1 ^{er} septembre 1955.
M ^{me} Salmeron Térésa - Luisa, veuve Lopez François.	Le mari, ex-inspecteur sous- chef hors classe, 2 ^e échelon (sécurité publique) (indice 290).	15966	80/50	33	10	P.T.O. 1 enfant.	1 ^{er} novembre 1955.
M. Luccioni Dominique-Fran- çois.	Vérificateur de 1 ^{re} classe (inté- rieur) (indice 230).	15967	63	33			1 ^{er} mars 1955.
M ^{mes} Aboura-Tani Lathifa Dris- sia, veuve Marouf Larbi.	Le mari, ex-interprète judiciaire de 4 ^e classe (justice française) (indice 255).	15968	75/50	33		P.T.O. 2 enfants.	1 ^{er} janvier 1955.
Ponsadas Carmen, veuve Martinez José-Antonio.	Le mari, ex-agent public de 2 ^e catégorie, 9 ^e échelon (inté- rieur) (indice 240).	15969	80/50	33			1 ^{er} novembre 1955.
MM. Martini Xavier.	Agent des lignes, 1 ^{er} échelon (P.T.T.) (indice 185).	15970	72	33			1 ^{er} novembre 1955.
Mayor Vincent.	Contrôleur principal de classe exceptionnelle, 1 ^{er} échelon (finances) (indice 340).	15971	68	33			1 ^{er} décembre 1955.
M ^{me} Mas Odette-Marthe, veuve Miquel Émile.	Le mari, ex-adjoint forestier de 2 ^e classe (eaux et forêts) (in- dice 261).	15972	45/50	33			1 ^{er} juillet 1955.
M. Rharfre Mohamed, ex-Mo- hamed ben Amar.	Gardien de prison hors classe (service pénitentiaire) (indice 113).	15973	47			1 enfant (3 ^e rang).	1 ^{er} juillet 1954.

NOM ET PRÉNOMS du retraité	ADMINISTRATION grade, classe, échelon	NUMÉRO d'inscription	POURCENTAGE des pensions		MAJORATION pour enfants	CHARGES DE FAMILLE Rang des enfants	EFFET
			Princip.	Compl.			
M ^{mes} Hervé Jeanne, veuve Moulinier François.	Le mari, ex-adjoint de santé de 2 ^e classe, N.D.É. (santé publique) (indice 180).	15974	80/50	33			1 ^{er} décembre 1954.
Gros Marie-Thérèse, veuve Neigel Joseph.	Le mari, ex-directeur certifié, 9 ^e échelon, 7 ^e catégorie (instruction publique) (indice 550).	15975	22/50	33	10		1 ^{er} novembre 1955.
Nicolaï, née Vincensini Marie-Françoise.	Contrôleur principal de classe exceptionnelle, 1 ^{er} échelon (P.T.T.) (indice 340).	15976	74	28.17			1 ^{er} octobre 1955.
MM. Nicoli Don Camille-Napoléon.	Agent principal de recouvrement, 3 ^e échelon (perceptions) (indice 226).	15977	80				1 ^{er} septembre 1955.
Ousidahou Mouloud.	Facteur, 7 ^e échelon (P.T.T.) (indice 185).	15978	60			4 enfants (1 ^{er} à 4 ^e rangs).	1 ^{er} juillet 1954.
Pagès Guillaume-André.	Conducteur principal des améliorations agricoles de 1 ^{re} classe (agriculture et forêts) (indice 360).	15979	63	33			1 ^{er} novembre 1955.
Raimbault Jean-Baptiste.	Chef d'équipe commissionné, 3 ^e échelon (R.E.I.) (indice 201).	15980	42	33			1 ^{er} juillet 1949.
M ^{mes} Yacout bent Tahar Roudani, veuve Scali Abdellatif.	Le mari, ex-adel des douanes de 4 ^e classe (douanes) (indice 320) à compter du 1 ^{er} -1-1955.	15981	45/50				1 ^{er} février 1954.
Sanchez Éléonore-Patrocinia, veuve Seilles Manuel-Antonio.	Le mari, ex-préposé-chef hors classe (douanes) (indice 210).	15982	80/50	33	10		1 ^{er} décembre 1955.
M ^{lle} Selve Marie-Antoinette.	Institutrice hors classe (instruction publique) (indice 360).	15983	80	33			1 ^{er} octobre 1953.
M. Sprzeuzkouski Jean-Baptiste.	Adjoint de santé, non diplômé d'État, de 1 ^{re} classe (santé publique) (indice 195).	15984	34	33			1 ^{er} juin 1955.
M ^{mes} Brunet Henriette-Maria-Émilie, veuve Troussel Henri-Paul.	Le mari, ex-ingénieur topographe principal, 2 ^e échelon (service topographique) (indice 575).	15985	80/50	33			1 ^{er} novembre 1955.
Vannier, née Desserin Charlotte-Gabrielle.	Commis de 2 ^e classe (instruction publique) (indice 155).	15986	34				1 ^{er} mars 1955.
MM. Vernadet Claude.	Secrétaire d'administration principal, 2 ^e échelon (fonction publique, S.G.) (indice 335).	15987	45				1 ^{er} septembre 1955.
Vernier Auguste-Émile.	Chef-mécanicien linotypiste, cadre principal, échelon exceptionnel (imprimerie officielle) (indice 355).	15988	74				1 ^{er} janvier 1956.
Viennot Marcel.	Médecin principal de classe exceptionnelle (santé publique) (indice 600).	15989	69	33			1 ^{er} octobre 1955.
Benjelloun Ahmed.	Conseiller du Haut tribunal chérifien de 1 ^{re} classe (affaires chérifiennes) (indice 550), à compter du 1 ^{er} -1-1955.	15990	54	25		1 enfant (4 ^e rang).	1 ^{er} août 1955.
<i>Pensions déjà concédées et faisant l'objet d'une révision.</i>							
M ^{me} Wirié Dolly-Marie-Thérèse, veuve Barbé Gilbert-André.	Le mari, ex-brigadier-chef 4 ^e échelon (douanes) (indice 235).	13940	27/50	33		P.T.O. 2 enfants.	1 ^{er} septembre 1951.

NOM ET PRÉNOMS du retraité	ADMINISTRATION grade, classe, échelon	NUMÉRO d'inscription	POURCENTAGE des pensions		MAJORATION pour enfants	CHARGES DE FAMILLE Rang des enfants	EFFET
			Princip.	Compl.			
M. Brouat Émile-Ange-Joseph.	Préposé-chef, 6 ^e échelon, et agent breveté, 5 ^e échelon à/c. du 1 ^{er} -12-1951 (douanes) (indices : à/c. du 1 ^{er} -9-1951 : 176 ; à/c. du 1 ^{er} -12-1951 : 180).	10200	58	33	%	6 enfants (2 ^e à 7 ^e rang).	1 ^{er} septembre 1951.
M ^{me} Garcia Antoinette-Dolorès, veuve Brouat Émile-Ange-Joseph.	Le mari, ex-breveté, 5 ^e échelon à/c. du 1 ^{er} -12-1951 (douanes) (indice 180).	14952	58/50	33		P.T.O. 6 enfants.	1 ^{er} mars 1954.
MM. Chardy Victor-Antoine.	Sous-directeur régional hors classe, 1 ^{er} échelon (S.G.) (indice 600).	12171	80	22,55			1 ^{er} octobre 1953.
Cunéo Antoine - Dominique.	Préposé-chef, 7 ^e échelon à/c. du 1 ^{er} -9-1951 et agent breveté, 7 ^e échelon à/c. du 1 ^{er} -12-1951 (douanes) (indices : à/c. du 1 ^{er} -9-1951 : 185 ; à/c. du 1 ^{er} -12-1951 : 200).	10754	40	33	10		1 ^{er} septembre 1951.
Denot Albert.	Matelot-chef, 7 ^e échelon à/c. du 1 ^{er} -9-1951 et agent breveté, 7 ^e échelon à/c. du 1 ^{er} -12-1951 (douanes) (indices : à/c. du 1 ^{er} -9-1951 : 185 ; à/c. du 1 ^{er} -12-1951 : 200).	11484	70	33			1 ^{er} septembre 1951.
M ^{me} Vallée Gabrielle, veuve Durresse Daniel-Henry.	Le mari, ex-commis principal de classe exceptionnelle après 3 ans (intérieur) (indice 230).	15259	80/50				1 ^{er} août 1954.
M ^{mes} Gonzalez Rosa - Féliciana, veuve Étienne Georges-Nicolas.	Le mari, ex-préposé-chef, 7 ^e échelon à/c. du 1 ^{er} -9-1951 et ex-agent breveté, 7 ^e échelon à/c. du 1 ^{er} -12-1951 (douanes) (indices : 185, à/c. du 1 ^{er} -9-1951 ; 200, à/c. du 1 ^{er} -12-1951).	10757	61/50			P.T.O. 2 enfants.	1 ^{er} septembre 1951.
Ferrandi Marie, veuve Fagianelli Ignace.	Le mari, ex-préposé-chef, 7 ^e échelon à/c. du 1 ^{er} -9-1951 et ex-agent breveté, 7 ^e échelon à/c. du 1 ^{er} -12-1951 (douanes) (indices : 185, à/c. du 1 ^{er} -9-1951 ; 200, à/c. du 1 ^{er} -12-1951).	10245	54/50			P.T.O. 4 enfants.	1 ^{er} septembre 1951.
Lugan Marguerite-Sophie Sarah, veuve Frit Ludovic.	Le mari, ex-chef de bureau de classe exceptionnelle, 2 ^e échelon (S.G.) (indice 550).	13822	80/50	33	10		1 ^{er} octobre 1953.
Labesse, née Monnais Jeanne-Marie-Aimée.	Chef de bureau de 1 ^{re} classe (S.G.) (indice 474).	15534	80	32,72			1 ^{er} mai 1953.
MM. Merviel Victor-Émile.	Agent public de 2 ^e catégorie, 9 ^e échelon (travaux publics) (indice 240).	10096	80	33			1 ^{er} janvier 1953.
Paloc Armand - Alexandre-Albert.	Préposé-chef, 5 ^e échelon à/c. du 1 ^{er} -9-1951, et agent breveté, 4 ^e échelon à/c. du 1 ^{er} -12-1951 (douanes) (indices : 167, à/c. du 1 ^{er} -9-1951 ; 170, à/c. du 1 ^{er} -12-1951).	10772	46	33		8 enfants (1 ^{er} à 8 ^e rang)	1 ^{er} septembre 1951.
M ^{me} Mariani Catherine, veuve Pantalacci Joseph.	Le mari, ex-préposé-chef, 5 ^e échelon à/c. du 1 ^{er} -9-1951, et ex-agent breveté, 4 ^e échelon à/c. du 1 ^{er} -12-1951 (douanes) (indices : 167 à/c. du 1 ^{er} -9-1951 ; 170 à/c. du 1 ^{er} -12-1951).	10773	53/50	33		P.T.O. 2 enfants.	1 ^{er} septembre 1951.

NOM ET PRÉNOMS du retraité	ADMINISTRATION grade, classe, échelon	NUMÉRO d'inscription	POURCENTAGE des pensions		MAJORATION pour enfants %	CHARGES DE FAMILLE Rang des enfants	EFFET
			Princp.	Compl.			
M ^{me} Prual Marie-Françoise-Jo- séphine.	Commis principal de classe exceptionnelle après 3 ans (agriculture et forêts) (indi- ce 230).	14623	% 52	% 33			1 ^{er} avril 1953.
M. Snyers Louis-Alphonse.	Chef de bureau de 1 ^{re} classe (S.G.) (indice 474).	11407	80	27,43			1 ^{er} octobre 1953.
M ^{me} Martini Paulette-Réséda, veuve Susini Jacques.	Le mari, ex-préposé-chef, 6 ^e échelon à/c. du 1 ^{er} -9-1951, et ex-agent breveté, 6 ^e éche- lon à/c. du 1 ^{er} -12-1951 (doua- nes) (indices : 176 à/c. du 1 ^{er} -9-1951 ; 190 à/c. du 1 ^{er} -12-1951).	12833	49/50			P.T.O. 2 enfants.	1 ^{er} septembre 1951.

Par décret du 21 juin 1956 est concédée et inscrite au grand livre des rentes viagères chérifiennes, la rente énoncée au tableau ci-après :

NOM ET PRÉNOM	ADMINISTRATION grade, classe et indice	NUMÉRO d'inscription	PRESTATIONS familiales	POURCENTAGE	MONTANT annuel	EFFET
M. Lévy Moïse.	Ex-employé principal de classe excep- tionnelle avant 3 ans (indice 294) (Banque populaire d'Oujda).	90247	Néant.	46 %	264.960	1 ^{er} -2-1956.

Par décret du 21 juin 1956 est concédée et inscrite au grand livre des rentes viagères chérifiennes, la rente de réversion énoncée au tableau ci-après :

NOM ET PRÉNOM	ADMINISTRATION grade, classe et indice	NUMÉRO d'inscription	PRESTATIONS familiales	POURCENTAGE	MONTANT annuel	EFFET
M ^{me} veuve Sieye Louis, née Godard Mathilde.	Le mari, ex-agent auxiliaire de 4 ^e clas- se, 9 ^e catégorie (travaux publics).	90248	Néant.	37/50 %	64.380 66.600	1 ^{er} -4-1955. 1 ^{er} -10-1955.

Par décret du 6 juin 1956 est concédée et inscrite au grand livre des rentes viagères chérifiennes, la rente énoncée au tableau ci-après :

NOM ET PRÉNOM	SERVICE, GRADE, CLASSE, INDICE	NUMÉRO d'inscription	POURCENTAGE	MONTANT	EFFET
M. Moréno Fernand	Ex-directeur de classe exceptionnelle, après 3 ans (indice 541) (Banque populaire de CasaBlanca).	90246	22 %	238.480 243.980 259.160	1 ^{er} -9-1955. 1 ^{er} -10-1955. 1 ^{er} -1-1956.

Résultats de concours et d'examens.

Examen professionnel du 12 juin 1956
pour l'emploi de commis d'interprétariat stagiaire
du service de la taxe sur les transactions.

Candidat admis : M. Loubaris Mekki.

Concours du 26 avril 1956 pour l'emploi d'inspecteur de police
du cadre accessible aux seuls Marocains.

Candidats admis (ordre de mérite) : MM. Serghini Mohammed,
Merimi Abdelkadèr, Msitef Salem, Tazi Abderrahmane ; ex æquo :
Sekkak Mostapha, Bassime Driss ; El Ketani ben Mohamed ; ex æquo :
Benmira Mohamed, Lazraq Ahmed ; Mohamed ben Lahcèn ;
ex æquo : Kabbaj Ahmed, Abbès ben Kacem ; Benallal Mohammed,

Mediouni Abdelkadèr, Mesnaoui Mohamed, Mahfoud Mohammed, Zgani Mohammed ; ex æquo : Drissi Mohammed, Ouazzani Abdelaziz ; et Benkirane Ahmed.

Examen de fin de stage du 15 mai 1956
des sténodactylographes stagiaires du ministère du commerce,
de l'artisanat, du tourisme et de la marine marchande.

Candidates admises : M^{mes} Amzallag Messody et Rudolfo Claude,
ex æquo.

Remise de dettes.

Par décret du 16 avril 1956 il est fait remise gracieuse à la succession de M. Farisse Brahim, ancien secrétaire à la mahakma du pacha d'Agadir, d'une somme de cent vingt-deux mille huit cent cinquante-trois francs (122.853 fr.).

Par décret du 26 avril 1956 il est fait remise gracieuse à M. Laurent Joseph, ancien boursier de l'école nationale vétérinaire d'Alfort, d'une somme de deux cents mille francs (200.000 fr.).

Par décret du 7 mai 1956 il est fait remise gracieuse à M. Jean Niglio, demeurant à Casablanca, de la somme de trente-cinq mille quarante francs (35.040 fr.).

Par décret du 7 mai 1956 il est fait remise gracieuse à M. Ohayon Georges, ex-secrétaire administratif de contrôle temporaire à la délégation aux affaires urbaines de Rabat, d'une somme de dix-huit mille deux cent soixante-douze francs (18.272 fr.).

Par décret du 28 mai 1956 il est fait remise gracieuse à M. Hassou ben Lahoucine, sous-agent public des eaux et forêts, à Rabat-Agdal, d'une somme de quatre-vingt-sept mille six cent quatre-vingt-quinze francs (87.695 fr.).

Par décret du 5 juin 1956 il est fait remise gracieuse à la succession de M. Carayol Paul, ancien contrôleur civil adjoint, d'une somme de quatre mille neuf cents francs (4.900 fr.).

Par décret en date du 16 juin 1956 il est fait remise gracieuse à M^{me} Lebricrion Denise, d'une somme de soixante et un mille quatre cents francs (61.400 fr.).

AVIS ET COMMUNICATIONS

MINISTÈRE DES FINANCES.

Service des perceptions et recettes municipales.

Avis de mise en recouvrement des rôles d'impôts directs.

Les contribuables sont informés que les rôles mentionnés ci-dessous sont mis en recouvrement aux dates qui figurent en regard et sont déposés dans les bureaux de perception intéressés.

LE 25 JUIN 1956. — *Impôt sur les bénéfiques professionnels* : circonscription d'Inezgane, rôles spéciaux 2 et 3 de 1956 ; Casablanca-Centre, rôle spécial 9 de 1956 (15) ; Casablanca-Nord, rôle spécial 41 de 1956 (14) ; Casablanca-Ouest, rôles spéciaux 17 et 18 de 1956 (2) ; Marrakech-Guéliz, rôles spéciaux 11 et 12 de 1956 (1) ; Rabat-Sud, rôle spécial 14 de 1956 (1).

LE 28 JUIN 1956. — *Impôt sur les bénéfiques professionnels* : circonscription de Chemaïa, rôle spécial 4 de 1956 ; Casablanca-Mâarif, rôle spécial 8 de 1956 ; Midelt, rôle spécial 2 de 1956.

LE 30 JUIN 1956. — *Impôt sur les bénéfiques professionnels* : cercle d'Inezgane, rôles 5 de 1954 et 3 de 1955 ; Casablanca-Centre, rôle 5 de 1954 (18) ; Casablanca-Mâarif-Beauséjour, rôles 5 de 1954, 4 de 1955 (23) ; Casablanca-Nord, rôles 8 de 1953 (8), 4 de 1954, 4 de 1955 (8) ; Casablanca-Sud, rôle 4 de 1955 (35) ; El-Kelâa-des-Srarhna, rôles 5 de 1954, 3 de 1955 ; Fès-Ville nouvelle, rôle 4 de 1955 (1) ; Marrakech-Médina, rôle 4 de 1955 (3) ; ville et circonscription de Settât, rôle 4 de 1955 ; Casablanca-Bourgogne, rôle 2 de 1955 (25) ; Casablanca-Mâarif-Oasis, rôle 4 de 1955 (23) ; Casablanca-Nord, rôle 4 de 1955 (4) ; Casablanca-Ouest, rôle 4 de 1955 (33) ; Casablanca-Roches-Noires (Ain-es-Sebaâ—Bel-Air), rôle 6 de 1954 (9) ; Oujda-Nord, rôle 4 de 1955 (1) ; Salé, rôle 7 de 1954 (4) ; Casablanca-Centre, rôles spéciaux 8, 10, 11 et 12 de 1956 (15 et 16) ; Ifrane, rôle spécial 2 de 1956 ; Khouribga, rôle spécial 3 de 1956 ; Meknès-Ville nouvelle, rôles spéciaux 18 et 19 de 1956 (1) ; centre de Rich, rôle spécial 1 de 1956 ; Meknès-Ville nouvelle, rôles spéciaux 20 et 21 de 1956 (1) ; Meknès-Médina, rôle spécial 5 de 1956 (4).

Patentes : annexe d'Aïn-Leuh, 2^e émission 1955 ; Venet-Ville, 2^e émission 1955 ; mellah des Oulad-ben-Aarif, 3^e émission 1955 ; Ouaouzarhte, 2^e émission 1955 ; annexe de Taforalt, émission primitive de 1956 ; Casablanca-Centre, 6^o émission 1953 (16), 5⁷ émission 1954 (16), 4^e émission 1955 (31) ; Casablanca-Mâarif, 3^e émission 1954 (8) ; Casablanca-Nord, 9^e émission 1953 (2) et rôle spécial de 1956 (marchés) ; Casablanca-Ouest, 3^e émission 1955 (21) et rôle spécial 1956 (marchés) ; Casablanca-Roches-Noires, 3^e émission 1953 (6), 3^e émission 1954 (6) ; 3^e émission 1955 (7) ; annexe de Tanannt, émission primitive de 1956 ; Ait-Mehammed, émission primitive de 1956 ; Kasba-Tadla, 3^e émission 1955 ; Marrakech-Médina, 3^e émission 1955 (1 bis) ; Erfoud, 2^e émission 1955 ; circonscription de Darould-Zidouh, 2^e émission 1955 ; Rabat-Sud, 7^e émission 1955 ; El-Borouj, 2^e émission 1955 ; circonscription d'Azemmour-Banlieue, 2^e émission 1955 ; cercle de Berkane, émission primitive de 1956 ; circonscription de Fedala-Banlieue, émission primitive de 1956 ; Boujad, 3^e émission 1955 ; circonscription de Khouribga-Banlieue, 3^e émission 1955 ; Khouribga, 3^e émission 1955 ; circonscription de Mazagan-Banlieue, 2^e émission 1955 ; cercle de Midelt, 2^e émission 1955 ; circonscription de Settât, 3^e émission 1955 ; Souk-el-Arba-des-Aounat, 2^e émission 1955 ; circonscription de Sidi-Bennour-Banlieue, 2^e émission 1955.

Taxe urbaine : Casablanca-Roches-Noires, 2^e émission 1955 (9) ; Oujda-Sud, 4^e émission 1953, 2^e émission 1954, 3^e émission 1955 et 2^e émission 1955 ; Souk-Jemâa-Sehaïm, 2^e émission 1954.

Complément à la taxe de compensation familiale : Casablanca-Centre, rôles 6 de 1953, 5 de 1954, 3 de 1955 (17) ; Casablanca-Mâarif, rôle 2 de 1955 (23) ; Marrakech-Guéliz, rôles 6 de 1953, 4 de 1954, 3 de 1955 ; Meknès-Ville nouvelle, rôles 4 de 1953, 5 de 1954, 3 de 1955, 7 de 1954, 4 de 1955.

Taxe de compensation familiale : Martimprey, 2^e émission 1956 ; Marrakech-Guéliz, 2^e émission 1956 (1).

Prélèvement sur les traitements et salaires : Casablanca—Bel-Air et Aïn-es-Sebaâ, rôle 1 de 1955 ; territoire civil de Marrakech et territoire d'Ouarzazate, rôle 3 de 1955.

LE 5 JUILLET 1956. — *Impôt sur les bénéfiques professionnels* : El-Kbab, rôle 2 de 1955 ; Meknès-Médina, rôle 6 de 1954 ; Casablanca-Centre, rôles 6 de 1954, 4 de 1955 (15) ; centre et circonscription d'Oued-Zem, rôles 5 de 1954, 4 de 1955 ; Casablanca-Ouest, rôle 3 de 1955 (21) ; Casablanca-Nord, rôle 4 de 1955 (7) ; Casablanca-Mâarif, rôle 10 de 1953 (24) ; Berrechid, rôles 4 de 1954 et 7 de 1955 ; Marrakech-Médina, rôle 7 de 1953 (1 bis) ; Casablanca-Mâarif-Oasis I, rôle 7 de 1953 (23) ; Rabat-Nord, rôle 10 de 1953 (4) ; Moulay-Bouazza, rôle 3 de 1955 ; Ait-Issehak, rôle 2 de 1955 ; circonscription d'El-Hajeb, rôle 4 de 1955 ; Aïn-Leuh, rôle 4 de 1955 ; centre et circonscription de Benahmed, rôle 4 de 1955 ; Casablanca-Centre, rôles 5 de 1954 (19) et 2 de 1955 (20) ; Casablanca-Mâarif, rôle 4 de 1955 (23) ; circonscription d'El-Hajeb, rôle 7 de 1953 ; Fès-Médina, rôle 4 de 1954 (3) ; Marrakech-Guéliz, rôle 10 de 1953 (1) ; Marrakech-Médina, rôles 6 de 1954, 4 de 1955 (1 bis) ; Midelt, rôles 7 de 1953 et 5 de 1954, 3 de 1955 ; circonscription de Boudenib, rôle 2 de 1955 ; Sidi-Slimane, rôle 5 de 1954 ; Souk-el-Arba-du-Rharb, rôle 5 de 1953 ; Casablanca-Nord, rôle 9 de 1953 (3) ; Casablanca-Roches-Noires (Sidi-Moumèn, Aïn-es-Sebaâ, Bel-Air), rôle 3 de 1955 (secteur 9) ; Boulhaut, rôles 5 de 1954, 3 de 1955 ; Meknès-Médina, rôle 4 de 1955 (4) ; Safi, rôles 5 de 1954, 4 de 1955.

Patentes : Beni-Mellal, 3^e émission 1955 ; Casablanca-Nord, 3^e émission 1955 (2) ; Casablanca-Centre, 3^e émission 1955 (6 bis) ; Casablanca-Sud, 2^e émission 1955 (22) ; annexe d'Azrou, 2^e émission 1955 ; Marrakech-Médina, émission spéciale 1956 (marchés) ; Meknès-Médina, 2^e émission 1955 (4) ; Oued-Zem, 4^e émission 1955 ; Settât, 4^e émission 1955 ; Casablanca-Nord, 3^e émission 1955 (3), 3^e émission 1955 (4), 4^e émission 1955 (2) ; Casablanca—Roches-Noires (6), rôle spécial de 1956 (marchés) ; Casablanca-Centre (19), rôle spécial de 1956 (marchés) ; Marrakech-Médina (2), rôle spécial de 1956 (marchés).

Taxe d'habitation : Rabat-Sud, 4^e émission 1954.

Complément à la taxe de compensation familiale : Salé, rôles 2 de 1953, 3 de 1954.

Prélèvement sur les traitements et salaires : Casablanca-Nord, rôle 2 de 1955 (5) ; Casablanca-Centre, rôle 4 de 1954 (18) ; Meknès-Ville nouvelle, rôle 1 de 1955 (2).

Impôt sur les bénéfiques professionnels.

LE 5 JUILLET 1956. — Centre de Khouribga, rôle spécial 2 de 1956 ; Casablanca-Nord, rôle spécial 45 de 1956 (8) ; Agadir, rôle spécial 14 de 1956 ; Casablanca-Bourgogne, rôle spécial 8 de 1956 (25) ; Casablanca-Centre, rôle spécial 140 de 1956 (31) ; Casablanca-Nord, rôles spéciaux 43 et 44 de 1956 (3) ; Casablanca-Ouest, rôle spécial 23 de 1956 (32) ; Boulhaut, rôle spécial 1 de 1956 ; circonscription de Marrakech-Banlieue, rôle spécial 4 de 1956 ; Meknès-Médina, rôle spécial 6 de 1956 (3) ; Meknès-Ville nouvelle, rôles spéciaux 22 et 23 de 1956 (1 et 2) ; Erfoud, rôle spécial 1 de 1956 ; Ouezane, rôle spécial 1 de 1956 ; Oujda-Nord, rôle spécial 6 de 1956 ; centre de Jerada, rôle spécial 4 de 1956 ; Oujda-Sud, rôle spécial 16 de 1956 (2) ; Rabat-Nord, rôle spécial 12 de 1956 (2) ; Missouri, rôle spécial 4 de 1956 ; Souk-el-Arba-du-Rharb, rôle spécial 3 de 1956 ; Rabat-Sud, rôle 9 de 1954 (2).

Impôt sur les bénéfiques professionnels.

LE 10 JUILLET 1956. — Agadir, rôles 9 de 1953, 7 de 1954, 4 de 1955 ; Casablanca-Bourgogne, rôle 3 de 1954 (25) ; Casablanca-Centre, rôles 7 de 1953, 2 de 1955 (17, 19), 7 de 1953 (19), 5 de 1954,

3 de 1955 (17), 7 de 1954, 4 de 1955 (31) ; Casablanca-Mâarif, rôle 7 de 1954 (23) ; Oasis I, rôle 6 de 1954 (23) ; Casablanca-Nord, rôles 5 de 1954 (1) et 9 de 1953 (2) ; Ifrane, rôles 4 de 1954 et 1955 ; centre de Khenifra, rôles 5 de 1954 et 4 de 1955 ; centre et circonscription de Khouribga, rôle 4 de 1955 ; Marrakech-Gueliz, rôles 6 de 1954 et 4 de 1955 (1) ; Marrakech-Médina, rôles 5 de 1954, 4 de 1955 (2) et 7 de 1954 (3) ; circonscription de Meknès-Banlieue, rôles 5 de 1954 et 3 de 1955 ; Meknès-Ville nouvelle, rôle 9 de 1953 (1 et 2) ; cercle des Ait-Morrhad, rôle 1 de 1955 ; centre de Ksar-es-Souk, rôles 3 de 1954, 3 de 1955 ; cercle d'Erfoud, rôles 5 de 1954 et 3 de 1955 ; cercle de Rich, rôle 2 de 1955 ; Mogador, rôles 7 de 1954 et 4 de 1955 ; Port-Lyautey-Est, rôle 2 de 1955 ; Rabat-Sud, rôles 9 de 1953 et 6 de 1954 ; centre de Sidi-Slimane, rôle 3 de 1955 ; Meknès-Ville nouvelle, rôles 4 de 1955 (1), 6 de 1954, 4 de 1955 (2) ; Petitjean, rôle 3 de 1955 ; Rabat-Nord, rôles 7 de 1954, 4 de 1955 (4) ; Marrakech-Médina, rôles 8 de 1953 (2) et 10 de 1953 (3) ; Meknès-Médina, rôle 4 de 1955.

Patentes.

Azemmour, 2^e émission 1955 ; annexe d'El-Hammam, 2^e émission 1955 ; circonscription de Benahmed, 3^e émission 1955 ; annexe de Martimprey, émission primitive de 1956 ; Casablanca-Centre, émission spéciale de 1956 (marchés, secteur 18) ; Casablanca-Nord (2), émission spéciale de 1956 (marchés) ; annexe de Tazzarine-des-Aït-Atta, émission primitive de 1956 ; Mazagan, 6^e émission 1955 ; circonscription d'Erfoud-Banlieue, émission primitive de 1956 ; annexe de Tinejdad, émission primitive de 1956 ; Rabat-Sud, émission spéciale de 1956 (marchés, secteur 1) ;

Prélèvement sur les traitements et salaires.

Casablanca-Centre, rôle 5 de 1954 (16) ; Casablanca-Nord, rôles 9 de 1952, 4 de 1954 (4), 2 de 1955 (7), 5 de 1953 (8), 4 de 1954 (3) ; Casablanca—Roches-Noires, rôle 5 de 1954 (6) ; Mazagan, rôle 1 de 1955 ; Safi, rôle 2 de 1955.

*Le sous-directeur,
chef du service des perceptions,*

PEY.